

Josée Campeau

Directrice | Warden
Centre régional de réception | Regional Reception Center
Service correctionnel du Canada | Correctional Service of Canada
246, montée Gagnon, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0
Josee.Campeau@CSC-SCC.GC.CA
☎: 450-478-5977 poste 7100
☎: 450-478-7661
Gouvernement du Canada | Government of Canada



Lap  Melanie (QUE)

De: Campeau Josée (QUE)
Envoyé: 8 avril 2020 20:10
À: 343-Usagers
Objet: TR: Port du masque

Bonjour,
Soumis pour votre considération.
Merci de bien respecter les consignes de prévention.


Josée Campeau

Directrice | Warden
Centre régional de réception | Regional Reception Center
Service correctionnel du Canada | Correctional Service of Canada
246, montée Gagnon, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0
☎: 450-478-5977 # 7100
✉: 450-478-7661

De : Massicotte Nancy (QUE)
Envoyé : 8 avril 2020 15:27
À : 300-Directeurs établissements et districts
Cc : Racicot Cynthia (QUE) ; Duguay Claude (QUE) ; Page Alessandria (QUE)
Objet : TR: Port du masque

Bonjour,
Petit résumé si vous voulez le partager à vos employés.
merci

Nancy Massicotte

DRSS/RDHS
450-972-7629

Je vous invite à répondre à ce courriel dans la langue officielle de votre choix.
I encourage you to answer this email in the official language of your choice.

De : Massicotte Nancy (QUE) <Nancy.Massicotte@CSC-SCC.GC.CA>
Envoyé : 8 avril 2020 15:11
À : 300-Services de santé tout le personnel <300-Servicesdesantetoutlepersonnel@CSC-SCC.GC.CA>
Objet : TR: Port du masque

Bonjour,
Suivant les recommandations de l'agence de la santé publique du Canada, le Service Correctionnel du Canada a instauré une mesure additionnelle de prévention en lien avec la propagation de la COVID-19.
Conséquemment, un masque chirurgical ou un masque de protection sera dorénavant remis au membre de personnel des différents établissements. Cette mesure s'ajoute à celles déjà en place soit :

- Le lavage des mains et des surfaces de travail
- La distanciation sociale dans nos milieux
- Le respect de l'isolement médical pour les personnes malades

Le masque peut sembler banal dans son utilisation et d'une protection infaillible dans nos milieux de travail. Cependant, mal utilisé, le masque ne sera d'aucune utilité et peut procurer un faux sentiment de sécurité faisant en sorte que nous n'appliquons plus les mesures essentielles de base énumérées ici haut et que les efforts de lutte contre le virus seront grandement diminués.

Le port du masque dans les circonstances du travail représente un moyen de protéger les autres personnes contre nos propres gouttelettes et non pas le contraire.

Des règles de base doivent être observées afin de s'assurer une utilisation sécuritaire du masque

1. Revêtir adéquatement le masque avant le début de l'activité, qui implique un contact dans moins de 2 mètres, visée pour éviter d'avoir à le repositionner pendant l'activité de façon à réduire le risque de contamination des mains.

2. Le masque doit bien recouvrir le nez et la bouche, et la bande rigide doit être bien ajustée au niveau nasal
3. Ne pas monter et descendre le masque pendant le port de ce dernier et ne pas le laisser dans son cou
4. Ne jamais toucher son masque sans avoir préalablement lavé ses mains

Pour vêtir un masque

- Se laver les mains avant de prendre un masque
- Passer les courroies derrière les oreilles
- Déplier le masque du nez jusqu'au menton
- S'assurer que le masque adhère aux joues
- Modeler la pince nasale à la forme du nez

Pour retirer un masque

- Se laver les mains puis retirer le masque en saisissant les courroies
- Se laver les mains après avoir retiré le masque


N'oublions pas que les plus grands vecteurs de contamination et de propagation du virus sont nos mains, les surfaces contaminées et nos gouttelettes.

Actuellement le lavage des mains et des surfaces contaminées demeurent essentiels à la lutte contre l'invisible.

Le port du masque dans nos milieux de travail est un atout, mais à lui seul ne peut vaincre la transmission du virus.

Demeurons vigilants et continuons à appliquer les mesures de base essentielles à notre milieu de travail.

Bon lavage et bonne distanciation!

 Amélie Fillion, de la part de / on behalf of:

Nancy Massicotte

Directrice régionale des Services de santé, Région du Québec

Service correctionnel du Canada / Gouvernement du Canada

nancy.massicotte@csc-scc.gc.ca / Tel.: 450-972-7629

Regional Director of Health Services, Quebec Region

Correctional Service Canada / Government of Canada

nancy.massicotte@csc-scc.gc.ca / Tel.: 450-972-7629

Laporte Melanie (QUE)

De: Laporte Melanie (QUE) de la part de Campeau Josée (QUE)
Envoyé: 1 mai 2020 09:19
À: 343-Usagers
Objet: Note de service distribution masques
Pièces jointes: 2020_05_01_09_17_40.pdf

Bonjour,

Pour votre information

Merci et bonne journée !

Mélanie Laporte pour / on behalf of

Josée Campeau, Directrice / Warden

Centre régional de réception | Regional Reception Center

Service correctionnel du Canada | Correctional Service of Canada

246, montée Gagnon, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0

josee.campeau@csc-scc.gc.ca

Téléphone | Telephone 450-478-5977 # 7100 / Télécopieur | Facsimile 450-478-7661

Gouvernement du Canada | Government of Canada



Government
of Canada

Gouvernement
du Canada

MEMORANDUM

NOTE DE SERVICE

To
À

Détenus / Centre Régional de Réception
Inmates / Regional Reception Center

From
De

Directrice / Centre Régional de Réception
Warden / Regional Reception Center

Security Classification - Classification de sécurité
Our file - Notre référence 7070-1
Your file - Votre référence
Date 2020-05-01

Subject
Objet

Masques

Masks

La présente vise à vous informer d'une mesure de prévention additionnelle qui sera mise en place localement au sujet de la COVID-19. À compter de ce jour, chaque détenu recevra un masque afin de protéger les autres, s'il est porteur du virus sans le savoir.

The present is to inform you of an additional measure being put into place in order to prevent to spread of COVID-19. As of today, each inmate will receive a mask in order to protect others, as we know that the spread of virus is possible from a host who might not present active symptoms.

Les consignes de port et de retrait du masque sont partagées via la présente. En résumé, vous devez vous laver les mains avant l'apposition du masque et avant le retrait de celui-ci. De même, vous devez vous laver les mains après toute manipulation du masque. Le côté coloré du masque doit être porté vers l'extérieur. Entre les périodes de port du masque, vous êtes invités à le laisser toujours au même endroit, loin de vos effets personnels, sur une surface propre, le côté coloré toujours du même sens (par exemple face vers le haut). Suite à la première émission, vous devrez remettre votre masque afin d'en obtenir un nouveau. En cas de bris, vous devrez remettre toutes les pièces du masque avant une nouvelle émission.

The instructions for placing and removing the mask are as follows : one must wash their hands prior to putting on and taking off the mask. You must again wash your hands after any handling of the mask. The colored portion of the mask must always be worn facing out. Between periods where one wears the mask, you are invited to keep in the same place, away from your personal belongings on a clean surface with the colored portion always in the same position (ex. facing up). Following the initial distribution of masks, every offender must give back his old mask to receive a new one. In the event that your mask is broken, you must hand over all the pieces of the mask to receive a new one.

À défaut de respecter les consignes de la Santé publique et du SCC entourant le port, la remise ou la gestion des masques, vous pourrez être rapporté via le tribunal disciplinaire et/ou vous exposer à des conséquences administratives, afin d'assurer la sécurité de tous.

Should you not respect Public Health guidelines regarding the use of masks, as well as procedures with respect to distribution of management of masks, you may be subject to an offence report and/or other administrative measures, in order to ensure everyone's safety.

Des masques en tissus pourraient vous être remis sous peu. Le cas échéant, vous devrez les laver quotidiennement, à l'eau chaude et savonneuse. Vous devez bien le faire sécher entre les usages. Les mêmes consignes s'appliquent pour le rangement du masque entre les périodes de port du masque.

Reusable masks rather than disposal masks made of clothing material may be handed to you in the near future instead of disposable masks. With regard to maintenance of these masks, you must wash them daily, using warm water and soap. You must then let the mask dry between uses. The same instructions apply for the handling of the mask as with disposal masks.

Le port du masque est **OBLIGATOIRE** lors de toute sortie de cellule et d'interaction avec autrui (excepté avec le détenu qui réside dans la même cellule que vous, lorsque vous êtes en double occupation).

As of today, All inmates **MUST** wear their masks all times when they exit their cell and interact with others. The only exception is when you are in your cell, whether in single or double occupancy.

Le masque devra être retiré lors des périodes de dénombrement, afin que le personnel puisse adéquatement vous identifier. De même, vous devrez le retirer immédiatement lorsqu'un membre du personnel vous le demandera, à tout moment de la journée, toujours afin de bien pouvoir vous identifier.

The mask will need to be removed during the official count, so that officers may clearly identify every person, or upon the request of an employee at any other time of the day, for identification purposes.

Les masques sont sujets aux fouilles. Ceux-ci peuvent faire l'objet d'une fouille, dès la demande d'un membre du personnel. Le cas échéant, un nouveau masque vous sera ensuite remis. Advenant le port d'un masque en tissus fourni par le SCC, vous pourrez le laver suite à la fouille.

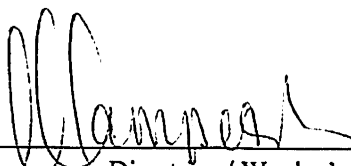
Masks will be subject to search procedures, upon request by an employee. In this case, a new disposable mask will be given to replace the disposable mask you had or, in the case of a reusable mask, you will then be able to wash your mask.

Il importe de préciser que le port du masque **N'EXCLUT PAS** l'obligation de maintenir une distanciation sociale d'au moins 2 mètres avec toute autre personne et ce, en tout temps, excepté avec le détenu qui réside dans la même cellule que vous, lorsque vous êtes en double occupation. Ceci s'applique également lors des périodes où vous allez chercher votre repas, lors des périodes en salle commune et lors des périodes à l'extérieur. À noter que si cette distanciation sociale imposée par Santé publique n'est pas respectée, nous pourrions restreindre davantage le nombre de détenus qui peuvent sortir simultanément de leur cellule.

It is important to note that the use of a protective mask does **NOT EXEMPT** one from their responsibility of applying social distancing measures of at least 2 metres between individuals at all times, with the exception of the person with whom you share a cell. This also applies during all inmate movements, including meal distribution, common room activities and outdoor activities. Should distancing measures imposed by Public Health officials not be respected, measures to further reduce the number of inmates being able to come out of their cells at the same time-period may be put into place.

Je vous invite à continuer de collaborer afin de collectivement tous nous aider à diminuer les risques de propagation du virus.

I encourage you to continue to collaborate in order to collectively assist us in reducing the risk of any transmission of this virus.



Josée Campeau - Directrice / Warden's Signature

A/C 7070-1

Laporte Melanie (QUE)

De: Campeau Josée (QUE)
Envoyé: 2 septembre 2020 10:53
À: 343-Usagers
Objet: TR: Consignes de prévention

Bonjour,

SVP voir ajouts/modifications en **rose**.

Merci

De : Beaulieu Laurie (QUE) <Laurie.Beaulieu@CSC-SCC.GC.CA> **De la part de** Giordano Linda (QUE)
Envoyé : 13 août 2020 14:16
À : 343-Usagers <343-Usagers@csc-scc.gc.ca>
Objet : Consignes de prévention

De : Campeau Josée (QUE)
Envoyé : 7 août 2020 14:00
À : 343-Usagers
Objet : Consignes de prévention

De : Campeau Josée (QUE) <Josee.Campeau@CSC-SCC.GC.CA>
Envoyé : 27 juillet 2020 07:40
À : 343-Usagers <343-Usagers@csc-scc.gc.ca>
Objet : Consignes de prévention

De : Campeau Josée (QUE)
Envoyé : 14 juillet 2020 08:21
À : 343-Usagers
Objet : Consignes de prévention

De : Campeau Josée (QUE)
Envoyé : 10 juillet 2020 16:53
À : 343-Usagers
Objet : Consignes de prévention

De : Campeau Josée (QUE) <Josee.Campeau@CSC-SCC.GC.CA>
Envoyé : 30 juin 2020 16:47
À : 343-Usagers <343-Usagers@csc-scc.gc.ca>
Objet : TR: Consignes de prévention

De : Campeau Josée (QUE)
Envoyé : 8 juin 2020 13:33

À : 343-Usagers
Objet : Consignes de prévention

De : Campeau Josée (QUE)
Envoyé : 29 mai 2020 12:40
À : 343-Usagers
Objet : TR: Consignes de prévention

De : Campeau Josée (QUE)
Envoyé : 28 mai 2020 09:31
À : 343-Usagers
Objet : Consignes de prévention

De : Campeau Josée (QUE)
Envoyé : 8 mai 2020 11:34
À : 343-Usagers
Objet : Consignes de prévention

De : Campeau Josée (QUE) <Josee.Campeau@CSC-SCC.GC.CA>
Envoyé : 30 avril 2020 09:58
À : 343-Usagers <343-Usagers@csc-scc.gc.ca>
Objet : Consignes de prévention

De : Campeau Josée (QUE) <Josee.Campeau@CSC-SCC.GC.CA>
Envoyé : 24 avril 2020 14:06
À : 343-Usagers <343-Usagers@csc-scc.gc.ca>
Objet : TR: Consignes de prévention

De : Campeau Josée (QUE) <Josee.Campeau@CSC-SCC.GC.CA>
Envoyé : 20 avril 2020 14:32
À : 343-Usagers <343-Usagers@csc-scc.gc.ca>
Objet : Consignes de prévention

De : Campeau Josée (QUE) <Josee.Campeau@CSC-SCC.GC.CA>
Envoyé : 16 avril 2020 23:08
À : 343-Usagers <343-Usagers@csc-scc.gc.ca>
Objet : Consignes de prévention

Bonjour,

La présente vise à vous rappeler les consignes de sécurité en prévention de la propagation de la COVID-19.

Distanciation sociale :

- Toute personne doit, lorsque possible et non requis par ses fonctions, respecter la distanciation sociale établie à 2 mètres par santé publique. Cette consigne est valide même si les deux individus portent un masque.
- Cette consigne est également valide lors des briefings, des repas et de toute autre rencontre.
- Afin de respecter cette distanciation sociale, il importe de respecter les heures et durées de repas prescrites, de même que de respecter les périodes de repas prescrites par votre convention collective. Si vous êtes trop d'individus dans un même local simultanément, nous vous encourageons à en profiter pour accomplir des rondes de

sécurité additionnelles ou des fouilles dans d'autres endroits. Plusieurs tâches diverses sont toujours à effectuer afin d'accroître la sécurité.

- En attendant des postes où il est impossible de respecter la distanciation sociale, vous êtes invités à discuter avec votre gestionnaire afin d'évaluer les options (modification des heures de repas, présence dynamique accrue sur le plancher afin d'éviter des rassemblements dans les contrôles, etc.).
- Tel que mentionné dans le courriel du 2020-03-23, j'invite tous les non CX à prendre rendez-vous avant de vous rendre en pavillon. J'invite les CX à ne pas dépasser le ratio établi selon les normes de déploiement dans les contrôles/cuisinettes. Ceci permettra que le moins de personnes possible soient présentes simultanément dans un même lieu.
- Nous avons peint des repères (marques) au sol, afin d'aider à respecter la distanciation sociale avant d'entrer à la poterne. D'autres repères seront installés en établissement à cette fin. Il importe de les respecter afin de respecter les consignes de santé publique. Voir les photos jointes (2020-04-29), en guise de référence.
- L'accès aux casiers pour ranger les téléphones cellulaires est de nouveau permise. L'important sera de ne pas « empiler » les cellulaires, et de tenter d'éviter le plus possible que ceux-ci soient collés les uns contre les autres. Par ailleurs, vous êtes encouragés à régulièrement bien nettoyer votre cellulaire, avant et après utilisation. La procédure à l'entrée demeurera de se laver les mains, revêtir le masque et ranger le cellulaire. Avant de reprendre celui-ci, vous devez également vous laver les mains. En sommes, le lavage de mains est requis avant et après la manipulation des cellulaires.
- À compter du 2020-07-18, le CX à la poterne sera dorénavant désigné en tout temps, pour s'assurer que tous utilisent le désinfectant pour les mains, poser les questions d'usage reliées à la COVID, prendre la température et remettre les masques aux employés et visiteurs. Merci à tous les agents de programmes qui ont aidé à cette tâche depuis les derniers mois.
- Le gymnase étant de nouveau accessible aux détenus, les employés sont invités à manger dans les lieux suivants : salle de conférence de la gestion de cas, salle de conférence en haut de l'USD, gymnase de l'USD, salle de conférence de l'administration, salle désignée dans le secteur des programmes.
- Par ailleurs, suite à des discussions avec des spécialistes, il a été mentionné que chacun devrait manger seul dans son bureau. Les seules exceptions devraient être pour ceux qui ne peuvent quitter leur poste pour la période du repas. Si des lieux communs pour des repas doivent être utilisés, ils devraient l'être en moment décalés et être rigoureusement nettoyés par et entre chaque utilisateur. Malgré ceci, si vous mangez en groupe, vous devez impérativement respecter la distanciation sociale de 2 mètres, remettre votre masque dès la fin de votre repas et tenter de limiter le plus possible les périodes où les masques sont retirés en même temps que d'autres personnes.
- Les briefings matinaux des agents de correction pourront continuer de s'effectuer dans le gymnase puisque les activités des détenus ne seront pas débutées. Dans le gymnase, des « X » ont été apposés sur les bancs des gradins, de façon à bien indiquer aux gens la distanciation sociale à respecter. Vous devez donc respecter ces places assignées. Les briefings des autres quarts de travail s'effectueront dans le mess des officiers. Il importera de respecter la distanciation sociale et il faudra pour certains rester debout, au besoin.
- Les briefings de la gestion s'effectueront dans la salle d'audience (toit vert). Le tout à moins d'indication contraire de l'adjointe DAI écrira au comité de gestion qui écrira au comité de gestion, à la fin de chaque jour, afin de confirmer le tout. Si la salle d'audience est utilisée, le briefing de gestion se tiendra dans la salle de conférence de l'administration.
- La distanciation sociale concerne aussi les détenus. Ceux-ci sont tenus de respecter le 2 mètres de distance, excepté à l'intérieur d'une même cellule (cellule double) ou de circonstances exceptionnelles. Les agents de correction doivent intervenir si ceci n'est pas respecté et rapporter les détenus au besoin.
- La distanciation sociale doit être respectée même à l'extérieur, autant pour les détenus que le personnel.

Questionnaire:

- Vous devez continuer de répondre quotidiennement au questionnaire affiché à la poterne, avant votre entrée en établissement.

Température :

- À compter du 2020-05-29, toute personne entrant en établissement devra se soumettre à une prise de température, après avoir revêtu le masque.

- Si les valeurs de votre température sont plus hautes que les normales prévues, vous devrez vous asseoir durant environ 10-15 minutes, sur les chaises de la salle d'attente des visiteurs (près des casiers à l'entrée), afin que votre corps prenne la température de l'intérieur de l'établissement. Si la première prise de température excède 38 degrés, une nouvelle prise de température sera ensuite effectuée.
- Advenant que les valeurs d'une seconde prise de température soient plus élevées que la normale, le GC puis le DA concerné (ou l'agent en dispo à l'extérieur des heures ouvrables) seront contacté et il est fort probable que vous soyez retournés à la maison avec les consignes appropriées.

Symptômes :

- Si vous présentez des symptômes de la COVID-19, vous ne devez **pas** entrer en établissement. Vous devez contacter **immédiatement** votre gestionnaire et téléphoner au 1-877-644-4545.
- Vous devez informer votre gestionnaire dès que possible, des conclusions de votre appel avec la santé publique.
- Vous êtes invités à prendre votre température avant votre départ de votre domicile préalablement à votre entrée en établissement. Ceci constitue une façon additionnelle de déceler des symptômes potentiels.

Lavage des main :

- Le lavage des mains avec du désinfectant est obligatoire **avant** l'entrée au point de fouille de l'établissement. Ceci est également obligatoire à toute entrée et sortie de l'établissement au cours d'une même journée.
- Vous êtes invités à vous laver les mains avec de l'eau et du savons **après** être passé au point de fouille de la poterne, dans la salle de bain normalement réservée aux visiteurs, tel que mentionné dans le courriel du 2020-03-24. À noter que les salles de bain situées à côté de la visite, près du contrôle B, sont également disponibles pour les employés.
- Tout au long de la journée, suite à vos rencontres avec les détenus, avant de manger ou après toute action impliquant un contact avec des surfaces à usage commun, vous êtes encouragés à vous laver les mains avec de l'eau et du savon durant 20 secondes. Si eau et savon ne sont pas disponibles dans votre secteur, vous êtes encouragés à utiliser du savon sans eau ou du désinfectant pour les mains.
- Le lavage des mains est obligatoire lors de toute entrée de secteur **et** lors de toute sortie de secteur.

Masques :

- Le masque **doit** être porté **en tout temps**, excepté lorsque vous êtes seul dans un bureau fermé.
- Vous devez respecter les consignes relatives au port et au retrait du masque (se laver les mains avant manipulation, toucher seulement les élastiques, etc.), tel que mentionné dans les courriels du 2020-04-08 et du 2020-04-14.
- Puisque notre établissement n'est pas un site d'éclosion, vous pouvez généralement porter un masque en tissu personnel. Le cas échéant, je vous encourage à suivre les directives d'entretien, de nettoyage et de rangement. Ainsi, il est recommandé de le laver minimalement quotidiennement, à l'eau chaude savonneuse et de le ranger dans un endroit à l'écart de vos effets personnels, (par exemple dans un contenant ou une enveloppe, toujours dans le même sens (côté porté vers le visage toujours du même sens)). Les endroits où ces masques en tissus sont proscrits sont dans les zones 2 et 3 désignées en établissement. De plus, le type de masque avec un dispositif de ventilation au niveau de la bouche n'est pas permis considérant qu'il n'est pas adapté à la pandémie actuelle alors que nous devons prévenir la transmission par gouttelettes.
- Les masques doivent être remis par l'officier à la porter à tous ceux qui entrent en établissement. Les masques doivent être revêtus avant la prise de température par l'officier de la poterne.
- Les masques sont fournis quotidiennement par le SCC. Advenant qu'il soit souillé ou en cas de bris, vous pouvez vous présenter au bureau des opérations pour en obtenir un nouveau.
- Lors de toute interaction avec un détenu hors de sa cellule, vous devez vous assurer qu'il porte un masque.
- Tout employé est invité à demander aux détenus de porter un masque dès leur sortie de cellule. Si le détenu refuse, vous devez faire un RODA, le rapporter et informer le GCBO afin de prendre les mesures appropriées.
- Les masques doivent être portés même à l'extérieur et dans les véhicules, dès que 2 individus sont à proximité, autant pour le personnel que les détenus.

Vêtements :

- Vous êtes fortement encouragés à changer vos vêtements à votre arrivée en établissement et en quittant l'établissement, en mettant les vêtements utilisés dans un sac fermé, destiné au lavage, tel que mentionné dans le courriel du 2020-03-31.
- À cet effet, les salles de bain normalement réservées aux visiteurs sont disponibles pour les employés depuis le mois de mars.
- Vous êtes encouragés à suivre les recommandations énoncées sur le HUB afin de protéger vos proches après leur retour d'un quart de travail dans un établissement du SCC : *COVID-19 recommandations à l'intention des membres du personnel du SCC qui retournent à la maison après un quart de travail.*

Effets personnels :

- Vous êtes fortement encouragés à entrer et sortir le moins d'items personnels possibles de l'établissement.
- Aucun item personnel ne doit être prêté sans un lavage dudit objet avant le prêt et au retour. Le tout doit être précédé et suivi d'un lavage des mains.
- Porter une attention particulière au lavage des objets (crayons, clés, talkies, menottes, brocheuses, etc.).
- À votre arrivée en établissement, au poste de fouille de la poterne, vous devrez manipuler vos effets personnels pour une vérification visuelle par l'agent de correction à la poterne. Le AmScan ne sera plus utilisé jusqu'à avis contraire pour des raisons de prévention.

Objets communs :

- En plus de la fermeture du gymnase pour les employés et les détenus, excepté pour les briefings et le diner, des objets communs ne seront temporairement plus accessibles, afin de limiter la propagation du virus, le cas échéant. Ainsi, l'armoire contenant notamment les livres du PAE, située dans la salle des officiers, ne sera dorénavant plus accessible.
- Par ailleurs, chaque employé est invité à se désinfecter les mains avant de prendre ses clés dans le « key watcher ». À cet effet, du désinfectant est disponible à droite des « key watchers » depuis plusieurs semaines déjà.
- De même, ils sont invités à se désinfecter les mains (et idéalement les laver avec de l'eau et du savon), avant et après avoir touché aux autres objets d'usage commun (par exemple les ordinateurs situés dans la salle des officiers et dans les contrôles).
- Le prêt d'objet (crayons, brocheuse, etc.) doit être évité dans la mesure du possible. Au besoin, bien se laver les mains, ainsi que l'objet avant et après le prêt.
- Dorénavant, les fontaines d'eau (abreuvoirs) ne seront plus accessibles, puisqu'elles constituent des sources de propagation potentielles. Vous êtes conséquemment invités à remplir vos bouteilles dans les lavabos des cuisinettes ou des salles de bain, ou à apporter des bouteilles d'eau pré-remplies.
- Les officiers de la poterne doivent eux-mêmes remplir les formulaires pour les visiteurs.
- Les crayons pour les signatures doivent être désinfectés après chaque utilisation par les officiers de la poterne.
- Lors de l'utilisation du gymnase, les objets communs doivent être nettoyés suite à leur utilisation. Si le gymnase est utilisé par les employés sur l'heure du diner, le nettoyage doit être effectué par ces derniers.

Espace de travail :

- Vous devez nettoyer votre espace et vos outils de travail avant votre quart de travail, et fréquemment par la suite, notamment suite au passage de d'autres personnes dans votre lieu de travail.
- Vous devez également nettoyer votre espace de travail à la fin de votre quart de travail.
- Ceci est requis lors de toute entrée en poste (ou dans un bureau) et avant que vous ne quittiez un poste (ou un bureau). Ceci inclut les boutons de contrôle.
- Tenter de désencombrer les surfaces de travail, de façon à faciliter le nettoyage effectué par tous.
- Vous êtes invités à orienter et superviser les nettoyeurs de vos secteurs au sujet du nettoyage, conformément au courriel du 2020-04-28.

Traçage :

- Lorsqu'un membre de l'équipe de « traceur » de l'administration régionale tente d'entrer en contact avec vous, vous devez le rappeler dans les plus brefs délais possibles, afin de limiter la propagation potentielle du virus.

Activités des détenus : La reprise des activités et les mesures ont été identifiées par le Comité local santé et sécurité au travail local. En voici les résultats.

- **Prise d'empreinte digitales** : Activité reprise le 29 juin
- **Programmes** : Activité reprendra à compter du 7 juillet.
- **Bibliothèque** : Les détenus auront accès à la bibliothèque à compter de jeudi le 2 juillet.
- **Matériel sportif** : Dès le 1^{er} juillet, les détenus pourront avoir accès à ce matériel à nouveau (ex. : ballons). La GP a identifié des détenus nettoyeurs dans toutes les cohortes par la GP et les consignes de nettoyage ont été données à ces derniers.
- **Gymnase** : Reprise des activités pour les détenus et le personnel à compter du 2020-07-10.
- **Coiffeuse** : Reprise dans les pavillons D-E-F à compter du 2020-07-10 / reprise le 2020-07-20 pour la coiffeuse de l'extérieur
- **Visiteurs pour les détenus** : Reprise au cours de la semaine du 13 juillet.
- **Tribunal disciplinaire majeur** : Reprise le 2020-07-24.
- D'autres reprises d'activités ont été discutées et devraient être mises de l'avant sous peu, dès que les mesures à prendre l'auront été par les secteurs concernés.

Enfin, vous devez respecter toute autre consigne recommandée par santé publique (tousser dans votre coude, éternuer dans un mouchoir, etc.).

Merci de contribuer à la prévention de la COVID-19.



Josée Campeau

Directrice | Warden
Centre régional de réception | Regional Reception Center
Service correctionnel du Canada | Correctional Service of Canada
246, montée Gagnon, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0
☎ : 450-478-5977 # 7100
☎ : 450-478-7661

Laporte Melanie (QUE)

7070-1

De: Beaulieu Laurie (QUE) de la part de Giordano Linda (QUE)
Envoyé: 13 août 2020 14:16
À: 343-Usagers
Objet: Consignes de prévention

Bonjour,

Voir ci-dessous l'ajout en **bleu**.

Merci et bonne journée,

Laurie Beaulieu pour / on behalf of
Linda Giordano, Directrice int./ Acting Warden
Sécurité publique du Canada | Public Safety Canada
Service correctionnel du Canada | Correctional Service of Canada
Centre régional de réception | Regional Reception Centre
246, montée Gagnon, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0
Giordanoli@csc-scc.gc.ca

Téléphone | Telephone 450-478-5977 # 7800
Télécopieur | Facsimile 450-478-7661
Gouvernement du Canada | Government of Canada

De : Campeau Josée (QUE) <Josee.Campeau@CSC-SCC.GC.CA>
Envoyé : 7 août 2020 14:00
À : 343-Usagers <343-Usagers@csc-scc.gc.ca>
Objet : Consignes de prévention

De : Campeau Josée (QUE) <Josee.Campeau@CSC-SCC.GC.CA>
Envoyé : 27 juillet 2020 07:40
À : 343-Usagers <343-Usagers@csc-scc.gc.ca>
Objet : Consignes de prévention

De : Campeau Josée (QUE)
Envoyé : 14 juillet 2020 08:21
À : 343-Usagers
Objet : Consignes de prévention

De : Campeau Josée (QUE)
Envoyé : 10 juillet 2020 16:53
À : 343-Usagers
Objet : Consignes de prévention

De : Campeau Josée (QUE) <Josee.Campeau@CSC-SCC.GC.CA>
Envoyé : 30 juin 2020 16:47
À : 343-Usagers <343-Usagers@csc-scc.gc.ca>
Objet : TR: Consignes de prévention

De : Campeau Josée (QUE)
Envoyé : 8 juin 2020 13:33
À : 343-Usagers
Objet : Consignes de prévention

De : Campeau Josée (QUE)
Envoyé : 29 mai 2020 12:40
À : 343-Usagers
Objet : TR: Consignes de prévention

De : Campeau Josée (QUE)
Envoyé : 28 mai 2020 09:31
À : 343-Usagers
Objet : Consignes de prévention

De : Campeau Josée (QUE)
Envoyé : 8 mai 2020 11:34
À : 343-Usagers
Objet : Consignes de prévention

De : Campeau Josée (QUE) <Josee.Campeau@CSC-SCC.GC.CA>
Envoyé : 30 avril 2020 09:58
À : 343-Usagers <343-Usagers@csc-scc.gc.ca>
Objet : Consignes de prévention

De : Campeau Josée (QUE) <Josee.Campeau@CSC-SCC.GC.CA>
Envoyé : 24 avril 2020 14:06
À : 343-Usagers <343-Usagers@csc-scc.gc.ca>
Objet : TR: Consignes de prévention

De : Campeau Josée (QUE) <Josee.Campeau@CSC-SCC.GC.CA>
Envoyé : 20 avril 2020 14:32
À : 343-Usagers <343-Usagers@csc-scc.gc.ca>
Objet : Consignes de prévention

De : Campeau Josée (QUE) <Josee.Campeau@CSC-SCC.GC.CA>
Envoyé : 16 avril 2020 23:08
À : 343-Usagers <343-Usagers@csc-scc.gc.ca>
Objet : Consignes de prévention

Bonjour,

La présente vise à vous rappeler les consignes de sécurité en prévention de la propagation de la COVID-19.

Distanciation sociale :

- Toute personne doit, lorsque possible et non requis par ses fonctions, respecter la distanciation sociale établie à 2 mètres par santé publique. Cette consigne est valide même si les deux individus portent un masque.
- Cette consigne est également valide lors des briefings, des repas et de toute autre rencontre.
- Afin de respecter cette distanciation sociale, il importe de respecter les heures et durées de repas prescrites, de même que de respecter les périodes de repas prescrites par votre convention collective. Si vous êtes trop

d'individus dans un même local simultanément, nous vous encourageons à en profiter pour accomplir des rondes de sécurité additionnelles ou des fouilles dans d'autres endroits. Plusieurs tâches diverses sont toujours à effectuer afin d'assurer la sécurité.

- Advenant des postes où il est impossible de respecter la distanciation sociale, vous êtes invités à discuter avec votre gestionnaire afin d'évaluer les options (modification des heures de repas, présence dynamique accrue sur le plancher afin d'éviter des rassemblements dans les contrôles, etc.).
- Tel que mentionné dans le courriel du 2020-03-23, j'invite tous les non CX à prendre rendez-vous avant de vous rendre en pavillon. J'invite les CX à ne pas dépasser le ratio établi selon les normes de déploiement dans les contrôles/cuisinettes. Ceci permettra que le moins de personnes possible soient présentes simultanément dans un même lieu.
- Nous avons peint des repères (marques) au sol, afin d'aider à respecter la distanciation sociale avant d'entrer à la poterne. D'autres repères seront installés en établissement à cette fin. Il importe de les respecter afin de respecter les consignes de santé publique. Voir les photos jointes (2020-04-29), en guise de référence.
- L'accès aux casiers pour ranger les téléphones cellulaires est de nouveau permise. L'important sera de ne pas « empiler » les cellulaires, et de tenter d'éviter le plus possible que ceux-ci soient collés les uns contre les autres. Par ailleurs, vous êtes encouragés à régulièrement bien nettoyer votre cellulaire, avant et après utilisation. La procédure à l'entrée demeurera de se laver les mains, revêtir le masque et ranger le cellulaire. Avant de reprendre celui-ci, vous devez également vous laver les mains. En sommes, le lavage de mains est requis avant et après la manipulation des cellulaires.
- À compter du 2020-07-18, le CX à la poterne sera dorénavant désigné en tout temps, pour s'assurer que tous utilisent le désinfectant pour les mains, poser les questions d'usage reliées à la COVID, prendre la température et remettre les masques aux employés et visiteurs. Merci à tous les agents de programmes qui ont aidé à cette tâche depuis les derniers mois.
- Le gymnase étant de nouveau accessible aux détenus, les employés sont invités à manger dans les lieux suivants : salle de conférence de la gestion de cas, salle de conférence en haut de l'USD, gymnase de l'USD, salle de conférence de l'administration, salle désignée dans le secteur des programmes.
- Par ailleurs, suite à des discussions avec des spécialistes, il a été mentionné que chacun devrait manger seul dans son bureau. Les seules exceptions devraient être pour ceux qui ne peuvent quitter leur poste pour la période du repas. Si des lieux communs pour des repas doivent être utilisés, ils devraient l'être en moment décalés et être rigoureusement nettoyés par et entre chaque utilisateur.
- Les briefings matinaux des agents de correction pourront continuer de s'effectuer dans le gymnase puisque les activités des détenus ne seront pas débutées. Dans le gymnase, des « X » ont été apposés sur les bancs des gradins, de façon à bien indiquer aux gens la distanciation sociale à respecter. Vous devez donc respecter ces places assignées. Les briefings des autres quarts de travail s'effectueront dans le mess des officiers. Il importera de respecter la distanciation sociale et il faudra pour certains rester debout, au besoin.
- Les briefings de la gestion s'effectueront dans la salle d'audience (toit vert). Le tout à moins d'indication contraire de l'adjointe DAI écrira au comité de gestion qui écrira au comité de gestion, à la fin de chaque jour, afin de confirmer le tout. Si la salle d'audience est utilisée, le briefing de gestion se tiendra dans la salle de conférence de l'administration.
- La distanciation sociale concerne aussi les détenus. Ceux-ci sont tenus de respecter le 2 mètres de distance, excepté à l'intérieur d'une même cellule (cellule double) ou de circonstances exceptionnelles. Les agents de correction doivent intervenir si ceci n'est pas respecté et rapporter les détenus au besoin.
- La distanciation sociale doit être respectée même à l'extérieur, autant pour les détenus que le personnel.

Questionnaire:

- Vous devez continuer de répondre quotidiennement au questionnaire affiché à la poterne, avant votre entrée en établissement.

Température :

- À compter du 2020-05-29, toute personne entrant en établissement devra se soumettre à une prise de température, après avoir revêtu le masque.

- Si les valeurs de votre température sont plus hautes que les normales prévues, vous devrez vous asseoir durant environ 10-15 minutes, sur les chaises de la salle d'attente des visiteurs (près des casiers à l'entrée), afin que votre corps prenne la température de l'intérieur de l'établissement. Si la première prise de température excède 38 degrés, une nouvelle prise de température sera ensuite effectuée.
- Advenant que les valeurs d'une seconde prise de température soient plus élevées que la normale, le GC puis le DA concerné (ou l'agent en dispo à l'extérieur des heures ouvrables) seront contacté et il est fort probable que vous soyez retournés à la maison avec les consignes appropriées.

Symptômes :

- Si vous présentez des symptômes de la COVID-19, vous ne devez **pas** entrer en établissement. Vous devez contacter **immédiatement** votre gestionnaire et téléphoner au 1-877-644-4545.
- Vous devez informer votre gestionnaire dès que possible, des conclusions de votre appel avec la santé publique.
- Vous êtes invités à prendre votre température avant votre départ de votre domicile préalablement à votre entrée en établissement. Ceci constitue une façon additionnelle de déceler des symptômes potentiels.

Lavage des main :

- Le lavage des mains avec du désinfectant est obligatoire **avant** l'entrée au point de fouille de l'établissement. Ceci est également obligatoire à toute entrée et sortie de l'établissement au cours d'une même journée.
- Vous êtes invités à vous laver les mains avec de l'eau et du savons **après** être passé au point de fouille de la poterne, dans la salle de bain normalement réservée aux visiteurs, tel que mentionné dans le courriel du 2020-03-24. À noter que les salles de bain situées à côté de la visite, près du contrôle B, sont également disponibles pour les employés.
- Tout au long de la journée, suite à vos rencontres avec les détenus, avant de manger ou après toute action impliquant un contact avec des surfaces à usage commun, vous êtes encouragés à vous laver les mains avec de l'eau et du savon durant 20 secondes. Si eau et savon ne sont pas disponibles dans votre secteur, vous êtes encouragés à utiliser du savon sans eau ou du désinfectant pour les mains.
- Le lavage des mains est obligatoire lors de toute entrée de secteur **et** lors de toute sortie de secteur.

Masques :

- Le masque **doit** être porté **en tout temps**, excepté lorsque vous êtes seul dans un bureau fermé.
- Vous devez respecter les consignes relatives au port et au retrait du masque (se laver les mains avant manipulation, toucher seulement les élastiques, etc.), tel que mentionné dans les courriels du 2020-04-08 et du 2020-04-14.
- Puisque notre établissement n'est pas un site d'éclosion, vous pouvez généralement porter un masque en tissu personnel. Le cas échéant, je vous encourage à suivre les directives d'entretien, de nettoyage et de rangement. Ainsi, il est recommandé de le laver minimalement quotidiennement, à l'eau chaude savonneuse et de le ranger dans un endroit à l'écart de vos effets personnels, (par exemple dans un contenant ou une enveloppe, toujours dans le même sens (côté porté vers le visage toujours du même sens)). Les endroits où ces masques en tissus sont proscrits sont dans les zones 2 et 3 désignées en établissement. De plus, le type de masque avec un dispositif de ventilation au niveau de la bouche n'est pas permis considérant qu'il n'est pas adapté à la pandémie actuelle alors que nous devons prévenir la transmission par gouttelettes.
- Les masques doivent être remis par l'officier à la porter à tous ceux qui entrent en établissement. Les masques doivent être revêtus avant la prise de température par l'officier de la poterne.
- Les masques sont fournis quotidiennement par le SCC. Advenant qu'il soit souillé ou en cas de bris, vous pouvez vous présenter au bureau des opérations pour en obtenir un nouveau.
- Lors de toute interaction avec un détenu hors de sa cellule, vous devez vous assurer qu'il porte un masque.
- Tout employé est invité à demander aux détenus de porter un masque dès leur sortie de cellule. Si le détenu refuse, vous devez faire un RODA, le rapporter et informer le GCBO afin de prendre les mesures appropriées.
- Les masques doivent être portés même à l'extérieur et dans les véhicules, dès que 2 individus sont à proximité, autant pour le personnel que les détenus.

Vêtements :

- Vous êtes fortement encouragés à changer vos vêtements à votre arrivée en établissement et en quittant l'établissement, en mettant les vêtements utilisés dans un sac fermé, destiné au lavage, tel que mentionné dans le courriel du 2020-03-31.
- À cet effet, les salles de bain normalement réservées aux visiteurs sont disponibles pour les employés depuis le mois de mars.
- Vous êtes encouragés à suivre les recommandations énoncées sur le HUB afin de protéger vos proches après leur retour d'un quart de travail dans un établissement du SCC : *COVID-19 recommandations à l'intention des membres du personnel du SCC qui retournent à la maison après un quart de travail.*

Effets personnels :

- Vous êtes fortement encouragés à entrer et sortir le moins d'items personnels possibles de l'établissement.
- Aucun item personnel ne doit être prêté sans un lavage dudit objet avant le prêt et au retour. Le tout doit être précédé et suivi d'un lavage des mains.
- Porter une attention particulière au lavage des objets (crayons, clés, talkies, menottes, brocheuses, etc.).
- À votre arrivée en établissement, au poste de fouille de la poterne, vous devrez manipuler vos effets personnels pour une vérification visuelle par l'agent de correction à la poterne. Le AmScan ne sera plus utilisé jusqu'à avis contraire pour des raisons de prévention.

Objets communs :

- En plus de la fermeture du gymnase pour les employés et les détenus, excepté pour les briefings et le dîner, des objets communs ne seront temporairement plus accessibles, afin de limiter la propagation du virus, le cas échéant. Ainsi, l'armoire contenant notamment les livres du PAE, située dans la salle des officiers, ne sera dorénavant plus accessible.
- Par ailleurs, chaque employé est invité à se désinfecter les mains avant de prendre ses clés dans le « key watcher ». À cet effet, du désinfectant est disponible à droite des « key watchers » depuis plusieurs semaines déjà.
- De même, ils sont invités à se désinfecter les mains (et idéalement les laver avec de l'eau et du savon), avant et après avoir touché aux autres objets d'usage commun (par exemple les ordinateurs situés dans la salle des officiers et dans les contrôles).
- Le prêt d'objet (crayons, brocheuse, etc.) doit être évité dans la mesure du possible. Au besoin, bien se laver les mains, ainsi que l'objet avant et après le prêt.
- Dorénavant, les fontaines d'eau (abreuvoirs) ne seront plus accessibles, puisqu'elles constituent des sources de propagation potentielles. Vous êtes conséquemment invités à remplir vos bouteilles dans les lavabos des cuisinettes ou des salles de bain, ou à apporter des bouteilles d'eau pré-remplies.
- Les officiers de la poterne doivent eux-mêmes remplir les formulaires pour les visiteurs.
- Les crayons pour les signatures doivent être désinfectés après chaque utilisation par les officiers de la poterne.
- Lors de l'utilisation du gymnase, les objets communs doivent être nettoyés suite à leur utilisation. Si le gymnase est utilisé par les employés sur l'heure du dîner, le nettoyage doit être effectué par ces derniers.

Espace de travail :

- Vous devez nettoyer votre espace et vos outils de travail avant votre quart de travail, et fréquemment par la suite, notamment suite au passage de d'autres personnes dans votre lieu de travail.
- Vous devez également nettoyer votre espace de travail à la fin de votre quart de travail.
- Ceci est requis lors de toute entrée en poste (ou dans un bureau) et avant que vous ne quittiez un poste (ou un bureau). Ceci inclut les boutons de contrôle.
- Tenter de désencombrer les surfaces de travail, de façon à faciliter le nettoyage effectué par tous.
- Vous êtes invités à orienter et superviser les nettoyeurs de vos secteurs au sujet du nettoyage, conformément au courriel du 2020-04-28.

Tracage :

- Lorsqu'un membre de l'équipe de « traceur » de l'administration régionale tente d'entrer en contact avec vous, vous devez le rappeler dans les plus brefs délais possibles, afin de limiter la propagation potentielle du virus.

Activités des détenus : La reprise des activités et les mesures ont été identifiées par le Comité local santé et sécurité au travail local. En voici les résultats.

- **Prise d'empreinte digitales** : Activité reprise le 29 juin
- **Programmes** : Activité reprendra à compter du 7 juillet.
- **Bibliothèque** : Les détenus auront accès à la bibliothèque à compter de jeudi le 2 juillet.
- **Matériel sportif** : Dès le 1^{er} juillet, les détenus pourront avoir accès à ce matériel à nouveau (ex. : ballons). La GP a identifié des détenus nettoyeurs dans toutes les cohortes par la GP et les consignes de nettoyage ont été données à ces derniers.
- **Gymnase** : Reprise des activités pour les détenus et le personnel à compter du 2020-07-10.
- **Coiffeuse** : Reprise dans les pavillons D-E-F à compter du 2020-07-10 / reprise le 2020-07-20 pour la coiffeuse de l'extérieur
- **Visiteurs pour les détenus** : Reprise au cours de la semaine du 13 juillet.
- **Tribunal disciplinaire majeur** : Reprise le 2020-07-24.
- D'autres reprises d'activités ont été discutées et devraient être mises de l'avant sous peu, dès que les mesures à prendre l'auront été par les secteurs concernés.

Enfin, vous devez respecter toute autre consigne recommandée par santé publique (toussez dans votre coude, éternuer dans un mouchoir, etc.).

Merci de contribuer à la prévention de la COVID-19.



Josée Campeau

Directrice | Warden
Centre régional de réception | Regional Reception Center
Service correctionnel du Canada | Correctional Service of Canada
246, montée Gagnon, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0
☎ : 450-478-5977 # 7100
📠 : 450-478-7661

7070-1

Lap... e Melanie (QUE)

De: Campeau Josée (QUE)
Envoyé: 7 août 2020 14:00
À: 343-Usagers
Objet: Consignes de prévention

Bonjour,

Voici nouveaux ajouts en vert.

Merci

Josée Campeau

Directrice | Warden
Centre régional de réception | Regional Reception Center
Service correctionnel du Canada | Correctional Service of Canada
246, montée Gagnon, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0
☎: 450-478-5977 # 7100
☎: 450-478-7661

De : Campeau Josée (QUE) <Josee.Campeau@CSC-SCC.GC.CA>
Envoyé : 27 juillet 2020 07:40
À : 343-Usagers <343-Usagers@csc-scc.gc.ca>
Objet : Consignes de prévention

De : Campeau Josée (QUE)
Envoyé : 14 juillet 2020 08:21
À : 343-Usagers
Objet : Consignes de prévention

De : Campeau Josée (QUE)
Envoyé : 10 juillet 2020 16:53
À : 343-Usagers
Objet : Consignes de prévention

De : Campeau Josée (QUE) <Josee.Campeau@CSC-SCC.GC.CA>
Envoyé : 30 juin 2020 16:47
À : 343-Usagers <343-Usagers@csc-scc.gc.ca>
Objet : TR: Consignes de prévention

De : Campeau Josée (QUE)
Envoyé : 8 juin 2020 13:33
À : 343-Usagers
Objet : Consignes de prévention

De : Campeau Josée (QUE)
Envoyé : 29 mai 2020 12:40

À : 343-Usagers
Objet : TR: Consignes de prévention

De : Campeau Josée (QUE)
Envoyé : 28 mai 2020 09:31
À : 343-Usagers
Objet : Consignes de prévention

De : Campeau Josée (QUE)
Envoyé : 8 mai 2020 11:34
À : 343-Usagers
Objet : Consignes de prévention

De : Campeau Josée (QUE) <Josee.Campeau@CSC-SCC.GC.CA>
Envoyé : 30 avril 2020 09:58
À : 343-Usagers <343-Usagers@csc-scc.gc.ca>
Objet : Consignes de prévention

De : Campeau Josée (QUE) <Josee.Campeau@CSC-SCC.GC.CA>
Envoyé : 24 avril 2020 14:06
À : 343-Usagers <343-Usagers@csc-scc.gc.ca>
Objet : TR: Consignes de prévention

De : Campeau Josée (QUE) <Josee.Campeau@CSC-SCC.GC.CA>
Envoyé : 20 avril 2020 14:32
À : 343-Usagers <343-Usagers@csc-scc.gc.ca>
Objet : Consignes de prévention

De : Campeau Josée (QUE) <Josee.Campeau@CSC-SCC.GC.CA>
Envoyé : 16 avril 2020 23:08
À : 343-Usagers <343-Usagers@csc-scc.gc.ca>
Objet : Consignes de prévention

Bonjour,

La présente vise à vous rappeler les consignes de sécurité en prévention de la propagation de la COVID-19.

Distanciation sociale :

- Toute personne doit, lorsque possible et non requis par ses fonctions, respecter la distanciation sociale établie à 2 mètres par santé publique. Cette consigne est valide même si les deux individus portent un masque.
- Cette consigne est également valide lors des briefings, des repas et de toute autre rencontre.
- Afin de respecter cette distanciation sociale, il importe de respecter les heures et durées de repas prescrites, de même que de respecter les périodes de repas prescrites par votre convention collective. Si vous êtes trop d'individus dans un même local simultanément, nous vous encourageons à en profiter pour accomplir des rondes de sécurité additionnelles ou des fouilles dans d'autres endroits. Plusieurs tâches diverses sont toujours à effectuer afin d'accroître la sécurité.
- Advenant des postes où il est impossible de respecter la distanciation sociale, vous êtes invités à discuter avec votre gestionnaire afin d'évaluer les options (modification des heures de repas, présence dynamique accrue sur le plancher afin d'éviter des rassemblements dans les contrôles, etc.).

- Tel que mentionné dans le courriel du 2020-03-23, j'invite tous les non CX à prendre rendez-vous avant de vous rendre en pavillon. J'invite les CX à ne pas dépasser le ratio établi selon les normes de déploiement dans les contrôles/cuisinettes. Ceci permettra que le moins de personnes possible soient présentes simultanément dans un même lieu.
- Nous avons peint des repères (marques) au sol, afin d'aider à respecter le distanciation sociale avant d'entrer à la poterne. D'autres repères seront installés en établissement à cette fin. Il importe de les respecter afin de respecter les consignes de santé publique. Voir les photos jointes (2020-04-29), en guise de référence.
- L'accès aux casiers pour ranger les téléphones cellulaires est de nouveau permise. L'important sera de ne pas « empiler » les cellulaires, et de tenter d'éviter le plus possible que ceux-ci soient collés les uns contre les autres. Par ailleurs, vous êtes encouragés à régulièrement bien nettoyer votre cellulaire, avant et après utilisation. La procédure à l'entrée demeurera de se laver les mains, revêtir le masque et ranger le cellulaire. Avant de reprendre celui-ci, vous devez également vous laver les mains. En sommes, le lavage de mains est requis avant et après la manipulation des cellulaires.
- À compter du 2020-07-18, le CX à la poterne sera dorénavant désigné en tout temps, pour s'assurer que tous utilisent le désinfectant pour les mains, poser les questions d'usage reliées à la COVID, prendre la température et remettre les masques aux employés et visiteurs. Merci à tous les agents de programmes qui ont aidé à cette tâche depuis les derniers mois.
- Le gymnase étant de nouveau accessible aux détenus, les employés sont invités à manger dans les lieux suivants : salle de conférence de la gestion de cas, salle de conférence en haut de l'USD, gymnase de l'USD, salle de conférence de l'administration, salle désignée dans le secteur des programmes.
- Par ailleurs, suite à des discussions avec des spécialistes, il a été mentionné que chacun devrait manger seul dans son bureau. Les seules exceptions devraient être pour ceux qui ne peuvent quitter leur poste pour la période du repas. Si des lieux communs pour des repas doivent être utilisés, ils devraient l'être en moment décalés et être rigoureusement nettoyés par et entre chaque utilisateur.
- Les briefings matinaux des agents de correction pourront continuer de s'effectuer dans le gymnase puisque les activités des détenus ne seront pas débutées. Dans le gymnase, des « X » ont été apposés sur les bancs des gradins, de façon à bien indiquer aux gens la distanciation sociale à respecter. Vous devez donc respecter ces places assignées. Les briefings des autres quarts de travail s'effectueront dans le mess des officiers. Il importera de respecter la distanciation sociale et il faudra pour certains rester debout, au besoin.
- Les briefings de la gestion s'effectueront dans la salle d'audience (toit vert). Le tout à moins d'indication contraire de l'adjointe DAI écrira au comité de gestion qui écrira au comité de gestion, à la fin de chaque jour, afin de confirmer le tout. Si la salle d'audience est utilisée, le briefing de gestion se tiendra dans la salle de conférence de l'administration.
- La distanciation sociale concerne aussi les détenus. Ceux-ci sont tenus de respecter le 2 mètres de distance, excepté à l'intérieur d'une même cellule (cellule double) ou de circonstances exceptionnelles. Les agents de correction doivent intervenir si ceci n'est pas respecté et rapporter les détenus au besoin.
- La distanciation sociale doit être respectée même à l'extérieur, autant pour les détenus que le personnel.

Questionnaire:

- Vous devez continuer de répondre quotidiennement au questionnaire affiché à la poterne, avant votre entrée en établissement.

Température :

- À compter du 2020-05-29, toute personne entrant en établissement devra se soumettre à une prise de température, après avoir revêtu le masque.
- Si les valeurs de votre température sont plus hautes que les normales prévues, vous devrez vous asseoir durant environ 10-15 minutes, sur les chaises de la salle d'attente des visiteurs (près des casiers à l'entrée), afin que votre corps prenne la température de l'intérieur de l'établissement. Si la première prise de température excède 38 degrés, une nouvelle prise de température sera ensuite effectuée.
- Advenant que les valeurs d'une seconde prise de température soient plus élevées que la normale, le GC puis le DA concerné (ou l'agent en dispo à l'extérieur des heures ouvrables) seront contacté et il est fort probable que vous soyez retournés à la maison avec les consignes appropriées.

Symptômes :

- Si vous présentez des symptômes de la COVID-19, vous ne devez **pas** entrer en établissement. Vous devez contacter **immédiatement** votre gestionnaire et téléphoner au 1-877-644-4545.
- Vous devez informer votre gestionnaire dès que possible, des conclusions de votre appel avec la santé publique.
- Vous êtes invités à prendre votre température avant votre départ de votre domicile préalablement à votre entrée en établissement. Ceci constitue une façon additionnelle de déceler des symptômes potentiels.

Lavage des main :

- Le lavage des mains avec du désinfectant est obligatoire **avant** l'entrée au point de fouille de l'établissement. Ceci est également obligatoire à toute entrée et sortie de l'établissement au cours d'une même journée.
- Vous êtes invités à vous laver les mains avec de l'eau et du savons **après** être passé au point de fouille de la poterne, dans la salle de bain normalement réservée aux visiteurs, tel que mentionné dans le courriel du 2020-03-24. À noter que les salles de bain situées à côté de la visite, près du contrôle B, sont également disponibles pour les employés.
- Tout au long de la journée, suite à vos rencontres avec les détenus, avant de manger ou après toute action impliquant un contact avec des surfaces à usage commun, vous êtes encouragés à vous laver les mains avec de l'eau et du savon durant 20 secondes. Si eau et savon ne sont pas disponibles dans votre secteur, vous êtes encouragés à utiliser du savon sans eau ou du désinfectant pour les mains.
- Le lavage des mains est obligatoire lors de toute entrée de secteur **et** lors de toute sortie de secteur.

Masques :

- Le masque **doit** être porté **en tout temps**, excepté lorsque vous êtes seul dans un bureau fermé.
- Vous devez respecter les consignes relatives au port et au retrait du masque (se laver les mains avant manipulation, toucher seulement les élastiques, etc.), tel que mentionné dans les courriels du 2020-04-08 et du 2020-04-14.
- Puisque notre établissement n'est pas un site d'éclosion, vous pouvez généralement porter un masque en tissu personnel. Le cas échéant, je vous encourage à suivre les directives d'entretien, de nettoyage et de rangement. Ainsi, il est recommandé de le laver minimalement quotidiennement, à l'eau chaude savonneuse et de le ranger dans un endroit à l'écart de vos effets personnels, (par exemple dans un contenant ou une enveloppe, toujours dans le même sens (côté porté vers le visage toujours du même sens)). Les endroits où ces masques en tissus sont proscrits sont dans les zones 2 et 3 désignées en établissement.
- Les masque doivent être remis par l'officier à la porter à tous ceux qui entrent en établissement. Les masques doivent être revêtus avant la prise de température par l'officier de la poterne.
- Les masques sont fournis quotidiennement par le SCC. Advenant qu'il soit souillé ou en cas de bris, vous pouvez vous présenter au bureau des opérations pour en obtenir un nouveau.
- Lors de toute interaction avec un détenu hors de sa cellule, vous devez vous assurer qu'il porte un masque.
- Tout employé est invité à demander aux détenus de porter un masque dès leur sortie de cellule. Si le détenu refuse, vous devez faire un RODA, le rapporter et informer le GCBO afin de prendre les mesures appropriées.
- Les masques doivent être portés même à l'extérieur et dans les véhicules, dès que 2 individus sont à proximité, autant pour le personnel que les détenus.

Vêtements :

- Vous êtes fortement encouragés à changer vos vêtements à votre arrivée en établissement et en quittant l'établissement, en mettant les vêtements utilisés dans un sac fermé, destiné au lavage, tel que mentionné dans le courriel du 2020-03-31.
- À cet effet, les salles de bain normalement réservées aux visiteurs sont disponibles pour les employés depuis le mois de mars.
- Vous êtes encouragés à suivre les recommandations énoncées sur le HUB afin de protéger vos proches après leur retour d'un quart de travail dans un établissement du SCC : [COVID-19 recommandations à l'intention des membres du personnel du SCC qui retournent à la maison après un quart de travail.](#)

Effets personnels :

- Vous êtes fortement encouragés à entrer et sortir le moins d'items personnels possibles de l'établissement.
- Un item personnel ne doit être prêté sans un lavage dudit objet avant le prêt et au retour. Le tout doit être précédé et suivi d'un lavage des mains.
- Porter une attention particulière au lavage des objets (crayons, clés, talkies, menottes, brocheuses, etc.).
- À votre arrivée en établissement, au poste de fouille de la poterne, vous devrez manipuler vos effets personnels pour une vérification visuelle par l'agent de correction à la poterne. Le AmScan ne sera plus utilisé jusqu'à avis contraire pour des raisons de prévention.

Objets communs :

- En plus de la fermeture du gymnase pour les employés et les détenus, excepté pour les briefings et le diner, des objets communs ne seront temporairement plus accessibles, afin de limiter la propagation du virus, le cas échéant. Ainsi, l'armoire contenant notamment les livres du PAE, située dans la salle des officiers, ne sera dorénavant plus accessible.
- Par ailleurs, chaque employé est invité à se désinfecter les mains avant de prendre ses clés dans le « key watcher ». À cet effet, du désinfectant est disponible à droite des « key watchers » depuis plusieurs semaines déjà.
- De même, ils sont invités à se désinfecter les mains (et idéalement les laver avec de l'eau et du savon), avant et après avoir touché aux autres objets d'usage commun (par exemple les ordinateurs situés dans la salle des officiers et dans les contrôles).
- Le prêt d'objet (crayons, brocheuse, etc.) doit être évité dans la mesure du possible. Au besoin, bien se laver les mains, ainsi que l'objet avant et après le prêt.
- Dorénavant, les fontaines d'eau (abreuvoirs) ne seront plus accessibles, puisqu'elles constituent des sources de propagation potentielles. Vous êtes conséquemment invités à remplir vos bouteilles dans les lavabos des cuisinettes ou des salles de bain, ou à apporter des bouteilles d'eau pré-remplies.
- Les officiers de la poterne doivent eux-mêmes remplir les formulaires pour les visiteurs.
- Les crayons pour les signatures doivent être désinfectés après chaque utilisation par les officiers de la poterne.
- Lors de l'utilisation du gymnase, les objets communs doivent être nettoyés suite à leur utilisation. Si le gymnase est utilisé par les employés sur l'heure du diner, le nettoyage doit être effectué par ces derniers.

Espace de travail :

- Vous devez nettoyer votre espace et vos outils de travail avant votre quart de travail, et fréquemment par la suite, notamment suite au passage de d'autres personnes dans votre lieu de travail.
- Vous devez également nettoyer votre espace de travail à la fin de votre quart de travail.
- Ceci est requis lors de toute entrée en poste (ou dans un bureau) et avant que vous ne quittiez un poste (ou un bureau). Ceci inclut les boutons de contrôle.
- Tenter de désencombrer les surfaces de travail, de façon à faciliter le nettoyage effectué par tous.
- Vous êtes invités à orienter et superviser les nettoyeurs de vos secteurs au sujet du nettoyage, conformément au courriel du 2020-04-28.

Trçage :

- Lorsqu'un membre de l'équipe de « traceur » de l'administration régionale tente d'entrer en contact avec vous, vous devez le rappeler dans les plus brefs délais possibles, afin de limiter la propagation potentielle du virus.

Activités des détenus : La reprise des activités et les mesures ont été identifiées par le Comité local santé et sécurité au travail local. En voici les résultats.

- **Prise d'empreintes digitales :** Activité reprise le 29 juin
- **Programmes :** Activité reprendra à compter du 7 juillet.
- **Bibliothèque :** Les détenus auront accès à la bibliothèque à compter de jeudi le 2 juillet.
- **Matériel sportif :** Dès le 1^{er} juillet, les détenus pourront avoir accès à ce matériel à nouveau (ex. : ballons). La GP a identifié des détenus nettoyeurs dans toutes les cohortes par la GP et les consignes de nettoyage ont été données à ces derniers.
- **Gymnase :** Reprise des activités pour les détenus et le personnel à compter du 2020-07-10.

- **Coiffeuse** : Reprise dans les pavillons D-E-F à compter du 2020-07-10 / reprise le 2020-07-20 pour la coiffeuse de l'extérieur
- **Visiteurs pour les détenus** : Reprise au cours de la semaine du 13 juillet.
- **Tribunal disciplinaire majeur** : Reprise le 2020-07-24.
- D'autres reprises d'activités ont été discutées et devraient être mises de l'avant sous peu, dès que les mesures à prendre l'auront été par les secteurs concernés.

Enfin, vous devez respecter toute autre consigne recommandée par santé publique (tousser dans votre coude, éternuer dans un mouchoir, etc.).

Merci de contribuer à la prévention de la COVID-19.



Josée Campeau

Directrice | Warden

Centre régional de réception | Regional Reception Center
Service correctionnel du Canada | Correctional Service of Canada
246, montée Gagnon, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0

☎: 450-478-5977 # 7100

☎: 450-478-7661

Laforte Melanie (QUE)

7070-1

De: Campeau Josée (QUE)
Envoyé: 27 juillet 2020 15:55
À: 343-Usagers
Objet: employée positive à la COVID

Bonjour,

Le risque est pour le moment écarté. Toutefois, la période de quarantaine n'est pas terminée pour les contacts étroits. Tous devons rester à l'affût des symptômes, que nous soyons en quarantaine ou non.

SVP demeurons tous vigilants et proactifs afin d'éviter la propagation dans notre milieu de travail. Le risque est écarté cette fois-ci, mais il pourrait en être autrement la prochaine fois.

Merci


Josée Campeau

Directrice | Warden
Centre régional de réception | Regional Reception Center
Service correctionnel du Canada | Correctional Service of Canada
246, montée Gagnon, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0
Josee.Campeau@CSC-SCC.GC.CA
☎ : 450-478-5977 poste 7100
☎ : 450-478-7661
Gouvernement du Canada | Government of Canada

De : Campeau Josée (QUE)
Envoyé : 27 juillet 2020 07:34
À : 343-Usagers <343-Usagers@csc-scc.gc.ca>
Objet : TR: employée positive à la COVID

Bonjour,

Suite à plusieurs discussions en fin de semaine, nous avons décidé hier soir, de prendre plus de précautions qu'à priori nécessaires, et avons gardé certains employés en quarantaine à compter de lundi matin, et ce, jusqu'à ce que nous ayons les résultats du test du contact étroit. Il y a également des personnes qui se sont ajoutées comme contacts étroits et qui sont également en quarantaine.

Les démarches se poursuivent aujourd'hui et toutes les mesures requises sont et seront prises afin de limiter les risques de propagation au maximum. Une nouvelle plage de test pour les employés et les détenus sera ainsi disponible cette semaine. Les détails suivront dès que possible.

Néanmoins, tout ceci nous rappelle que le virus continue à être contagieux et que notre milieu fermé doit être rigoureusement protégé.

Que vous soyez à la maison ou au travail, vous devez prendre toutes les mesures nécessaires pour vous protéger et protéger les autres. Vous devez suivre les consignes, incluant le port du masque, le lavage des mains et la distanciation

sociale, puisqu'ils constituent les meilleurs moyens de prévention. Vous devez être proactifs dans les rappels à vos collègues et aux détenus en cas de non-conformité aux mesures de prévention et prendre les mesures requises au besoin. Vous devez déclarer immédiatement tout symptôme s'apparentant à la covid 19 à votre gestionnaire. Par ailleurs, suite à des discussions avec des spécialistes en fin de semaine, il a même été mentionné que chacun devrait manger seul dans son bureau. Les seules exceptions devraient être pour ceux qui ne peuvent quitter leur poste pour la période du repas. Si des lieux communs pour des repas doivent être utilisés, ils devraient l'être en moment décalés et être rigoureusement nettoyés par et entre chaque utilisateur. Enfin, malgré la ré-ouverture de plusieurs lieux communs dans la communauté, plusieurs de ceux-ci demeurent à risque et il est de votre responsabilité de vous assurer que vous ne vous mettez pas votre santé à risque, ni celle de vos collègues.

Merci


Josée Campeau

Directrice | Warden
Centre régional de réception | Regional Reception Center
Service correctionnel du Canada | Correctional Service of Canada
246, montée Gagnon, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0
Josee.Campeau@CSC-SCC.GC.CA
☎: 450-478-5977 poste 7100
☎: 450-478-7661
Gouvernement du Canada | Government of Canada

De : Campeau Josée (QUE)
Envoyé : 25 juillet 2020 14:20
À : 343-Usagers
Objet : employée positive à la COVID

Bonjour,

Nous avons appris ce midi qu'une employée des services administratifs a testé positif à la COVID.

La liste de ses contacts étroits a été effectuée et seul [REDACTED] a été considéré comme contact étroit. Après vérifications, ils ont rigoureusement porté le masque et respecté les consignes de prévention. Donc ils sont en 699 et le risque de propagation est écarté.

Toutefois, ceci rappelle l'importance des mesures de prévention, incluant notamment :

- Lavage des mains avec le désinfectant avant d'entrer au point de fouilles de l'établissement
- Officier de la poterne remet un masque à tous ceux qui n'en ont pas. Tous doivent le revêtir immédiatement
- Officier de la poterne prend ensuite à température
- Se laver les mains à l'eau et au savon dès l'arrivée devant le contrôle B
- Respecter la distance de 2 mètres en tout temps
- Port du masque en tout temps, excepté si seul dans un bureau
- Se laver les mains à l'entrée et sortie d'un secteur et après avoir manipulé quoi que ce soit

Je joins le dernier courriel des mesures de prévention à titre de rappel.

Merci de continuer de limiter la propagation du virus.


Jo Campeau

Directrice | Warden

Centre régional de réception | Regional Reception Center

Service correctionnel du Canada | Correctional Service of Canada

246, montée Gagnon, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0

☎: 450-478-5977 # 7100

☎: 450-478-7661

Lapc Melanie (QUE)

7070-1

De: Desmarchais Manon (QUE)
Envoyé: 27 juillet 2020 09:11
À: 343-Usagers
Objet: MESURES OBLIGATOIRES À LA POTERNE

Bonjour à tous

UN RAPPEL IMPORTANT.

SVP si vous êtes en poste à la poterne, veuillez-vous assurer de bien respecter les consignes établies par la directrice le 17 juillet 2020.

L'agent de correction occupant le poste de la poterne devra :

- S'assurer que toutes les personnes qui entrent en établissement se désinfectent les mains avec la solution d'alcool (Purell) avant d'entrer dans l'aire de fouille.
- S'assurer de poser les questions de rigueur liées à la COVID.
- S'assurer de remettre un masque de procédure que la personne devra mettre à partir de l'aire de fouille.
 - De 6h30 à 8h15, un GCBO relève ou un GC pavillonnaire pourra aider avec cette tâche si disponible sur le quart.
 - De 8h15 à 15h30, l'officier ayant le poste de fouille véhicule pourra aider avec cette tâche.
- S'assurer de prendre la température avec le thermomètre infra-rouge (plus de 38 degrés Celsius engendrera une seconde prise après 10 minutes / Si encore trop élevé, communiquer avec le GCBO). (Des modifications pourrait être apportées au plexiglass au besoin)
 - De 6h30 à 8h15, un GCBO relève ou un GC pavillonnaire pourra aider avec cette tâche si disponible sur le quart.
 - De 8h15 à 15h30, l'officier ayant le poste de fouille véhicule pourra aider avec cette tâche.
- S'assurer de demander à la personne de se laver les mains à l'eau courante et au savon dans les toilettes près du contrôle B.
- Fouiller visuellement les effets personnels de toute personne entrant en établissement. Utiliser le détecteur de métal portatif au besoin.
- Pour tous les visiteurs devant signer, l'agent de correction doit lui-même remplir les documents. Pour la signature, le crayon utilisé doit être désinfecté par l'officier, avant et après usage, devant le visiteur.

À noter que cette procédure est en vigueur **en tout temps**, sur tous les quarts de travail, dès qu'une personne entre ou est de retour en établissement.

Manon Desmarchais
Gestionnaire Correctionnel Opérations int.
Correctional Manager Operations int.
Service Correctionnel Du Canada / Correctional Service of Canada

Centre Régional de Réception/ Regional Reception Center
246 Montée Gagnon, Ste-Anne-des-Plaines, Qc, J0N 1H0
450 478-5977 #7802
Cell: 514 519-5753
manon.desmarchais@csc-scc.gc.ca



Lapc  Melanie (QUE)

7070-1

De: Campeau Josée (QUE)
Envoyé: 27 juillet 2020 07:34
À: 343-Usagers
Objet: TR: employée positive à la COVID

Bonjour,


Suite à plusieurs discussions en fin de semaine, nous avons décidé hier soir, de prendre plus de précautions qu'à priori nécessaires, et avons gardé certains employés en quarantaine à compter de lundi matin, et ce, jusqu'à ce que nous ayons les résultats du test du contact étroit. Il y a également des personnes qui se sont ajoutées comme contacts étroits et qui sont également en quarantaine.

Les démarches se poursuivent aujourd'hui et toutes les mesures requises sont et seront prises afin de limiter les risques de propagation au maximum. Une nouvelle plage de test pour les employés et les détenus sera ainsi disponible cette semaine. Les détails suivront dès que possible.

Néanmoins, tout ceci nous rappelle que le virus continue à être contagieux et que notre milieu fermé doit être rigoureusement protégé.

Que vous soyez à la maison ou au travail, vous devez prendre toutes les mesures nécessaires pour vous protéger et protéger les autres. Vous devez suivre les consignes, incluant le port du masque, le lavage des mains et la distanciation sociale, puisqu'ils constituent les meilleurs moyens de prévention. Vous devez être proactifs dans les rappels à vos collègues et aux détenus en cas de non-conformité aux mesures de prévention et prendre les mesures requises au besoin. Vous devez déclarer immédiatement tout symptôme s'apparentant à la covid 19 à votre gestionnaire. Par ailleurs, suite à des discussions avec des spécialistes en fin de semaine, il a même été mentionné que chacun devrait manger seul dans son bureau. Les seules exceptions devraient être pour ceux qui ne peuvent quitter leur poste pour la période du repas. Si des lieux communs pour des repas doivent être utilisés, ils devraient l'être en moment décalés et être rigoureusement nettoyés par et entre chaque utilisateur. Enfin, malgré la ré-ouverture de plusieurs lieux communs dans la communauté, plusieurs de ceux-ci demeurent à risque et il est de votre responsabilité de vous assurer que vous ne vous mettez pas votre santé à risque, ni celle de vos collègues.

Merci


Josée Campeau

Directrice | Warden
Centre régional de réception | Regional Reception Center
Service correctionnel du Canada | Correctional Service of Canada
246, montée Gagnon, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0
Josee.Campeau@CSC-SCC.GC.CA
☎: 450-478-5977 poste 7100
☎: 450-478-7661
Gouvernement du Canada | Government of Canada

De : Campeau Josée (QUE) <Josee.Campeau@CSC-SCC.GC.CA>
Envoyé : 25 juillet 2020 14:20

À : 343-Usagers <343-Usagers@csc-scc.gc.ca>

Objet : employée positive à la COVID



Bonjour,

Nous avons appris ce midi qu'une employée des services administratifs a testé positif à la COVID.

La liste de ses contacts étroits a été effectuée et seul [REDACTED] été considéré comme contact étroit. Après vérifications, ils ont rigoureusement porté le masque et respecté les consignes de prévention. Donc ils sont en 699 et le risque de propagation est écarté.

Toutefois, ceci rappelle l'importance des mesures de prévention, incluant notamment :

- Lavage des mains avec le désinfectant avant d'entrer au point de fouilles de l'établissement
- Officier de la poterne remet un masque à tous ceux qui n'en ont pas. Tous doivent le revêtir immédiatement
- Officier de la poterne prend ensuite à température
- Se laver les mains à l'eau et au savon dès l'arrivée devant le contrôle B
- Respecter la distance de 2 mètres en tout temps
- Port du masque en tout temps, excepté si seul dans un bureau
- Se laver les mains à l'entrée et sortie d'un secteur et après avoir manipulé quoi que ce soit

Je joins le dernier courriel des mesures de prévention à titre de rappel.

Merci de continuer de limiter la propagation du virus.

—  _____
Josée Campeau

Directrice | Warden
Centre régional de réception | Regional Reception Center
Service correctionnel du Canada | Correctional Service of Canada
246, montée Gagnon, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0
☎: 450-478-5977 # 7100
☎: 450-478-7661

7070-1

Lapoc Melanie (QUE)

De: Campeau Josée (QUE)
Envoyé: 27 juillet 2020 07:40
À: 343-Usagers
Objet: Consignes de prévention

Bonjour,

Voici nouveaux ajouts en **bleu**.

Merci


Josée Campeau

Directrice | Warden
Centre régional de réception | Regional Reception Center
Service correctionnel du Canada | Correctional Service of Canada
246, montée Gagnon, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0
☎: 450-478-5977 # 7100
✉: 450-478-7661

De : Campeau Josée (QUE) <Josee.Campeau@CSC-SCC.GC.CA>
Envoyé : 14 juillet 2020 08:21
À : 343-Usagers <343-Usagers@csc-scc.gc.ca>
Objet : Consignes de prévention

De : Campeau Josée (QUE)
Envoyé : 10 juillet 2020 16:53
À : 343-Usagers
Objet : Consignes de prévention

De : Campeau Josée (QUE) <Josee.Campeau@CSC-SCC.GC.CA>
Envoyé : 30 juin 2020 16:47
À : 343-Usagers <343-Usagers@csc-scc.gc.ca>
Objet : TR: Consignes de prévention

De : Campeau Josée (QUE)
Envoyé : 8 juin 2020 13:33
À : 343-Usagers
Objet : Consignes de prévention

De : Campeau Josée (QUE)
Envoyé : 29 mai 2020 12:40
À : 343-Usagers
Objet : TR: Consignes de prévention

De : Campeau Josée (QUE)
Envoyé : 28 mai 2020 09:31

À : 343-Usagers
Objet : Consignes de prévention

De : Campeau Josée (QUE)
Envoyé : 8 mai 2020 11:34
À : 343-Usagers
Objet : Consignes de prévention

De : Campeau Josée (QUE) <Josee.Campeau@CSC-SCC.GC.CA>
Envoyé : 30 avril 2020 09:58
À : 343-Usagers <343-Usagers@csc-scc.gc.ca>
Objet : Consignes de prévention

De : Campeau Josée (QUE) <Josee.Campeau@CSC-SCC.GC.CA>
Envoyé : 24 avril 2020 14:06
À : 343-Usagers <343-Usagers@csc-scc.gc.ca>
Objet : TR: Consignes de prévention

De : Campeau Josée (QUE)
Envoyé : 20 avril 2020 14:32
À : 343-Usagers
Objet : Consignes de prévention

De : Campeau Josée (QUE)
Envoyé : 16 avril 2020 23:08
À : 343-Usagers
Objet : Consignes de prévention

Bonjour,

La présente vise à vous rappeler les consignes de sécurité en prévention de la propagation de la COVID-19.

Distanciation sociale :

- Toute personne doit, lorsque possible et non requis par ses fonctions, respecter la distanciation sociale établie à 2 mètres par santé publique. Cette consigne est valide même si les deux individus portent un masque.
- Cette consigne est également valide lors des briefings, des repas et de toute autre rencontre.
- Afin de respecter cette distanciation sociale, il importe de respecter les heures et durées de repas prescrites, de même que de respecter les périodes de repas prescrites par votre convention collective. Si vous êtes trop d'individus dans un même local simultanément, nous vous encourageons à en profiter pour accomplir des rondes de sécurité additionnelles ou des fouilles dans d'autres endroits. Plusieurs tâches diverses sont toujours à effectuer afin d'accroître la sécurité.
- Advenant des postes où il est impossible de respecter la distanciation sociale, vous êtes invités à discuter avec votre gestionnaire afin d'évaluer les options (modification des heures de repas, présence dynamique accrue sur le plancher afin d'éviter des rassemblements dans les contrôles, etc.).
- Tel que mentionné dans le courriel du 2020-03-23, j'invite tous les non CX à prendre rendez-vous avant de vous rendre en pavillon. J'invite les CX à ne pas dépasser le ratio établi selon les normes de déploiement dans les contrôles/cuisinettes. Ceci permettra que le moins de personnes possible soient présentes simultanément dans un même lieu.

- Nous avons peint des repères (marques) au sol, afin d'aider à respecter la distanciation sociale avant d'entrer à la poterne. D'autres repères seront installés en établissement à cette fin. Il importe de les respecter afin de respecter les consignes de santé publique. Voir les photos jointes (2020-04-29), en guise de référence.
- L'accès aux casiers pour ranger les téléphones cellulaires est de nouveau permise. L'important sera de ne pas « empiler » les cellulaires, et de tenter d'éviter le plus possible que ceux-ci soient collés les uns contre les autres. Par ailleurs, vous êtes encouragés à régulièrement bien nettoyer votre cellulaire, avant et après utilisation. La procédure à l'entrée demeurera de se laver les mains, revêtir le masque et ranger le cellulaire. Avant de reprendre celui-ci, vous devez également vous laver les mains. En sommes, le lavage de mains est requis avant et après la manipulation des cellulaires.
- À compter du 2020-07-18, le CX à la poterne sera dorénavant désigné en tout temps, pour s'assurer que tous utilisent le désinfectant pour les mains, poser les questions d'usage reliées à la COVID, prendre la température et remettre les masques aux employés et visiteurs. Merci à tous les agents de programmes qui ont aidé à cette tâche depuis les derniers mois.
- Le gymnase étant de nouveau accessible aux détenus, les employés sont invités à manger dans les lieux suivants : salle de conférence de la gestion de cas, salle de conférence en haut de l'USD, gymnase de l'USD, salle de conférence de l'administration, salle désignée dans le secteur des programmes.
- Par ailleurs, suite à des discussions avec des spécialistes, il a été mentionné que chacun devrait manger seul dans son bureau. Les seules exceptions devraient être pour ceux qui ne peuvent quitter leur poste pour la période du repas. Si des lieux communs pour des repas doivent être utilisés, ils devraient l'être en moment décalés et être rigoureusement nettoyés par et entre chaque utilisateur.
- Les briefings matinaux des agents de correction pourront continuer de s'effectuer dans le gymnase puisque les activités des détenus ne seront pas débutées. Dans le gymnase, des « X » ont été apposés sur les bancs des gradins, de façon à bien indiquer aux gens la distanciation sociale à respecter. Vous devez donc respecter ces places assignées. Les briefings des autres quarts de travail s'effectueront dans le mess des officiers. Il importera de respecter la distanciation sociale et il faudra pour certains rester debout, au besoin.
- Les briefings de la gestion s'effectueront dans la salle d'audience (toit vert). Le tout à moins d'indication contraire de l'adjointe DAI écrira au comité de gestion qui écrira au comité de gestion, à la fin de chaque jour, afin de confirmer le tout. Si la salle d'audience est utilisée, le briefing de gestion se tiendra dans la salle de conférence de l'administration.
- La distanciation sociale concerne aussi les détenus. Ceux-ci sont tenus de respecter le 2 mètres de distance, excepté à l'intérieur d'une même cellule (cellule double) ou de circonstances exceptionnelles. Les agents de correction doivent intervenir si ceci n'est pas respecté et rapporter les détenus au besoin.

Questionnaire:

- Vous devez continuer de répondre quotidiennement au questionnaire affiché à la poterne, avant votre entrée en établissement.

Température :

- À compter du 2020-05-29, toute personne entrant en établissement devra se soumettre à une prise de température.
- Si les valeurs de votre température sont plus hautes que les normales prévues, vous devrez vous asseoir durant environ 10-15 minutes, sur les chaises de la salle d'attente des visiteurs (près des casiers à l'entrée), afin que votre corps prenne la température de l'intérieur de l'établissement. Si la première prise de température excède 38 degrés, une nouvelle prise de température sera ensuite effectuée.
- Advenant que les valeurs d'une seconde prise de température soient plus élevées que la normale, le GC puis le DA concerné (ou l'agent en dispo à l'extérieur des heures ouvrables) seront contactés et il est fort probable que vous soyez retournés à la maison avec les consignes appropriées.

Symptômes :

- Si vous présentez des symptômes de la COVID-19, vous ne devez pas entrer en établissement. Vous devez contacter immédiatement votre gestionnaire et téléphoner au 1-877-644-4545.
- Vous devez informer votre gestionnaire dès que possible, des conclusions de votre appel avec la santé publique.

- Vous êtes invités à prendre votre température avant votre départ de votre domicile préalablement à votre entrée en établissement. Ceci constitue une façon additionnelle de déceler des symptômes potentiels.

Lavage des main :

- Le lavage des mains avec du désinfectant est obligatoire avant l'entrée au point de fouille de l'établissement. Ceci est également obligatoire à toute entrée et sortie de l'établissement au cours d'une même journée.
- Vous êtes invités à vous laver les mains avec de l'eau et du savons après être passé au point de fouille de la poterne, dans la salle de bain normalement réservée aux visiteurs, tel que mentionné dans le courriel du 2020-03-24. À noter que les salles de bain situées à côté de la visite, près du contrôle B, sont également disponibles pour les employés.
- Tout au long de la journée, suite à vos rencontres avec les détenus, avant de manger ou après toute action impliquant un contact avec des surfaces à usage commun, vous êtes encouragés à vous laver les mains avec de l'eau et du savon durant 20 secondes. Si eau et savon ne sont pas disponibles dans votre secteur, vous êtes encouragés à utiliser du savon sans eau ou du désinfectant pour les mains.
- Le lavage des mains est obligatoire lors de toute entrée de secteur et lors de toute sortie de secteur.

Masques :

- Le masque doit être porté en tout temps, excepté lorsque vous êtes seul dans un bureau fermé.
- Vous devez respecter les consignes relatives au port et au retrait du masque (se laver les mains avant manipulation, toucher seulement les élastiques, etc.), tel que mentionné dans les courriels du 2020-04-08 et du 2020-04-14.
- Puisque notre établissement n'est pas un site d'éclosion, vous pouvez généralement porter un masque en tissu personnel. Le cas échéant, je vous encourage à suivre les directives d'entretien, de nettoyage et de rangement. Ainsi, il est recommandé de le laver minimalement quotidiennement, à l'eau chaude savonneuse et de le ranger dans un endroit à l'écart de vos effets personnels, (par exemple dans un contenant ou une enveloppe, toujours dans le même sens (côté porté vers le visage toujours du même sens)). Les endroits où ces masques en tissus sont proscrits sont dans les zones 2 et 3 désignées en établissement.
- Les masques sont fournis quotidiennement par le SCC. Advenant qu'il soit souillé ou en cas de bris, vous pouvez vous présenter au bureau des opérations pour en obtenir un nouveau.
- Lors de toute interaction avec un détenu hors de sa cellule, vous devez vous assurer qu'il porte un masque.
- Tout employé est invité à demander aux détenus de porter un masque dès leur sortie de cellule. Si le détenu refuse, vous devez faire un RODA, le rapporter et informer le GCBO afin de prendre les mesures appropriées.

Vêtements :

- Vous êtes fortement encouragés à changer vos vêtements à votre arrivée en établissement et en quittant l'établissement, en mettant les vêtements utilisés dans un sac fermé, destiné au lavage, tel que mentionné dans le courriel du 2020-03-31.
- À cet effet, les salles de bain normalement réservées aux visiteurs sont disponibles pour les employés depuis le mois de mars.
- Vous êtes encouragés à suivre les recommandations énoncées sur le HUB afin de protéger vos proches après leur retour d'un quart de travail dans un établissement du SCC : *COVID-19 recommandations à l'intention des membres du personnel du SCC qui retournent à la maison après un quart de travail.*

Effets personnels :

- Vous êtes fortement encouragés à entrer et sortir le moins d'items personnels possibles de l'établissement.
- Aucun item personnel ne doit être prêté sans un lavage dudit objet avant le prêt et au retour. Le tout doit être précédé et suivi d'un lavage des mains.
- Porter une attention particulière au lavage des objets (crayons, clés, talkies, menottes, brocheuses, etc.).
- À votre arrivée en établissement, au poste de fouille de la poterne, vous devrez manipuler vos effets personnels pour une vérification visuelle par l'agent de correction à la poterne. Le AmScan ne sera plus utilisé jusqu'à avis contraire pour des raisons de prévention.

Objets communs :

- En plus de la fermeture du gymnase pour les employés et les détenus, excepté pour les briefings et le dîner, des objets communs ne seront temporairement plus accessibles, afin de limiter la propagation du virus, le cas échéant. Ainsi, l'armoire contenant notamment les livres du PAE, située dans la salle des officiers, ne sera dorénavant plus accessible.
- Par ailleurs, chaque employé est invité à se désinfecter les mains avant de prendre ses clés dans le « key watcher ». À cet effet, du désinfectant est disponible à droite des « key watchers » depuis plusieurs semaines déjà.
- De même, ils sont invités à se désinfecter les mains (et idéalement les laver avec de l'eau et du savon), avant et après avoir touché aux autres objets d'usage commun (par exemple les ordinateurs situés dans la salle des officiers et dans les contrôles).
- Le prêt d'objet (crayons, brocheuse, etc.) doit être évité dans la mesure du possible. Au besoin, bien se laver les mains, ainsi que l'objet avant et après le prêt.
- Dorénavant, les fontaines d'eau (abreuvoirs) ne seront plus accessibles, puisqu'elles constituent des sources de propagation potentielles. Vous êtes conséquemment invités à remplir vos bouteilles dans les lavabos des cuisinettes ou des salles de bain, ou à apporter des bouteilles d'eau pré-remplies.
- Les officiers de la poterne doivent eux-mêmes remplir les formulaires pour les visiteurs.
- Les crayons pour les signatures doivent être désinfectés après chaque utilisation par les officiers de la poterne.
- Lors de l'utilisation du gymnase, les objets communs doivent être nettoyés suite à leur utilisation. Si le gymnase est utilisé par les employés sur l'heure du dîner, le nettoyage doit être effectué par ces derniers.

Espace de travail :

- Vous devez nettoyer votre espace et vos outils de travail avant votre quart de travail, et fréquemment par la suite, notamment suite au passage de d'autres personnes dans votre lieu de travail.
- Vous devez également nettoyer votre espace de travail à la fin de votre quart de travail.
- Ceci est requis lors de toute entrée en poste (ou dans un bureau) et avant que vous ne quittiez un poste (ou un bureau). Ceci inclut les boutons de contrôle.
- Tenter de désencombrer les surfaces de travail, de façon à faciliter le nettoyage effectué par tous.
- Vous êtes invités à orienter et superviser les nettoyeurs de vos secteurs au sujet du nettoyage, conformément au courriel du 2020-04-28.

Tracage :


- Lorsqu'un membre de l'équipe de « traceur » de l'administration régionale tente d'entrer en contact avec vous, vous devez le rappeler dans les plus brefs délais possibles, afin de limiter la propagation potentielle du virus.

Activités des détenus : La reprise des activités et les mesures ont été identifiées par le Comité local santé et sécurité au travail local. En voici les résultats.

- **Prise d'empreinte digitales :** Activité reprise le 29 juin
- **Programmes :** Activité reprendra à compter du 7 juillet.
- **Bibliothèque :** Les détenus auront accès à la bibliothèque à compter de jeudi le 2 juillet.
- **Matériel sportif :** Dès le 1^{er} juillet, les détenus pourront avoir accès à ce matériel à nouveau (ex. : ballons). La GP a identifié des détenus nettoyeurs dans toutes les cohortes par la GP et les consignes de nettoyage ont été données à ces derniers.
- **Gymnase :** Reprise des activités pour les détenus et le personnel à compter du 2020-07-10.
- **Coiffeuse :** Reprise dans les pavillons D-E-F à compter du 2020-07-10 / reprise le 2020-07-20 pour la coiffeuse de l'extérieur
- **Visiteurs pour les détenus :** Reprise au cours de la semaine du 13 juillet.
- **Tribunal disciplinaire majeur :** Reprise le 2020-07-24.
- D'autres reprises d'activités ont été discutées et devraient être mises de l'avant sous peu, dès que les mesures à prendre l'auront été par les secteurs concernés.

Enfin, vous devez respecter toute autre consigne recommandée par santé publique (toussez dans votre coude, éternuer dans un mouchoir, etc.).

Merci de contribuer à la prévention de la COVID-19.


Josée Campeau

Directrice | Warden

Centre régional de réception | Regional Reception Center

Service correctionnel du Canada | Correctional Service of Canada

246, montée Gagnon, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0

☎: 450-478-5977 # 7100

☎: 450-478-7661

Laporte Melanie (QUE)

7070-1

De: Campeau Josée (QUE)
Envoyé: 25 juillet 2020 14:20
À: 343-Usagers
Objet: employée positive à la COVID
Pièces jointes: Consignes de prévention

Bonjour,

Nous avons appris ce midi qu'une employée des services administratifs a testé positif à la COVID.

La liste de ses contacts étroits a été effectuée et seul son conjoint CX a été considéré comme contact étroit. Après vérifications, ils ont rigoureusement porté le masque et respecté les consignes de prévention. Donc ils sont en 699 et le risque de propagation est écarté.

Toutefois, ceci rappelle l'importance des mesures de prévention, incluant notamment :

- Lavage des mains avec le désinfectant avant d'entrer au point de fouilles de l'établissement
- Officier de la poterne remet un masque à tous ceux qui n'en ont pas. Tous doivent le revêtir immédiatement
- Officier de la poterne prend ensuite à température
- Se laver les mains à l'eau et au savon dès l'arrivée devant le contrôle B
- Respecter la distance de 2 mètres en tout temps
- Port du masque en tout temps, excepté si seul dans un bureau
- Se laver les mains à l'entrée et sortie d'un secteur et après avoir manipulé quoi que ce soit

Je joins le dernier courriel des mesures de prévention à titre de rappel.

Merci de continuer de limiter la propagation du virus.



Josée Campeau

Directrice | Warden
Centre régional de réception | Regional Reception Center
Service correctionnel du Canada | Correctional Service of Canada
246, montée Gagnon, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0
☎: 450-478-5977 # 7100
☎: 450-478-7661

Lapointe Melanie (QUE)

De: Campeau Josée (QUE)
Envoyé: 14 juillet 2020 08:21
À: 343-Usagers
Objet: Consignes de prévention

Bonjour,

Voici nouveaux ajouts en .

Merci


Josée Campeau

Directrice | Warden
Centre régional de réception | Regional Reception Center
Service correctionnel du Canada | Correctional Service of Canada
246, montée Gagnon, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0
☎: 450-478-5977 # 7100
✉: 450-478-7661

De : Campeau Josée (QUE)
Envoyé : 10 juillet 2020 16:53
À : 343-Usagers
Objet : Consignes de prévention

De : Campeau Josée (QUE) <Josee.Campeau@CSC-SCC.GC.CA>
Envoyé : 30 juin 2020 16:47
À : 343-Usagers <343-Usagers@csc-scc.gc.ca>
Objet : TR: Consignes de prévention

De : Campeau Josée (QUE)
Envoyé : 8 juin 2020 13:33
À : 343-Usagers
Objet : Consignes de prévention

De : Campeau Josée (QUE)
Envoyé : 29 mai 2020 12:40
À : 343-Usagers
Objet : TR: Consignes de prévention

De : Campeau Josée (QUE)
Envoyé : 28 mai 2020 09:31
À : 343-Usagers
Objet : Consignes de prévention

De : Campeau Josée (QUE)
Envoyé : 8 mai 2020 11:34
À : 343-Usagers
Objet : Consignes de prévention

De : Campeau Josée (QUE) <Josee.Campeau@CSC-SCC.GC.CA>
Envoyé : 30 avril 2020 09:58
À : 343-Usagers <343-Usagers@csc-scc.gc.ca>
Objet : Consignes de prévention

De : Campeau Josée (QUE) <Josee.Campeau@CSC-SCC.GC.CA>
Envoyé : 24 avril 2020 14:06
À : 343-Usagers <343-Usagers@csc-scc.gc.ca>
Objet : TR: Consignes de prévention

De : Campeau Josée (QUE)
Envoyé : 20 avril 2020 14:32
À : 343-Usagers
Objet : Consignes de prévention

De : Campeau Josée (QUE)
Envoyé : 16 avril 2020 23:08
À : 343-Usagers
Objet : Consignes de prévention

Bonjour,

La présente vise à vous rappeler les consignes de sécurité en prévention de la propagation de la COVID-19.

Distanciation sociale :

- Toute personne doit, lorsque possible et non requis par ses fonctions, respecter la distanciation sociale établie à 2 mètres par santé publique. Cette consigne est valide même si les deux individus portent un masque.
- Cette consigne est également valide lors des briefings, des repas et de toute autre rencontre.
- Afin de respecter cette distanciation sociale, il importe de respecter les heures et durées de repas prescrites, de même que de respecter les périodes de repas prescrites par votre convention collective. Si vous êtes trop d'individus dans un même local simultanément, nous vous encourageons à en profiter pour accomplir des rondes de sécurité additionnelles ou des fouilles dans d'autres endroits. Plusieurs tâches diverses sont toujours à effectuer afin d'accroître la sécurité.
- Advenant des postes où il est impossible de respecter la distanciation sociale, vous êtes invités à discuter avec votre gestionnaire afin d'évaluer les options (modification des heures de repas, présence dynamique accrue sur le plancher afin d'éviter des rassemblements dans les contrôles, etc.).
- Tel que mentionné dans le courriel du 2020-03-23, j'invite tous les non CX à prendre rendez-vous avant de vous rendre en pavillon. J'invite les CX à ne pas dépasser le ratio établi selon les normes de déploiement dans les contrôles/cuisinettes. Ceci permettra que le moins de personnes possible soient présentes simultanément dans un même lieu.
- Nous avons peint des repères (marques) au sol, afin d'aider à respecter la distanciation sociale avant d'entrer à la poterne. D'autres repères seront installés en établissement à cette fin. Il importe de les respecter afin de respecter les consignes de santé publique. Voir les photos jointes (2020-04-29), en guise de référence.
- L'accès aux casiers pour ranger les téléphones cellulaires est de nouveau permise. L'important sera de ne pas « empiler » les cellulaires, et de tenter d'éviter le plus possible que ceux-ci soient collés les uns contre les autres. Par

ailleurs, vous êtes encouragés à régulièrement bien nettoyer votre cellulaire, avant et après utilisation. La procédure à l'entrée demeurera de se laver les mains, revêtir le masque et ranger le cellulaire. Avant de reprendre celui-ci, vous devez également vous laver les mains. En sommes, le lavage de mains est requis avant et après la manipulation des cellulaires.

- À compter du 2020-07-18, le CX à la poterne sera dorénavant désigné en tout temps, pour s'assurer que tous utilisent le désinfectant pour les mains, poser les questions d'usage reliées à la COVID, prendre la température et remettre les masques aux employés et visiteurs. Merci à tous les agents de programmes qui ont aidé à cette tâche depuis les derniers mois.
- Le gymnase étant de nouveau accessible aux détenus, les employés sont invités à manger dans les lieux suivants : salle de conférence de la gestion de cas, salle de conférence en haut de l'USD, gymnase de l'USD, salle de conférence de l'administration, salle désignée dans le secteur des programmes.
- Les briefings matinaux des agents de correction pourront continuer de s'effectuer dans le gymnase puisque les activités des détenus ne seront pas débutées. Dans le gymnase, des « X » ont été apposés sur les bancs des gradins, de façon à bien indiquer aux gens la distanciation sociale à respecter. Vous devez donc respecter ces places assignées. Les briefings des autres quarts de travail s'effectueront dans le mess des officiers. Il importera de respecter la distanciation sociale et il faudra pour certains rester debout, au besoin.
- Les briefings de la gestion s'effectueront dans la salle d'audience (toit vert). Le tout à moins d'indication contraire de l'adjointe DAI écrira au comité de gestion qui écrira au comité de gestion, à la fin de chaque jour, afin de confirmer le tout. Si la salle d'audience est utilisée, le briefing de gestion se tiendra dans la salle de conférence de l'administration.
- La distanciation sociale concerne aussi les détenus. Ceux-ci sont tenus de respecter le 2 mètres de distance, excepté à l'intérieur d'une même cellule (cellule double) ou de circonstances exceptionnelles. Les agents de correction doivent intervenir si ceci n'est pas respecté et rapporter les détenus au besoin.

Questionnaire:

- Vous devez continuer de répondre quotidiennement au questionnaire affiché à la poterne, avant votre entrée en établissement.

Température :

- À compter du 2020-05-29, toute personne entrant en établissement devra se soumettre à une prise de température.
- Si les valeurs de votre température sont plus hautes que les normales prévues, vous devrez vous asseoir durant environ 10-15 minutes, sur les chaises de la salle d'attente des visiteurs (près des casiers à l'entrée), afin que votre corps prenne la température de l'intérieur de l'établissement. Si la première prise de température excède 38 degrés, une nouvelle prise de température sera ensuite effectuée.
- Advenant que les valeurs d'une seconde prise de température soient plus élevées que la normale, le GC puis le DA concerné (ou l'agent en dispo à l'extérieur des heures ouvrables) seront contacté et il est fort probable que vous soyez retournés à la maison avec les consignes appropriées.

Symptômes :

- Si vous présentez des symptômes de la COVID-19, vous ne devez pas entrer en établissement. Vous devez contacter immédiatement votre gestionnaire et téléphoner au 1-877-644-4545.
- Vous devez informer votre gestionnaire dès que possible, des conclusions de votre appel avec la santé publique.
- Vous êtes invités à prendre votre température avant votre départ de votre domicile préalablement à votre entrée en établissement. Ceci constitue une façon additionnelle de déceler des symptômes potentiels.

Lavage des main :

- Le lavage des mains avec du désinfectant est obligatoire avant l'entrée au point de fouille de l'établissement. Ceci est également obligatoire à toute entrée et sortie de l'établissement au cours d'une même journée.
- Vous êtes invités à vous laver les mains avec de l'eau et du savons après être passé au point de fouille de la poterne, dans la salle de bain normalement réservée aux visiteurs, tel que mentionné dans le courriel du 2020-03-24. À noter que les salles de bain situées à côté de la visite, près du contrôle B, sont également disponibles pour les employés.

- Tout au long de la journée, suite à vos rencontres avec les détenus, avant de manger ou après toute action impliquant un contact avec des surfaces à usage commun, vous êtes encouragés à vous laver les mains avec de l'eau et du savon durant 20 secondes. Si eau et savon ne sont pas disponibles dans votre secteur, vous êtes encouragés à utiliser du savon sans eau ou du désinfectant pour les mains.
- Le lavage des mains est obligatoire lors de toute entrée de secteur et lors de toute sortie de secteur.

Masques :

- Le masque doit être porté en tout temps, excepté lorsque vous êtes seul dans un bureau fermé.
- Vous devez respecter les consignes relatives au port et au retrait du masque (se laver les mains avant manipulation, toucher seulement les élastiques, etc.), tel que mentionné dans les courriels du 2020-04-08 et du 2020-04-14.
- Puisque notre établissement n'est pas un site d'éclosion, vous pouvez généralement porter un masque en tissu personnel. Le cas échéant, je vous encourage à suivre les directives d'entretien, de nettoyage et de rangement. Ainsi, il est recommandé de le laver minimalement quotidiennement, à l'eau chaude savonneuse et de le ranger dans un endroit à l'écart de vos effets personnels, (par exemple dans un contenant ou une enveloppe, toujours dans le même sens (côté porté vers le visage toujours du même sens)). Les endroits où ces masques en tissus sont proscrits sont dans les zones 2 et 3 désignées en établissement.
- Les masques sont fournis quotidiennement par le SCC. Advenant qu'il soit souillé ou en cas de bris, vous pouvez vous présenter au bureau des opérations pour en obtenir un nouveau.
- Lors de toute interaction avec un détenu hors de sa cellule, vous devez vous assurer qu'il porte un masque.
- Tout employé est invité à demander aux détenus de porter un masque dès leur sortie de cellule. Si le détenu refuse, vous devez faire un RODA, le rapporter et informer le GCBO afin de prendre les mesures appropriées.

Vêtements :

- Vous êtes fortement encouragés à changer vos vêtements à votre arrivée en établissement et en quittant l'établissement, en mettant les vêtements utilisés dans un sac fermé, destiné au lavage, tel que mentionné dans le courriel du 2020-03-31.
- À cet effet, les salles de bain normalement réservées aux visiteurs sont disponibles pour les employés depuis le mois de mars.
- Vous êtes encouragés à suivre les recommandations énoncées sur le HUB afin de protéger vos proches après leur retour d'un quart de travail dans un établissement du SCC : *COVID-19 recommandations à l'intention des membres du personnel du SCC qui retournent à la maison après un quart de travail.*

Effets personnels :

- Vous êtes fortement encouragés à entrer et sortir le moins d'items personnels possibles de l'établissement.
- Aucun item personnel ne doit être prêté sans un lavage dudit objet avant le prêt et au retour. Le tout doit être précédé et suivi d'un lavage des mains.
- Porter une attention particulière au lavage des objets (crayons, clés, talkies, menottes, brocheuses, etc.).
- À votre arrivée en établissement, au poste de fouille de la poterne, vous devrez manipuler vos effets personnels pour une vérification visuelle par l'agent de correction à la poterne. Le AmScan ne sera plus utilisé jusqu'à avis contraire pour des raisons de prévention.

Objets communs :

- En plus de la fermeture du gymnase pour les employés et les détenus, excepté pour les briefings et le diner, des objets communs ne seront temporairement plus accessibles, afin de limiter la propagation du virus, le cas échéant. Ainsi, l'armoire contenant notamment les livres du PAE, située dans la salle des officiers, ne sera dorénavant plus accessible.
- Par ailleurs, chaque employé est invité à se désinfecter les mains avant de prendre ses clés dans le « key watcher ». À cet effet, du désinfectant est disponible à droite des « key watchers » depuis plusieurs semaines déjà.
- De même, ils sont invités à se désinfecter les mains (et idéalement les laver avec de l'eau et du savon), avant et après avoir touché aux autres objets d'usage commun (par exemple les ordinateurs situés dans la salle des officiers et dans les contrôles).

- Le prêt d'objet (crayons, brocheuse, etc.) doit être évité dans la mesure du possible. Au besoin, bien se laver les mains, ainsi que l'objet avant et après le prêt.
- D'ici, les fontaines d'eau (abreuvoirs) ne seront plus accessibles, puisqu'elles constituent des sources de propagation potentielles. Vous êtes conséquemment invités à remplir vos bouteilles dans les lavabos des cuisinettes ou des salles de bain, ou à apporter des bouteilles d'eau pré-remplies.
- Les officiers de la poterne doivent eux-mêmes remplir les formulaires pour les visiteurs.
- Les crayons pour les signatures doivent être désinfectés après chaque utilisation par les officiers de la poterne.
- Lors de l'utilisation du gymnase, les objets communs doivent être nettoyés suite à leur utilisation. Si le gymnase est utilisé par les employés sur l'heure du dîner, le nettoyage doit être effectué par ces derniers.

Espace de travail :

- Vous devez nettoyer votre espace et vos outils de travail avant votre quart de travail, et fréquemment par la suite, notamment suite au passage de d'autres personnes dans votre lieu de travail.
- Vous devez également nettoyer votre espace de travail à la fin de votre quart de travail.
- Ceci est requis lors de toute entrée en poste (ou dans un bureau) et avant que vous ne quittiez un poste (ou un bureau). Ceci inclut les boutons de contrôle.
- Tenter de désencombrer les surfaces de travail, de façon à faciliter le nettoyage effectué par tous.
- Vous êtes invités à orienter et superviser les nettoyeurs de vos secteurs au sujet du nettoyage, conformément au courriel du 2020-04-28.

Tracage :


- Lorsqu'un membre de l'équipe de « traceur » de l'administration régionale tente d'entrer en contact avec vous, vous devez le rappeler dans les plus brefs délais possibles, afin de limiter la propagation potentielle du virus.

Activités des détenus : La reprise des activités et les mesures ont été identifiées par le Comité local santé et sécurité au travail local. En voici les résultats.

- **Prise d'empreinte digitales :** Activité reprise le 29 juin
- **Programmes :** Activité reprendra à compter du 7 juillet.
- **Bibliothèque :** Les détenus auront accès à la bibliothèque à compter de jeudi le 2 juillet.
- **Matériel sportif :** Dès le 1^{er} juillet, les détenus pourront avoir accès à ce matériel à nouveau (ex. : ballons). La GP a identifié des détenus nettoyeurs dans toutes les cohortes par la GP et les consignes de nettoyage ont été données à ces derniers.
- **Gymnase :** Reprise des activités pour les détenus et le personnel à compter du 2020-07-10.
- **Coiffeuse :** Reprise dans les pavillons D-E-F à compter du 2020-07-10 / reprise le 2020-07-20 pour la coiffeuse de l'extérieur
- **Visiteurs pour les détenus :** Reprise prévue en cours de semaine prochaine.
- **Tribunal disciplinaire majeur :** Reprise prévue en cours de semaine prochaine.
- D'autres reprises d'activités ont été discutées et devraient être mises de l'avant sous peu, dès que les mesures à prendre l'auront été par les secteurs concernés.

Enfin, vous devez respecter toute autre consigne recommandée par santé publique (toussez dans votre coude, éternuer dans un mouchoir, etc.).

Merci de contribuer à la prévention de la COVID-19.


Josée Campeau
Directrice | Warden
Centre régional de réception | Regional Reception Center

Service correctionnel du Canada | Correctional Service of Canada
246, montée Gagnon, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0
☎: 450-478-5977 # 7100
☎: 450-478-7661

Lapointe Melanie (QUE)

7070-1

De: Campeau Josée (QUE)
Envoyé: 21 juillet 2020 13:25
À: 343-Usagers
Objet: isolement médical (zone 1)

Bonjour,

La présente vise à vous informer qu'à compter du 2020-07-22, une rangée additionnelle de d'isolement médical (zone 1) sera temporairement ajoutée au CRR. L'objectif de cet ajout est notamment de pouvoir admettre les détenus en attente de transfert du provincial.

Cette rangée additionnelle sera située dans le pavillon E. Les détenus « réguliers » qui résidaient dans le pavillon E seront admis dans un autre pavillon régulier.

Soumis pour votre information.

—  —

Josée Campeau

Directrice | Warden

Centre régional de réception | Regional Reception Center

Service correctionnel du Canada | Correctional Service of Canada


246, montée Gagnon, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0

Josée.Campeau@CSC-SCC.GC.CA

☎: 450-478-5977 poste 7100

☎: 450-478-7661

Gouvernement du Canada | Government of Canada

Lapo  Melanie (QUE)

7070-1

De: Campeau Josée (QUE)
Envoyé: 17 juillet 2020 15:13
À: 343-Usagers
Objet: Procédure poterne COVID

Bonjour,

Afin de respect les règles d'hygiène liées à la COVID-19, et devant s'ajuster au départ des APC suivant le retour à leurs tâches quotidiennes (merci aux APC d'avoir porté assistance aux agents de correction durant les derniers mois ☺), il a été entendu avec votre comité local santé et sécurité au travail (SST) de l'application immédiate de la procédure suivante :

L'agent de correction occupant le poste de la poterne devra :

- S'assurer que toutes les personnes qui entrent en établissement se désinfectent les mains avec la solution d'alcool (Purell) avant d'entrer dans l'aire de fouille.
- S'assurer de poser les questions de rigueur liées à la COVID.
- S'assurer de remettre un masque de procédure que la personne devra mettre à partir de l'aire de fouille.
 - De 6h30 à 8h15, un GCBO relève ou un GC pavillonnaire pourra aider avec cette tâche si disponible sur le quart.
 - De 8h15 à 15h30, l'officier ayant le poste de fouille véhicule pourra aider avec cette tâche.
- S'assurer de prendre la température avec le thermomètre infra-rouge (plus de 38 degrés Celsius engendrera une seconde prise après 10 minutes / Si encore trop élevé, communiquer avec le GCBO). (Des modifications pourrait être apportées au plexiglass au besoin)
 - De 6h30 à 8h15, un GCBO relève ou un GC pavillonnaire pourra aider avec cette tâche si disponible sur le quart.
 - De 8h15 à 15h30, l'officier ayant le poste de fouille véhicule pourra aider avec cette tâche.
- S'assurer de demander à la personne de se laver les mains à l'eau courante et au savon dans les toilettes près du contrôle B.
- Fouiller visuellement les effets personnels de toute personne entrant en établissement. Utiliser le détecteur de métal portatif au besoin.
- Pour tous les visiteurs devant signer, l'agent de correction doit lui-même remplir les documents. Pour la signature, le crayon utilisé doit être désinfecté par l'officier, avant et après usage, devant le visiteur.

À noter que cette procédure est en vigueur **en tout temps**, sur tous les quarts de travail, dès qu'une personne entre ou est de retour en établissement.

Merci et bonne journée,


Alexi Bérubé

Directeur adjoint aux opérations

Centre régional de réception

Service correctionnel du Canada / Gouvernement du Canada

alexi.berube@csc-scc.gc.ca / Tél.: 450-478-5977 poste 7835

Assistant warden of operations

Regional Reception Center

Correctional Service of Canada / Government of Canada

alexi.berube@csc-scc.gc.ca / Tél.: 450-478-5977 ext. 7835

MEMORANDUM NOTE DE SERVICE

To
 À Poterne
 Centre régional de réception

From
 De Gestionnaire correctionnel opérations
 Centre régional de réception

Security Classification - Classification de sécurité	
Unclassified - Non classifié	
Our File - Notre référence	
7070-1	
Your File - Votre référence	
Date	Tel. No. - N° de tél.
2020-07-16	

Subject
 Objet **Procédure concernant l'entrée des visiteurs à la poterne ainsi qu'à la visite durant la période de COVID.**

La présente note de service vous informe de la marche à suivre concernant les nouvelles procédures à la poterne ainsi qu'au département de la visite pour assurer un environnement sécuritaire et sain dans notre établissement.

- Lors de l'arrivée des visiteurs, vous devez vous assurer que ceux-ci se désinfectent les mains avec une solution antiseptique. Vous devez leur remettre un masque et les aviser qu'ils devront porter leur masque tout au long de leur visite.
- Prendre la température avec le thermomètre sans contact. Si la température dépasse 38°, aviser le bureau opérationnel.
- Poser les questions ci-dessous pour chaque visiteur. Si le visiteur répond « oui » à au moins une question, aviser le bureau opérationnel.

1.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Est-ce que vous faites de la fièvre ou avez une toux persistante ou de la difficulté à respirer?
2.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Avez-vous voyagé à l'extérieur du Canada?
3.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Avez-vous été près d'une personne qui a été testée pour le COVID-19?
4.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Avez-vous été en contact étroit avec une personne avec des problèmes respiratoires sévères qui a voyagé à l'extérieur du Canada ?

- Aucun effet personnel (argent inclus) ne pourra être introduit à l'intérieur de l'établissement. Les visiteurs devront laisser leurs effets dans leur voiture puisqu'aucune clé de casier ne sera remise.
- Identifier les visiteurs à l'aide de leur pièce d'identité en la regardant seulement. Si vous devez prendre la pièce d'identité, il importe de la désinfecter avant de la prendre et avant de la remettre.
- Avant de remettre une carte jaune ou rouge aux visiteurs, l'officier de la poterne doit la désinfecter devant le visiteur. Les cartes doivent également être désinfectées lors de la remise de la carte. Les cartes (V jaune ou rouge) doivent être désinfectées entre chaque visiteur.
- L'officier de la poterne doit remplir le formulaire de visiteur à la place du visiteur (l'officier signe en attestant qu'il a vu la carte d'identité du visiteur), afin de limiter les risques de propagation via les objets.
- Le visiteur doit passer le détecteur de métal et se soumettre à la procédure de détection des drogues par ion scan. Le reste de la procédure sécuritaire demeurera la même en cas de cotation ionique positive.

En ce qui concerne les comportements et règlements du département de la visite, les visiteurs doivent maintenir une distance de deux mètres et la distanciation physique doit être pratiquée dans tout l'établissement, donc les contacts entre les visiteurs et les détenus ne sont pas permis. Il est, de plus, interdit d'utiliser les machines de distribution.

Cette note de service sera valide jusqu'à nouvel ordre et réévaluée au besoin.

Manon Desmarchais

/MLL



Lapc **Melanie (QUE)**

7070-1

De: Campeau Josée (QUE)
Envoyé: 14 juillet 2020 08:21
À: 343-Usagers
Objet: Consignes de prévention

Bonjour,

Voici nouveaux ajouts en **JOSE**.

Merci


Josée Campeau

Directrice | Warden
Centre régional de réception | Regional Reception Center
Service correctionnel du Canada | Correctional Service of Canada
246, montée Gagnon, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0
☎: 450-478-5977 # 7100
📠: 450-478-7661

De : Campeau Josée (QUE) <Josee.Campeau@CSC-SCC.GC.CA>
Envoyé : 10 juillet 2020 16:53
À : 343-Usagers <343-Usagers@csc-scc.gc.ca>
Objet : Consignes de prévention

De : Campeau Josée (QUE) <Josee.Campeau@CSC-SCC.GC.CA>
Envoyé : 30 juin 2020 16:47
À : 343-Usagers <343-Usagers@csc-scc.gc.ca>
Objet : TR: Consignes de prévention

De : Campeau Josée (QUE)
Envoyé : 8 juin 2020 13:33
À : 343-Usagers
Objet : Consignes de prévention

De : Campeau Josée (QUE)
Envoyé : 29 mai 2020 12:40
À : 343-Usagers
Objet : TR: Consignes de prévention

De : Campeau Josée (QUE)
Envoyé : 28 mai 2020 09:31
À : 343-Usagers
Objet : Consignes de prévention

De : Campeau Josée (QUE)
Envoyé : 8 mai 2020 11:34
À : 343-Usagers
Objet : Consignes de prévention

De : Campeau Josée (QUE) <Josee.Campeau@CSC-SCC.GC.CA>
Envoyé : 30 avril 2020 09:58
À : 343-Usagers <343-Usagers@csc-scc.gc.ca>
Objet : Consignes de prévention

De : Campeau Josée (QUE) <Josee.Campeau@CSC-SCC.GC.CA>
Envoyé : 24 avril 2020 14:06
À : 343-Usagers <343-Usagers@csc-scc.gc.ca>
Objet : TR: Consignes de prévention

De : Campeau Josée (QUE)
Envoyé : 20 avril 2020 14:32
À : 343-Usagers
Objet : Consignes de prévention

De : Campeau Josée (QUE)
Envoyé : 16 avril 2020 23:08
À : 343-Usagers
Objet : Consignes de prévention

Bonjour,

La présente vise à vous rappeler les consignes de sécurité en prévention de la propagation de la COVID-19.

Distanciation sociale :

- Toute personne doit, lorsque possible et non requis par ses fonctions, respecter la distanciation sociale établie à 2 mètres par santé publique. Cette consigne est valide même si les deux individus portent un masque.
- Cette consigne est également valide lors des briefings, des repas et de toute autre rencontre.
- Afin de respecter cette distanciation sociale, il importe de respecter les heures et durées de repas prescrites, de même que de respecter les périodes de repas prescrites par votre convention collective. Si vous êtes trop d'individus dans un même local simultanément, nous vous encourageons à en profiter pour accomplir des rondes de sécurité additionnelles ou des fouilles dans d'autres endroits. Plusieurs tâches diverses sont toujours à effectuer afin d'accroître la sécurité.
- Advenant des postes où il est impossible de respecter la distanciation sociale, vous êtes invités à discuter avec votre gestionnaire afin d'évaluer les options (modification des heures de repas, présence dynamique accrue sur le plancher afin d'éviter des rassemblements dans les contrôles, etc.).
- Tel que mentionné dans le courriel du 2020-03-23, j'invite tous les non CX à prendre rendez-vous avant de vous rendre en pavillon. J'invite les CX à ne pas dépasser le ratio établi selon les normes de déploiement dans les contrôles/cuisinettes. Ceci permettra que le moins de personnes possible soient présentes simultanément dans un même lieu.
- Nous avons peint des repères (marques) au sol, afin d'aider à respecter la distanciation sociale avant d'entrer à la poterne. D'autres repères seront installés en établissement à cette fin. Il importe de les respecter afin de respecter les consignes de santé publique. Voir les photos jointes (2020-04-29), en guise de référence.
- L'accès aux casiers pour ranger les téléphones cellulaires est de nouveau permise. L'important sera de ne pas « empiler » les cellulaires, et de tenter d'éviter le plus possible que ceux-ci soient collés les uns contre les autres. Par

ailleurs, vous êtes encouragés à régulièrement bien nettoyer votre cellulaire, avant et après utilisation. La procédure à l'entrée demeurera de se laver les mains, revêtir le masque et ranger le cellulaire. Avant de reprendre celui-ci, vous devez également vous laver les mains. En sommes, le lavage de mains est requis avant et après la manipulation des cellulaires.

- À compter du 2020-07-18, le CX à la poterne sera dorénavant désigné en tout temps, pour s'assurer que tous utilisent le désinfectant pour les mains, poser les questions d'usage reliées à la COVID, prendre la température et remettre les masques aux employés et visiteurs. Merci à tous les agents de programmes qui ont aidé à cette tâche depuis les derniers mois.
- Le gymnase étant de nouveau accessible aux détenus, les employés sont invités à manger dans les lieux suivants : salle de conférence de la gestion de cas, salle de conférence en haut de l'USD, gymnase de l'USD, salle de conférence de l'administration, salle désignée dans le secteur des programmes.
- Les briefings matinaux des agents de correction pourront continuer de s'effectuer dans le gymnase puisque les activités des détenus ne seront pas débutées. Dans le gymnase, des « X » ont été apposés sur les bancs des gradins, de façon à bien indiquer aux gens la distanciation sociale à respecter. Vous devez donc respecter ces places assignées. Les briefings des autres quarts de travail s'effectueront dans le mess des officiers. Il importera de respecter la distanciation sociale et il faudra pour certains rester debout, au besoin.
- Les briefings de la gestion s'effectueront dans la salle d'audience (toit vert). Le tout à moins d'indication contraire de l'adjointe DAI écrira au comité de gestion qui écrira au comité de gestion, à la fin de chaque jour, afin de confirmer le tout. Si la salle d'audience est utilisée, le briefing de gestion se tiendra dans la salle de conférence de l'administration.
- La distanciation sociale concerne aussi les détenus. Ceux-ci sont tenus de respecter le 2 mètres de distance, excepté à l'intérieur d'une même cellule (cellule double) ou de circonstances exceptionnelles. Les agents de correction doivent intervenir si ceci n'est pas respecté et rapporter les détenus au besoin.

Questionnaire:

- Vous devez continuer de répondre quotidiennement au questionnaire affiché à la poterne, avant votre entrée en établissement.

Température :

- À compter du 2020-05-29, toute personne entrant en établissement devra se soumettre à une prise de température.
- Si les valeurs de votre température sont plus hautes que les normales prévues, vous devrez vous asseoir durant environ 10-15 minutes, sur les chaises de la salle d'attente des visiteurs (près des casiers à l'entrée), afin que votre corps prenne la température de l'intérieur de l'établissement. Si la première prise de température excède 38 degrés, une nouvelle prise de température sera ensuite effectuée.
- Advenant que les valeurs d'une seconde prise de température soient plus élevées que la normale, le GC puis le DA concerné (ou l'agent en dispo à l'extérieur des heures ouvrables) seront contacté et il est fort probable que vous soyez retournés à la maison avec les consignes appropriées.

Symptômes :

- Si vous présentez des symptômes de la COVID-19, vous ne devez pas entrer en établissement. Vous devez contacter immédiatement votre gestionnaire et téléphoner au 1-877-644-4545.
- Vous devez informer votre gestionnaire dès que possible, des conclusions de votre appel avec la santé publique.
- Vous êtes invités à prendre votre température avant votre départ de votre domicile préalablement à votre entrée en établissement. Ceci constitue une façon additionnelle de déceler des symptômes potentiels.

Lavage des main :

- Le lavage des mains avec du désinfectant est obligatoire avant l'entrée au point de fouille de l'établissement. Ceci est également obligatoire à toute entrée et sortie de l'établissement au cours d'une même journée.
- Vous êtes invités à vous laver les mains avec de l'eau et du savons après être passé au point de fouille de la poterne, dans la salle de bain normalement réservée aux visiteurs, tel que mentionné dans le courriel du 2020-03-24. À

noter que les salles de bain situées à côté de la visite, près du contrôle B, sont également disponibles pour les employés.

- Tout au long de la journée, suite à vos rencontres avec les détenus, avant de manger ou après toute action impliquant un contact avec des surfaces à usage commun, vous êtes encouragés à vous laver les mains avec de l'eau et du savon durant 20 secondes. Si eau et savon ne sont pas disponibles dans votre secteur, vous êtes encouragés à utiliser du savon sans eau ou du désinfectant pour les mains.
- Le lavage des mains est obligatoire lors de toute entrée de secteur et lors de toute sortie de secteur.

Masques :

- Le masque doit être porté en tout temps, excepté lorsque vous êtes seul dans un bureau fermé.
- Vous devez respecter les consignes relatives au port et au retrait du masque (se laver les mains avant manipulation, toucher seulement les élastiques, etc.), tel que mentionné dans les courriels du 2020-04-08 et du 2020-04-14.
- Puisque notre établissement n'est pas un site d'éclosion, vous pouvez généralement porter un masque en tissu personnel. Le cas échéant, je vous encourage à suivre les directives d'entretien, de nettoyage et de rangement. Ainsi, il est recommandé de le laver minimalement quotidiennement, à l'eau chaude savonneuse et de le ranger dans un endroit à l'écart de vos effets personnels, (par exemple dans un contenant ou une enveloppe, toujours dans le même sens (côté porté vers le visage toujours du même sens)). Les endroits où ces masques en tissus sont proscrits sont dans les zones 2 et 3 désignées en établissement.
- Les masques sont fournis quotidiennement par le SCC. Advenant qu'il soit souillé ou en cas de bris, vous pouvez vous présenter au bureau des opérations pour en obtenir un nouveau.
- Lors de toute interaction avec un détenu hors de sa cellule, vous devez vous assurer qu'il porte un masque.
- Tout employé est invité à demander aux détenus de porter un masque dès leur sortie de cellule. Si le détenu refuse, vous devez faire un RODA, le rapporter et informer le GCBO afin de prendre les mesures appropriées.

Vêtements :

- Vous êtes fortement encouragés à changer vos vêtements à votre arrivée en établissement et en quittant l'établissement, en mettant les vêtements utilisés dans un sac fermé, destiné au lavage, tel que mentionné dans le courriel du 2020-03-31.
- À cet effet, les salles de bain normalement réservées aux visiteurs sont disponibles pour les employés depuis le mois de mars.
- Vous êtes encouragés à suivre les recommandations énoncées sur le HUB afin de protéger vos proches après leur retour d'un quart de travail dans un établissement du SCC : [COVID-19 recommandations à l'intention des membres du personnel du SCC qui retournent à la maison après un quart de travail.](#)

Effets personnels :

- Vous êtes fortement encouragés à entrer et sortir le moins d'items personnels possibles de l'établissement.
- Aucun item personnel ne doit être prêté sans un lavage dudit objet avant le prêt et au retour. Le tout doit être précédé et suivi d'un lavage des mains.
- Porter une attention particulière au lavage des objets (crayons, clés, talkies, menottes, brocheuses, etc.).
- À votre arrivée en établissement, au poste de fouille de la poterne, vous devrez manipuler vos effets personnels pour une vérification visuelle par l'agent de correction à la poterne. Le AmScan ne sera plus utilisé jusqu'à avis contraire pour des raisons de prévention.

Objets communs :

- En plus de la fermeture du gymnase pour les employés et les détenus, excepté pour les briefings et le dîner, des objets communs ne seront temporairement plus accessibles, afin de limiter la propagation du virus, le cas échéant. Ainsi, l'armoire contenant notamment les livres du PAE, située dans la salle des officiers, ne sera dorénavant plus accessible.
- Par ailleurs, chaque employé est invité à se désinfecter les mains avant de prendre ses clés dans le « key watcher ». À cet effet, du désinfectant est disponible à droite des « key watchers » depuis plusieurs semaines déjà.

- De même, ils sont invités à se désinfecter les mains (et idéalement les laver avec de l'eau et du savon), avant et après avoir touché aux autres objets d'usage commun (par exemple les ordinateurs situés dans la salle des officiers et dans les contrôles).
- Le prêt d'objet (crayons, brocheuse, etc.) doit être évité dans la mesure du possible. Au besoin, bien se laver les mains, ainsi que l'objet avant et après le prêt.
- Dorénavant, les fontaines d'eau (abreuvoirs) ne seront plus accessibles, puisqu'elles constituent des sources de propagation potentielles. Vous êtes conséquemment invités à remplir vos bouteilles dans les lavabos des cuisinettes ou des salles de bain, ou à apporter des bouteilles d'eau pré-remplies.
- Les officiers de la poterne doivent eux-mêmes remplir les formulaires pour les visiteurs.
- Les crayons pour les signatures doivent être désinfectés après chaque utilisation par les officiers de la poterne.
- Lors de l'utilisation du gymnase, les objets communs doivent être nettoyés suite à leur utilisation. Si le gymnase est utilisé par les employés sur l'heure du dîner, le nettoyage doit être effectué par ces derniers.

Espace de travail :

- Vous devez nettoyer votre espace et vos outils de travail avant votre quart de travail, et fréquemment par la suite, notamment suite au passage de d'autres personnes dans votre lieu de travail.
- Vous devez également nettoyer votre espace de travail à la fin de votre quart de travail.
- Ceci est requis lors de toute entrée en poste (ou dans un bureau) et avant que vous ne quittiez un poste (ou un bureau). Ceci inclut les boutons de contrôle.
- Tenter de désencombrer les surfaces de travail, de façon à faciliter le nettoyage effectué par tous.
- Vous êtes invités à orienter et superviser les nettoyeurs de vos secteurs au sujet du nettoyage, conformément au courriel du 2020-04-28.

Tracage :

- Lorsqu'un membre de l'équipe de « traceur » de l'administration régionale tente d'entrer en contact avec vous, vous devez le rappeler dans les plus brefs délais possibles, afin de limiter la propagation potentielle du virus.

Activités des détenus : La reprise des activités et les mesures ont été identifiées par le Comité local santé et sécurité au travail local. En voici les résultats.

- **Prise d'empreinte digitales :** Activité reprise le 29 juin
- **Programmes :** Activité reprendra à compter du 7 juillet.
- **Bibliothèque :** Les détenus auront accès à la bibliothèque à compter de jeudi le 2 juillet.
- **Matériel sportif :** Dès le 1^{er} juillet, les détenus pourront avoir accès à ce matériel à nouveau (ex. : ballons). La GP a identifié des détenus nettoyeurs dans toutes les cohortes par la GP et les consignes de nettoyage ont été données à ces derniers.
- **Gymnase :** Reprise des activités pour les détenus et le personnel à compter du 2020-07-10.
- **Coiffeuse :** Reprise dans les pavillons D-E-F à compter du 2020-07-10 / reprise le 2020-07-20 pour la coiffeuse de l'extérieur
- **Visiteurs pour les détenus :** Reprise prévue en cours de semaine prochaine.
- **Tribunal disciplinaire majeur :** Reprise prévue en cours de semaine prochaine.
- D'autres reprises d'activités ont été discutées et devraient être mises de l'avant sous peu, dès que les mesures à prendre l'auront été par les secteurs concernés.

Enfin, vous devez respecter toute autre consigne recommandée par santé publique (tousser dans votre coude, éternuer dans un mouchoir, etc.).

Merci de contribuer à la prévention de la COVID-19.


Josée Campeau

Directrice | Warden

Centre régional de réception | Regional Reception Center

Service correctionnel du Canada | Correctional Service of Canada

246, montée Gagnon, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0

☎: 450-478-5977 # 7100

☎: 450-478-7661

Lapo. **Melanie (QUE)**

7070-1

De: Campeau Josée (QUE)
Envoyé: 10 juillet 2020 16:53
À: 343-Usagers
Objet: Consignes de prévention

Bonjour,

Voici nouveaux ajouts en gris.

Merci


Josée Campeau

Directrice | Warden
Centre régional de réception | Regional Reception Center
Service correctionnel du Canada | Correctional Service of Canada
246, montée Gagnon, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0
☎: 450-478-5977 # 7100
☎: 450-478-7661

De : Campeau Josée (QUE) <Josee.Campeau@CSC-SCC.GC.CA>
Envoyé : 30 juin 2020 16:47
À : 343-Usagers <343-Usagers@csc-scc.gc.ca>
Objet : TR: Consignes de prévention

De : Campeau Josée (QUE)
Envoyé : 8 juin 2020 13:33
À : 343-Usagers
Objet : Consignes de prévention

De : Campeau Josée (QUE)
Envoyé : 29 mai 2020 12:40
À : 343-Usagers
Objet : TR: Consignes de prévention

De : Campeau Josée (QUE)
Envoyé : 28 mai 2020 09:31
À : 343-Usagers
Objet : Consignes de prévention

De : Campeau Josée (QUE)
Envoyé : 8 mai 2020 11:34
À : 343-Usagers
Objet : Consignes de prévention

De : Campeau Josée (QUE) <Josee.Campeau@CSC-SCC.GC.CA>
Envoyé : 30 avril 2020 09:58

À : 343-Usagers <343-Usagers@csc-scc.gc.ca>

Objet : Consignes de prévention

De : Campeau Josée (QUE) <Josee.Campeau@CSC-SCC.GC.CA>

Envoyé : 24 avril 2020 14:06

À : 343-Usagers <343-Usagers@csc-scc.gc.ca>

Objet : TR: Consignes de prévention

De : Campeau Josée (QUE)

Envoyé : 20 avril 2020 14:32

À : 343-Usagers

Objet : Consignes de prévention

De : Campeau Josée (QUE)

Envoyé : 16 avril 2020 23:08

À : 343-Usagers

Objet : Consignes de prévention

Bonjour,

La présente vise à vous rappeler les consignes de sécurité en prévention de la propagation de la COVID-19.

Distanciation sociale :

- Toute personne doit, lorsque possible et non requis par ses fonctions, respecter la distanciation sociale établie à 2 mètres par santé publique. Cette consigne est valide même si les deux individus portent un masque.
- Cette consigne est également valide lors des briefings, des repas et de toute autre rencontre.
- Afin de respecter cette distanciation sociale, il importe de respecter les heures et durées de repas prescrites, de même que de respecter les périodes de repas prescrites par votre convention collective. Si vous êtes trop d'individus dans un même local simultanément, nous vous encourageons à en profiter pour accomplir des rondes de sécurité additionnelles ou des fouilles dans d'autres endroits. Plusieurs tâches diverses sont toujours à effectuer afin d'accroître la sécurité.
- Advenant des postes où il est impossible de respecter la distanciation sociale, vous êtes invités à discuter avec votre gestionnaire afin d'évaluer les options (modification des heures de repas, présence dynamique accrue sur le plancher afin d'éviter des rassemblements dans les contrôles, etc.).
- Tel que mentionné dans le courriel du 2020-03-23, j'invite tous les non CX à prendre rendez-vous avant de vous rendre en pavillon. J'invite les CX à ne pas dépasser le ratio établi selon les normes de déploiement dans les contrôles/cuisinettes. Ceci permettra que le moins de personnes possible soient présentes simultanément dans un même lieu.
- Nous avons peint des repères (marques) au sol, afin d'aider à respecter la distanciation sociale avant d'entrer à la poterne. D'autres repères seront installés en établissement à cette fin. Il importe de les respecter afin de respecter les consignes de santé publique. Voir les photos jointes (2020-04-29), en guise de référence.
- L'accès aux casiers pour ranger les téléphones cellulaires est de nouveau permise. L'important sera de ne pas « empiler » les cellulaires, et de tenter d'éviter le plus possible que ceux-ci soient collés les uns contre les autres. Par ailleurs, vous êtes encouragés à régulièrement bien nettoyer votre cellulaire, avant et après utilisation. La procédure à l'entrée demeurera de se laver les mains, revêtir le masque et ranger le cellulaire. Avant de reprendre celui-ci, vous devez également vous laver les mains. En sommes, le lavage de mains est requis avant et après la manipulation des cellulaires.
- À compter du 2020-07-18, le CX à la poterne sera dorénavant désigné en tout temps, pour s'assurer que tous utilisent le désinfectant pour les mains, poser les questions d'usage reliées à la COVID, prendre la température et remettre les masques aux employés et visiteurs. Merci à tous les agents de programmes qui ont aidé à cette tâche depuis les derniers mois.

- Le gymnase étant de nouveau accessible aux détenus, les employés sont invités à manger dans les lieux suivants : salle de conférence de la gestion de cas, salle de conférence en haut de l'USD, gymnase de l'USD, salle de conférence de l'administration, salle désignée dans le secteur des programmes.
- Les briefings matinaux des agents de correction pourront continuer de s'effectuer dans le gymnase puisque les activités des détenus ne seront pas débutées. Dans le gymnase, des « X » ont été apposés sur les bancs des gradins, de façon à bien indiquer aux gens la distanciation sociale à respecter. Vous devez donc respecter ces places assignées. Les briefings des autres quarts de travail s'effectueront dans le mess des officiers. Il importera de respecter la distanciation sociale et il faudra pour certains rester debout, au besoin.
- Les briefings de la gestion s'effectueront dans la salle d'audience (toit vert). Le tout à moins d'indication contraire de l'adjointe DAI écrira au comité de gestion qui écrira au comité de gestion, à la fin de chaque jour, afin de confirmer le tout. Si la salle d'audience est utilisée, le briefing de gestion se tiendra dans la salle de conférence de l'administration.
- La distanciation sociale concerne aussi les détenus. Ceux-ci sont tenus de respecter le 2 mètres de distance, excepté à l'intérieur d'une même cellule (cellule double) ou de circonstances exceptionnelles. Les agents de correction doivent intervenir si ceci n'est pas respecté et rapporter les détenus au besoin.

Questionnaire:

- Vous devez continuer de répondre quotidiennement au questionnaire affiché à la poterne, avant votre entrée en établissement.

Température :

- À compter du 2020-05-29, toute personne entrant en établissement devra se soumettre à une prise de température.
- Si les valeurs de votre température sont plus hautes que les normales prévues, vous devrez vous asseoir durant environ 10-15 minutes, sur les chaises de la salle d'attente des visiteurs (près des casiers à l'entrée), afin que votre corps prenne la température de l'intérieur de l'établissement. Si la première prise de température excède 38 degrés, une nouvelle prise de température sera ensuite effectuée.
- Advenant que les valeurs d'une seconde prise de température soient plus élevées que la normale, le GC puis le DA concerné (ou l'agent en dispo à l'extérieur des heures ouvrables) seront contacté et il est fort probable que vous soyez retournés à la maison avec les consignes appropriées.

Symptômes :

- Si vous présentez des symptômes de la COVID-19, vous ne devez pas entrer en établissement. Vous devez contacter immédiatement votre gestionnaire et téléphoner au 1-877-644-4545.
- Vous devez informer votre gestionnaire dès que possible, des conclusions de votre appel avec la santé publique.
- Vous êtes invités à prendre votre température avant votre départ de votre domicile préalablement à votre entrée en établissement. Ceci constitue une façon additionnelle de déceler des symptômes potentiels.

Lavage des mains :

- Le lavage des mains avec du désinfectant est obligatoire avant l'entrée au point de fouille de l'établissement. Ceci est également obligatoire à toute entrée et sortie de l'établissement au cours d'une même journée.
- Vous êtes invités à vous laver les mains avec de l'eau et du savons après être passé au point de fouille de la poterne, dans la salle de bain normalement réservée aux visiteurs, tel que mentionné dans le courriel du 2020-03-24. À noter que les salles de bain situées à côté de la visite, près du contrôle B, sont également disponibles pour les employés.
- Tout au long de la journée, suite à vos rencontres avec les détenus, avant de manger ou après toute action impliquant un contact avec des surfaces à usage commun, vous êtes encouragés à vous laver les mains avec de l'eau et du savon durant 20 secondes. Si eau et savon ne sont pas disponibles dans votre secteur, vous êtes encouragés à utiliser du savon sans eau ou du désinfectant pour les mains.
- Le lavage des mains est obligatoire lors de toute entrée de secteur et lors de toute sortie de secteur.

Masques :

- Le masque doit être porté en tout temps, excepté lorsque vous êtes seul dans un bureau fermé.
- Vous devez respecter les consignes relatives au port et au retrait du masque (se laver les mains avant manipulation, toucher seulement les élastiques, etc.), tel que mentionné dans les courriels du 2020-04-08 et du 2020-04-14.
- Puisque notre établissement n'est pas un site d'éclosion, vous pouvez généralement porter un masque en tissu personnel. Le cas échéant, je vous encourage à suivre les directives d'entretien, de nettoyage et de rangement. Ainsi, il est recommandé de le laver minimalement quotidiennement, à l'eau chaude savonneuse et de le ranger dans un endroit à l'écart de vos effets personnels, (par exemple dans un contenant ou une enveloppe, toujours dans le même sens (côté porté vers le visage toujours du même sens)). Les endroits où ces masques en tissus sont proscrits sont dans les zones 2 et 3 désignées en établissement.
- Les masques sont fournis quotidiennement par le SCC. Advenant qu'il soit souillé ou en cas de bris, vous pouvez vous présenter au bureau des opérations pour en obtenir un nouveau.
- Lors de toute interaction avec un détenu hors de sa cellule, vous devez vous assurer qu'il porte un masque.
- Tout employé est invité à demander aux détenus de porter un masque dès leur sortie de cellule. Si le détenu refuse, vous devez faire un RODA, le rapporter et informer le GCBO afin de prendre les mesures appropriées.

Vêtements :

- Vous êtes fortement encouragés à changer vos vêtements à votre arrivée en établissement et en quittant l'établissement, en mettant les vêtements utilisés dans un sac fermé, destiné au lavage, tel que mentionné dans le courriel du 2020-03-31.
- À cet effet, les salles de bain normalement réservées aux visiteurs sont disponibles pour les employés depuis le mois de mars.
- Vous êtes encouragés à suivre les recommandations énoncées sur le HUB afin de protéger vos proches après leur retour d'un quart de travail dans un établissement du SCC : *COVID-19 recommandations à l'intention des membres du personnel du SCC qui retournent à la maison après un quart de travail.*

Effets personnels :

- Vous êtes fortement encouragés à entrer et sortir le moins d'items personnels possibles de l'établissement.
- Aucun item personnel ne doit être prêté sans un lavage dudit objet avant le prêt et au retour. Le tout doit être précédé et suivi d'un lavage des mains.
- Porter une attention particulière au lavage des objets (crayons, clés, talkies, menottes, brocheuses, etc.).
- À votre arrivée en établissement, au poste de fouille de la poterne, vous devrez manipuler vos effets personnels pour une vérification visuelle par l'agent de correction à la poterne. Le AmScan ne sera plus utilisé jusqu'à avis contraire pour des raisons de prévention.

Objets communs :

- En plus de la fermeture du gymnase pour les employés et les détenus, excepté pour les briefings et le diner, des objets communs ne seront temporairement plus accessibles, afin de limiter la propagation du virus, le cas échéant. Ainsi, l'armoire contenant notamment les livres du PAE, située dans la salle des officiers, ne sera dorénavant plus accessible.
- Par ailleurs, chaque employé est invité à se désinfecter les mains avant de prendre ses clés dans le « key watcher ». À cet effet, du désinfectant est disponible à droite des « key watchers » depuis plusieurs semaines déjà.
- De même, ils sont invités à se désinfecter les mains (et idéalement les laver avec de l'eau et du savon), avant et après avoir touché aux autres objets d'usage commun (par exemple les ordinateurs situés dans la salle des officiers et dans les contrôles).
- Le prêt d'objet (crayons, brocheuse, etc.) doit être évité dans la mesure du possible. Au besoin, bien se laver les mains, ainsi que l'objet avant et après le prêt.
- Dorénavant, les fontaines d'eau (abreuvoirs) ne seront plus accessibles, puisqu'elles constituent des sources de propagation potentielles. Vous êtes conséquemment invités à remplir vos bouteilles dans les lavabos des cuisinettes ou des salles de bain, ou à apporter des bouteilles d'eau pré-remplies.

Espace de travail :

- Vous devez nettoyer votre espace et vos outils de travail avant votre quart de travail, et fréquemment par la suite, notamment suite au passage de d'autres personnes dans votre lieu de travail.
- Vous devez également nettoyer votre espace de travail à la fin de votre quart de travail.
- Ceci est requis lors de toute entrée en poste (ou dans un bureau) et avant que vous ne quittiez un poste (ou un bureau). Ceci inclut les boutons de contrôle.
- Tenter de désencombrer les surfaces de travail, de façon à faciliter le nettoyage effectué par tous.
- Vous êtes invités à orienter et superviser les nettoyeurs de vos secteurs au sujet du nettoyage, conformément au courriel du 2020-04-28.

Traçage :

- Lorsqu'un membre de l'équipe de « traceur » de l'administration régionale tente d'entrer en contact avec vous, vous devez le rappeler dans les plus brefs délais possibles, afin de limiter la propagation potentielle du virus.

Activités des détenus : La reprise des activités et les mesures ont été identifiées par le Comité local santé et sécurité au travail local. En voici les résultats.

- **Prise d'empreinte digitales** : Activité reprise le 29 juin
- **Programmes** : Activité reprendra à compter du 7 juillet.
- **Bibliothèque** : Les détenus auront accès à la bibliothèque à compter de jeudi le 2 juillet.
- **Matériel sportif** : Dès le 1^{er} juillet, les détenus pourront avoir accès à ce matériel à nouveau (ex. : ballons). La GP a identifié des détenus nettoyeurs dans toutes les cohortes par la GP et les consignes de nettoyage ont été données à ces derniers.
- **Gymnase** : Reprise des activités pour les détenus et le personnel à compter du 2020-07-10.
- **Coiffeuse** : Reprise dans les pavillons D-E-F à compter du 2020-07-10 / reprise le 2020-07-20 pour la coiffeuse de l'extérieur
- **Visiteurs pour les détenus** : Reprise prévue en cours de semaine prochaine.
- **Tribunal disciplinaire majeur** : Reprise prévue en cours de semaine prochaine.
- D'autres reprises d'activités ont été discutées et devraient être mises de l'avant sous peu, dès que les mesures à prendre l'auront été par les secteurs concernés.

Enfin, vous devez respecter toute autre consigne recommandée par santé publique (tousser dans votre coude, éternuer dans un mouchoir, etc.).

Merci de contribuer à la prévention de la COVID-19.



Josée Campeau

Directrice | Warden
Centre régional de réception | Regional Reception Center
Service correctionnel du Canada | Correctional Service of Canada
246, montée Gagnon, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0
☎: 450-478-5977 # 7100
📠: 450-478-7661



Government
of Canada

Gouvernement
du Canada

MEMORANDUM

NOTE DE SERVICE

To
À
Sous-commissaire adjointe, Opérations correctionnelles
Administration régionale

From
De
Directrice,
Centre régional de réception

Security Classification - Classification de sécurité
Our file - Notre référence 7070-1
Your file - Votre référence
Date 2020-07-09

Subject
Objet

Mise à jour des procédures mises en place pour la population du CRR

Depuis le début de la situation en lien avec la covid-19, le CRR a mis en place plusieurs mesures afin de limiter la propagation. Le CRR ne déplore encore aucun cas de COVID-19 tant chez ses détenus que parmi le personnel. La présente met l'accent sur les mises à jour des mesures mises de l'avant localement auprès des détenus.

Augmentation des VC visite

Depuis le début de la crise, les vidéos-visite sont très sollicitées et favorisent le contact des détenus avec leur famille. Dès mars, nous avons eu 86 VC visite. En avril, il y a eu une augmentation de plus de 150 pour un total de 237 VC visites. Une très forte augmentation comparativement à nos données régulières de décembre (15), janvier (28) et février (24).

Réorganisation des tâches de nettoyage des salles communes à l'USD

Des mesures ont été prises afin de réorganiser les tâches du nettoyage des salles communes à l'USD.

Mise sur pied d'un système de correspondance entre les détenus et les conseillers spirituels/aumôniers

À la mi-avril, un système de correspondance entre les détenus et les conseillers spirituels et les aumôniers a été mis en place afin de favoriser les contacts malgré qu'ils sont hors établissement.

Masques

Suite à la livraison de masques reçue la semaine dernière, le 29 avril 2020, la distribution pour l'ensemble des détenus à débuter le 1^{er} mai. Les instructions sur le port et le retrait du masque ont été distribuées à toute la population la veille de l'implantation de cette mesure, soit le 30 avril 2020.

Ces mesures sont revues régulièrement et d'autres seront ajoutées selon notre évaluation et l'évolution de la situation localement.

Prêt des livres

Suite à la mise à jour de la semaine dernière datée du 7 mai, le seul ajout est le prêt des livres en établissement. La livraison est dorénavant effectuée aux deux semaines, au lieu d'hebdomadairement. Les livres sont donc en quarantaine durant une semaine avant d'être prêtés à nouveau.

Mises à jour hebdomadaire 21 mai 2020

Aucune nouvelle mesure n'a été implantée.

Mises à jour hebdomadaire 28 mai 2020

Aucune nouvelle mesure n'a été implantée.

Mises à jour hebdomadaire 3 juin 2020

Aucune nouvelle mesure n'a été implantée.

Mises à jour hebdomadaire 11 juin 2020

Aucune nouvelle mesure n'a été implantée.

Mises à jour hebdomadaire 18 juin 2020

Aucune nouvelle mesure n'a été implantée.

Mises à jour hebdomadaire 25 juin 2020

Aucune nouvelle mesure n'a été implantée.

Mises à jour hebdomadaire 2 juillet 2020

Aucune nouvelle mesure n'a été implantée.

Mises à jour hebdomadaire 9 juillet 2020

Aucune nouvelle mesure n'a été implantée.

Soumis, tel que requis.


Josée Campeau

c.c. : SD
DASG



Government
of Canada

Gouvernement
du Canada

MEMORANDUM

NOTE DE SERVICE

To
À **Sous-commissaire adjointe, Opérations correctionnelles
Administration régionale**

From
De **Directrice,
Centre régional de réception**

Security Classification - Classification de sécurité
Our file - Notre référence 7070-1
Your file - Votre référence
Date 2020-07-02

Subject
Objet

Mise à jour des procédures mises en place pour la population du CRR

Depuis le début de la situation en lien avec la covid-19, le CRR a mis en place plusieurs mesures afin de limiter la propagation. Le CRR ne déplore encore aucun cas de COVID-19 tant chez ses détenus que parmi le personnel. La présente met l'accent sur les mises à jour des mesures mises de l'avant localement auprès des détenus.

Augmentation des VC visite

Depuis le début de la crise, les vidéos-visite sont très sollicitées et favorisent le contact des détenus avec leur famille. Dès mars, nous avons eu 86 VC visite. En avril, il y a eu une augmentation de plus de 150 pour un total de 237 VC visites. Une très forte augmentation comparativement à nos données régulières de décembre (15), janvier (28) et février (24).

Réorganisation des tâches de nettoyage des salles communes à l'USD

Des mesures ont été prises afin de réorganiser les tâches du nettoyage des salles communes à l'USD.

Mise sur pied d'un système de correspondance entre les détenus et les conseillers spirituels/aumôniers

À la mi-avril, un système de correspondance entre les détenus et les conseillers spirituels et les aumôniers a été mis en place afin de favoriser les contacts malgré qu'ils sont hors établissement.

Masques

Suite à la livraison de masques reçue la semaine dernière, le 29 avril 2020, la distribution pour l'ensemble des détenus à débiter le 1^{er} mai. Les instructions sur le port et le retrait du masque ont été distribuées à toute la population la veille de l'implantation de cette mesure, soit le 30 avril 2020.

Ces mesures sont revues régulièrement et d'autres seront ajoutées selon notre évaluation et l'évolution de la situation localement.

Prêt des livres

Suite à la mise à jour de la semaine dernière datée du 7 mai, le seul ajout est le prêt des livres en établissement. La livraison est dorénavant effectuée aux deux semaines, au lieu d'hebdomadairement. Les livres sont donc en quarantaine durant une semaine avant d'être prêtés à nouveau.

Mises à jour hebdomadaire 21 mai 2020

Aucune nouvelle mesure n'a été implantée.

Mises à jour hebdomadaire 28 mai 2020

Aucune nouvelle mesure n'a été implantée.

Mises à jour hebdomadaire 3 juin 2020

Aucune nouvelle mesure n'a été implantée.

Mises à jour hebdomadaire 11 juin 2020

Aucune nouvelle mesure n'a été implantée.

Mises à jour hebdomadaire 18 juin 2020

Aucune nouvelle mesure n'a été implantée.

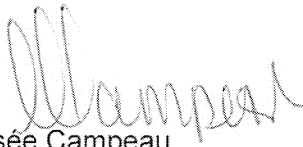
Mises à jour hebdomadaire 25 juin 2020

Aucune nouvelle mesure n'a été implantée.

Mises à jour hebdomadaire 2 juillet 2020

Aucune nouvelle mesure n'a été implantée.

Soumis, tel que requis.


Josée Campeau

c.c. : SD
DASG

Laporte Melanie (QUE)

7070-1

De: Campeau Josée (QUE)
Envoyé: 30 juin 2020 16:47
À: 343-Usagers
Objet: TR: Consignes de prévention

Bonjour,

Voici nouveaux ajouts en **bleu**.

Merci


Josée Campeau

Directrice | Warden
Centre régional de réception | Regional Reception Center
Service correctionnel du Canada | Correctional Service of Canada
246, montée Gagnon, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0
Josee.Campeau@CSC-SCC.GC.CA
☎: 450-478-5977 poste 7100
☎: 450-478-7661
Gouvernement du Canada | Government of Canada

De : Campeau Josée (QUE) <Josee.Campeau@CSC-SCC.GC.CA>
Envoyé : 8 juin 2020 13:33
À : 343-Usagers <343-Usagers@csc-scc.gc.ca>
Objet : Consignes de prévention

De : Campeau Josée (QUE)
Envoyé : 29 mai 2020 12:40
À : 343-Usagers
Objet : TR: Consignes de prévention

De : Campeau Josée (QUE)
Envoyé : 28 mai 2020 09:31
À : 343-Usagers
Objet : Consignes de prévention

De : Campeau Josée (QUE)
Envoyé : 8 mai 2020 11:34
À : 343-Usagers
Objet : Consignes de prévention

De : Campeau Josée (QUE) <Josee.Campeau@CSC-SCC.GC.CA>
Envoyé : 30 avril 2020 09:58
À : 343-Usagers <343-Usagers@csc-scc.gc.ca>
Objet : Consignes de prévention

De : Campeau Josée (QUE) <Josee.Campeau@CSC-SCC.GC.CA>

Envoyé : 24 avril 2020 14:06

À : 343-Usagers <343-Usagers@csc-scc.gc.ca>

Objet : TR: Consignes de prévention

De : Campeau Josée (QUE)

Envoyé : 20 avril 2020 14:32

À : 343-Usagers

Objet : Consignes de prévention

De : Campeau Josée (QUE)

Envoyé : 16 avril 2020 23:08

À : 343-Usagers

Objet : Consignes de prévention

Bonjour,

La présente vise à vous rappeler les consignes de sécurité en prévention de la propagation de la COVID-19.

Distanciation sociale :

- Toute personne doit, lorsque possible et non requis par ses fonctions, respecter la distanciation sociale établie à 2 mètres par santé publique. Cette consigne est valide même si les deux individus portent un masque.
- Cette consigne est également valide lors des briefings, des repas et de toute autre rencontre.
- Afin de respecter cette distanciation sociale, il importe de respecter les heures et durées de repas prescrites, de même que de respecter les périodes de repas prescrites par votre convention collective. Si vous êtes trop d'individus dans un même local simultanément, nous vous encourageons à en profiter pour accomplir des rondes de sécurité additionnelles ou des fouilles dans d'autres endroits. Plusieurs tâches diverses sont toujours à effectuer afin d'accroître la sécurité.
- Advenant des postes où il est impossible de respecter la distanciation sociale, vous êtes invités à discuter avec votre gestionnaire afin d'évaluer les options (modification des heures de repas, présence dynamique accrue sur le plancher afin d'éviter des rassemblements dans les contrôles, etc.).
- Tel que mentionné dans le courriel du 2020-03-23, j'invite tous les non CX à prendre rendez-vous avant de vous rendre en pavillon. J'invite les CX à ne pas dépasser le ratio établi selon les normes de déploiement dans les contrôles/cuisinettes. Ceci permettra que le moins de personnes possible soient présentes simultanément dans un même lieu.
- Nous avons peint des repères (marques) au sol, afin d'aider à respecter la distanciation sociale avant d'entrer à la poterne. D'autres repères seront installés en établissement à cette fin. Il importe de les respecter afin de respecter les consignes de santé publique. Voir les photos jointes (2020-04-29), en guise de référence.
- L'accès aux casiers pour ranger les téléphones cellulaires est de nouveau permise. L'important sera de ne pas « empiler » les cellulaires, et de tenter d'éviter le plus possible que ceux-ci soient collés les uns contre les autres. Par ailleurs, vous êtes encouragés à régulièrement bien nettoyer votre cellulaire, avant et après utilisation. La procédure à l'entrée demeurera de se laver les mains, revêtir le masque et ranger le cellulaire. Avant de reprendre celui-ci, vous devez également vous laver les mains. En sommes, le lavage de mains est requis avant et après la manipulation des cellulaires.
- La pièce d'entrée en établissement, située avant le point de fouille, sert de premier point de désinfection des mains à l'entrée de l'établissement. Il servira dorénavant également de zone désignée, lors des entrées massives, pour répondre aux questions requises avant l'entrée en établissement, ainsi qu'à la distribution des masques, avant l'entrée au point de fouilles. À l'extérieur des heures d'entrée massive, l'agent à la poterne continuera de poser les questions d'usage et distribuera les masques.

- Suite au message du 2020-03-17 concernant la distanciation sociale et du 2020-04-06, confirmant que le gymnase sera dorénavant de lieu de briefing pour les agents de correction, celui-ci servira également désormais de lieu de briefing pour les membres de la gestion.
- Dans le gymnase, des « X » ont été apposés sur les bancs des gradins, de façon à bien indiquer aux gens la distanciation sociale à respecter. Vous devez donc respecter ces places assignées. Des tables ont également été disposées pour les briefings. SVP ne pas les déplacer, ou les replacer ensuite, puisqu'elles contribuent également à faire respecter la distanciation sociale.

Questionnaire:

- Vous devez continuer de répondre quotidiennement au questionnaire affiché à la poterne, avant votre entrée en établissement.
- Des membres du personnel aideront avant votre entrée à la poterne, afin de vous guider au niveau des mesures de prévention, tel qu'indiqué dans le courriel du 2020-05-01.

Température :

- À compter du 2020-05-29, toute personne entrant en établissement devra se soumettre à une prise de température.
- Si les valeurs de votre température sont plus hautes que les normales prévues, vous devrez vous asseoir durant environ 10-15 minutes, sur les chaises de la salle d'attente des visiteurs (près des casiers à l'entrée et le plus éloigné possible de l'APC à la poterne), afin que votre corps prenne la température de l'intérieur de l'établissement. Une nouvelle prise de température sera ensuite effectuée.
- Advenant que les valeurs d'une seconde prise de température soient plus élevées que la normale, le GC puis le DA concerné (ou l'agent en dispo à l'extérieur des heures ouvrables) seront contacté et il est fort probable que vous soyez retournés à la maison avec les consignes appropriées.

Symptômes :

- Si vous présentez des symptômes de la COVID-19, vous ne devez **pas** entrer en établissement. Vous devez contacter immédiatement votre gestionnaire et téléphoner au 1-877-644-4545.
- Vous devez informer votre gestionnaire dès que possible, des conclusions de votre appel avec la santé publique.
- Vous êtes invités à prendre votre température avant votre départ de votre domicile préalablement à votre entrée en établissement. Ceci constitue une façon additionnelle de détecter des symptômes potentiels.

Lavage des main :

- Le lavage des mains avec du désinfectant est obligatoire **avant** l'entrée au point de fouille de l'établissement. Ceci est également obligatoire à toute entrée et sortie de l'établissement au cours d'une même journée.
- Vous êtes invités à vous laver les mains avec de l'eau et du savons **après** être passé au point de fouille de la poterne, dans la salle de bain normalement réservée aux visiteurs, tel que mentionné dans le courriel du 2020-03-24. À noter que les salles de bain situées à côté de la visite, près du contrôle B, sont également disponibles pour les employés.
- Tout au long de la journée, suite à vos rencontres avec les détenus, avant de manger ou après toute action impliquant un contact avec des surfaces à usage commun, vous êtes encouragés à vous laver les mains avec de l'eau et du savon durant 20 secondes. Si eau et savon ne sont pas disponibles dans votre secteur, vous êtes encouragés à utiliser du savon sans eau ou du désinfectant pour les mains.
- Le lavage des mains est obligatoire lors de toute entrée de secteur **et** lors de toute sortie de secteur.

Masques :

- Le masque **doit** être porté **en tout temps**, excepté lorsque vous êtes seul dans un bureau fermé.
- Vous devez respecter les consignes relatives au port et au retrait du masque (se laver les mains avant manipulation, toucher seulement les élastiques, etc.), tel que mentionné dans les courriels du 2020-04-08 et du 2020-04-14.
- Puisque notre établissement n'est pas un site d'éclosion, vous pouvez généralement porter un masque en tissu personnel. Le cas échéant, je vous encourage à suivre les directives d'entretien, de nettoyage et de rangement. Ainsi, il est recommandé de le laver minimalement quotidiennement, à l'eau chaude savonneuse et de le ranger

dans un endroit à l'écart de vos effets personnels, (par exemple dans un contenant ou une enveloppe, toujours dans le même sens (côté porté vers le visage toujours du même sens)). Les endroits où ces masques en tissus sont proscrits sont dans les zones 2 et 3 désignées en établissement.

- Les masques sont fournis quotidiennement par le SCC. Advenant qu'il soit souillé ou en cas de bris, vous pouvez vous présenter au bureau des opérations pour en obtenir un nouveau.

Vêtements :

- Vous êtes fortement encouragés à changer vos vêtements à votre arrivée en établissement et en quittant l'établissement, en mettant les vêtements utilisés dans un sac fermé, destiné au lavage, tel que mentionné dans le courriel du 2020-03-31.
- À cet effet, les salles de bain normalement réservées aux visiteurs sont disponibles pour les employés depuis le mois de mars.
- Vous êtes encouragés à suivre les recommandations énoncées sur le HUB afin de protéger vos proches après leur retour d'un quart de travail dans un établissement du SCC : [COVID-19 recommandations à l'intention des membres du personnel du SCC qui retournent à la maison après un quart de travail](#).

Effets personnels :

- Vous êtes fortement encouragés à entrer et sortir le moins d'items personnels possibles de l'établissement.
- Aucun item personnel ne doit être prêté sans un lavage dudit objet avant le prêt et au retour. Le tout doit être précédé et suivi d'un lavage des mains.
- Porter une attention particulière au lavage des objets (crayons, clés, talkies, menottes, brocheuses, etc.).
- À votre arrivée en établissement, au poste de fouille de la poterne, vous devrez manipuler vos effets personnels pour une vérification visuelle par l'agent de correction à la poterne. Le AmScan ne sera plus utilisé jusqu'à avis contraire pour des raisons de prévention.

Objets communs :

- En plus de la fermeture du gymnase pour les employés et les détenus, excepté pour les briefings et le diner, des objets communs ne seront temporairement plus accessibles, afin de limiter la propagation du virus, le cas échéant. Ainsi, l'armoire contenant notamment les livres du PAE, située dans la salle des officiers, ne sera dorénavant plus accessible.
- Par ailleurs, chaque employé est invité à se désinfecter les mains avant de prendre ses clés dans le « key watcher ». À cet effet, du désinfectant est disponible à droite des « key watchers » depuis plusieurs semaines déjà.
- De même, ils sont invités à se désinfecter les mains (et idéalement les laver avec de l'eau et du savon), avant et après avoir touché aux autres objets d'usage commun (par exemple les ordinateurs situés dans la salle des officiers et dans les contrôles).
- Le prêt d'objet (crayons, brocheuse, etc.) doit être évité dans la mesure du possible. Au besoin, bien se laver les mains, ainsi que l'objet avant et après le prêt.
- Dorénavant, les fontaines d'eau (abreuvoirs) ne seront plus accessibles, puisqu'elles constituent des sources de propagation potentielles. Vous êtes conséquemment invités à remplir vos bouteilles dans les lavabos des cuisinettes ou des salles de bain, ou à apporter des bouteilles d'eau pré-remplies.

Espace de travail :

- Vous devez nettoyer votre espace et vos outils de travail avant votre quart de travail, et fréquemment par la suite, notamment suite au passage de d'autres personnes dans votre lieu de travail.
- Vous devez également nettoyer votre espace de travail à la fin de votre quart de travail.
- Ceci est requis lors de toute entrée en poste (ou dans un bureau) et avant que vous ne quittiez un poste (ou un bureau). Ceci inclut les boutons de contrôle.
- Tenter de désencombrer les surfaces de travail, de façon à faciliter le nettoyage effectué par tous.
- Vous êtes invités à orienter et superviser les nettoyeurs de vos secteurs au sujet du nettoyage, conformément au courriel du 2020-04-28.

Tracage :

- Lorsqu'un membre de l'équipe de « traceur » de l'administration régionale tente d'entrer en contact avec vous, vous devez le rappeler dans les plus brefs délais possibles, afin de limiter la propagation potentielle du virus.

Activités des détenus : La reprise des activités et les mesures ont été identifiées par le Comité local santé et sécurité au travail local. En voici les résultats.

- **Prise d'empreintes digitales** : Activité reprise le 29 juin
- **Programmes** : Activité reprendra à compter du 7 juillet.
- **Bibliothèque** : Les détenus auront accès à la bibliothèque à compter de jeudi le 2 juillet.
- **Matériel sportif** : Dès le 1^{er} juillet, les détenus pourront avoir accès à ce matériel à nouveau (ex. : ballons). La GP a identifié des détenus nettoyeurs dans toutes les cohortes par la GP et les consignes de nettoyage ont été données à ces derniers.
- D'autres reprises d'activités ont été discutées et devraient être mises de l'avant sous peu, dès que les mesures à prendre l'auront été par les secteurs concernés.

Enfin, vous devez respecter toute autre consigne recommandée par santé publique (tousser dans votre coude, éternuer dans un mouchoir, etc.).

Merci de contribuer à la prévention de la COVID-19.



Josée Campeau

Directrice | Warden
Centre régional de réception | Regional Reception Center
Service correctionnel du Canada | Correctional Service of Canada
246, montée Gagnon, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0
☎ : 450-478-5977 # 7100
📠 : 450-478-7661



Government
of Canada

Gouvernement
du Canada

MEMORANDUM

NOTE DE SERVICE

To
À

Sous-commissaire adjointe, Opérations correctionnelles
Administration régionale

From
De

Directrice,
Centre régional de réception

Security Classification - Classification de sécurité

Our file - Notre référence

7070-1

Your file - Votre référence

Date

2020-06-25

Subject
Objet

Mise à jour des procédures mises en place pour la population du CRR

Depuis le début de la situation en lien avec la covid-19, le CRR a mis en place plusieurs mesures afin de limiter la propagation. Le CRR ne déplore encore aucun cas de COVID-19 tant chez ses détenus que parmi le personnel. La présente met l'accent sur les mises à jour des mesures mises de l'avant localement auprès des détenus.

Augmentation des VC visite

Depuis le début de la crise, les vidéos-visite sont très sollicitées et favorisent le contact des détenus avec leur famille. Dès mars, nous avons eu 86 VC visite. En avril, il y a eu une augmentation de plus de 150 pour un total de 237 VC visites. Une très forte augmentation comparativement à nos données régulières de décembre (15), janvier (28) et février (24).

Réorganisation des tâches de nettoyage des salles communes à l'USD

Des mesures ont été prises afin de réorganiser les tâches du nettoyage des salles communes à l'USD.

Mise sur pied d'un système de correspondance entre les détenus et les conseillers spirituels/aumôniers

À la mi-avril, un système de correspondance entre les détenus et les conseillers spirituels et les aumôniers a été mis en place afin de favoriser les contacts malgré qu'ils sont hors établissement.

Masques

Suite à la livraison de masques reçue la semaine dernière, le 29 avril 2020, la distribution pour l'ensemble des détenus à débiter le 1^{er} mai. Les instructions sur le port et le retrait du masque ont été distribuées à toute la population la veille de l'implantation de cette mesure, soit le 30 avril 2020.

Ces mesures sont revues régulièrement et d'autres seront ajoutées selon notre évaluation et l'évolution de la situation localement.

Prêt des livres

Suite à la mise à jour de la semaine dernière datée du 7 mai, le seul ajout est le prêt des livres en établissement. La livraison est dorénavant effectuée aux deux semaines, au lieu d'hebdomadairement. Les livres sont donc en quarantaine durant une semaine avant d'être prêtés à nouveau.

Mises à jour hebdomadaire 21 mai 2020

Aucune nouvelle mesure n'a été implantée.

Mises à jour hebdomadaire 28 mai 2020

Aucune nouvelle mesure n'a été implantée.

Mises à jour hebdomadaire 3 juin 2020

Aucune nouvelle mesure n'a été implantée.

Mises à jour hebdomadaire 11 juin 2020

Aucune nouvelle mesure n'a été implantée.

Mises à jour hebdomadaire 18 juin 2020

Aucune nouvelle mesure n'a été implantée.

Mises à jour hebdomadaire 25 juin 2020

Aucune nouvelle mesure n'a été implantée.

Soumis, tel que requis.



Josée Campeau

c.c. : SD
DASG



Government
of Canada

Gouvernement
du Canada

MEMORANDUM

NOTE DE SERVICE

To
A ► Sous-commissaire adjointe, Opérations correctionnelles
Administration régionale

From
De Directrice int,
Centre régional de réception

Security Classification - Classification de sécurité
Our file - Notre référence 7070-1
Your file - Votre référence
Date 2020-06-18

Subject
Objet

Mise à jour des procédures mises en place pour la population du CRR

Depuis le début de la situation en lien avec la covid-19, le CRR a mis en place plusieurs mesures afin de limiter la propagation. Le CRR ne déplore encore aucun cas de COVID-19 tant chez ses détenus que parmi le personnel. La présente met l'accent sur les mises à jour des mesures mises de l'avant localement auprès des détenus.

Augmentation des VC visite

Depuis le début de la crise, les vidéos-visite sont très sollicitées et favorisent le contact des détenus avec leur famille. Dès mars, nous avons eu 86 VC visite. En avril, il y a eu une augmentation de plus de 150 pour un total de 237 VC visites. Une très forte augmentation comparativement à nos données régulières de décembre (15), janvier (28) et février (24).

Réorganisation des tâches de nettoyage des salles communes à l'USD

Des mesures ont été prises afin de réorganiser les tâches du nettoyage des salles communes à l'USD.

Mise sur pied d'un système de correspondance entre les détenus et les conseillers spirituels/aumôniers

À la mi-avril, un système de correspondance entre les détenus et les conseillers spirituels et les aumôniers a été mis en place afin de favoriser les contacts malgré qu'ils sont hors établissement.

Masques

Suite à la livraison de masques reçue la semaine dernière, le 29 avril 2020, la distribution pour l'ensemble des détenus à débiter le 1^{er} mai. Les instructions sur le port et le retrait du masque ont été distribuées à toute la population la veille de l'implantation de cette mesure, soit le 30 avril 2020.



Ces mesures sont revues régulièrement et d'autres seront ajoutées selon notre évaluation et l'évolution de la situation localement.

Prêt des livres

Suite à la mise à jour de la semaine dernière datée du 7 mai, le seul ajout est le prêt des livres en établissement. La livraison est dorénavant effectuée aux deux semaines, au lieu d'hebdomadairement. Les livres sont donc en quarantaine durant une semaine avant d'être prêtés à nouveau.

Mises à jour hebdomadaire 21 mai 2020

Aucune nouvelle mesure n'a été implantée.

Mises à jour hebdomadaire 28 mai 2020

Aucune nouvelle mesure n'a été implantée.

Mises à jour hebdomadaire 3 juin 2020

Aucune nouvelle mesure n'a été implantée.

Mises à jour hebdomadaire 11 juin 2020

Aucune nouvelle mesure n'a été implantée.

Mises à jour hebdomadaire 18 juin 2020

Aucune nouvelle mesure n'a été implantée.

Soumis, tel que requis.



Linda Giordano

c.c. : SD
DASG



Government
of Canada

Gouvernement
du Canada

MEMORANDUM

NOTE DE SERVICE

To
À **Sous-commissaire adjointe, Opérations correctionnelles
Administration régionale**

From
De **Directrice,
Centre régional de réception**

Security Classification - Classification de sécurité
Our file - Notre référence 7070-1
Your file - Votre référence
Date 2020-06-11

Subject
Objet

Mise à jour des procédures mises en place pour la population du CRR

Depuis le début de la situation en lien avec la covid-19, le CRR a mis en place plusieurs mesures afin de limiter la propagation. Le CRR ne déplore encore aucun cas de COVID-19 tant chez ses détenus que parmi le personnel. La présente met l'accent sur les mises à jour des mesures mises de l'avant localement auprès des détenus.

Augmentation des VC visite

Depuis le début de la crise, les vidéos-visite sont très sollicitées et favorisent le contact des détenus avec leur famille. Dès mars, nous avons eu 86 VC visite. En avril, il y a eu une augmentation de plus de 150 pour un total de 237 VC visites. Une très forte augmentation comparativement à nos données régulières de décembre (15), janvier (28) et février (24).

Réorganisation des tâches de nettoyage des salles communes à l'USD

Des mesures ont été prises afin de réorganiser les tâches du nettoyage des salles communes à l'USD.

Mise sur pied d'un système de correspondance entre les détenus et les conseillers spirituels/aumôniers

À la mi-avril, un système de correspondance entre les détenus et les conseillers spirituels et les aumôniers a été mis en place afin de favoriser les contacts malgré qu'ils sont hors établissement.

Masques

Suite à la livraison de masques reçue la semaine dernière, le 29 avril 2020, la distribution pour l'ensemble des détenus à débiter le 1^{er} mai. Les instructions sur le port et le retrait du masque ont été distribuées à toute la population la veille de l'implantation de cette mesure, soit le 30 avril 2020.

Ces mesures sont revues régulièrement et d'autres seront ajoutées selon notre évaluation et l'évolution de la situation localement.



Prêt des livres

Suite à la mise à jour de la semaine dernière datée du 7 mai, le seul ajout est le prêt des livres en établissement. La livraison est dorénavant effectuée aux deux semaines, au lieu d'hebdomadairement. Les livres sont donc en quarantaine durant une semaine avant d'être prêtés à nouveau.

Mises à jour hebdomadaire 21 mai 2020

Aucune nouvelle mesure n'a été implantée.

Mises à jour hebdomadaire 28 mai 2020

Aucune nouvelle mesure n'a été implantée.


Mises à jour hebdomadaire 3 juin 2020

Aucune nouvelle mesure n'a été implantée.

Mises à jour hebdomadaire 11 juin 2020

Aucune nouvelle mesure n'a été implantée.

Soumis, tel que requis.


Josée Campeau

c.c. : SD
DASG

MEMORANDUM NOTE DE SERVICE

To / À : Sous-Commissaire Adjointe, Opérations
Administration régionale du Québec

From / De : Directrice
Centre Régional de Réception

Security Classification - Classification de sécurité	
Our File - Notre référence 7070-1	
Your File - Votre référence	
Date 2020-06-10	Tel. No. - N° de tél.

Subject / Objet : **Plan en vue de la reprise des programmes correctionnels**

En vue de la reprise graduelle des programmes, des consultations ont eu lieu au cours des derniers jours avec la gestionnaire des programmes, les agents de programmes correctionnels, la présidente SEJS ainsi que la DAI afin d'établir un plan réaliste, sécuritaire et tenant compte des recommandations actuelles de Santé publique.

Seules les salles de programme dans le secteur des programmes seront considérées dans un premier temps pour la prestation de programme, puisque les salles de programmes en pavillon seront maintenues à l'usage des autres intervenants, les bureaux d'entrevues réguliers ne permettant pas la distanciation sociale.

Pour ce qui est de notre capacité des locaux attribués à la prestation des programmes correctionnels, nous avons 4 salles de programmes (possibilité de 8 programmes en simultané). Afin de respecter les critères de distanciation sociale, voici leur capacité :

- Salle #25 : 4 détenus
- Salle #32 : 4 détenus
- Salle #35-2 : 4 détenus
- Salle C : 4 détenus

La salle de programme au plancher C devra être utilisée en dernier recours, tout dépendant du bassin de candidats potentiels puisque celle-ci est utilisée à l'occasion pour le surplus des visio-comparutions ou d'entrevues avec les autres membres du personnel.

Des programmes par demi-journées seront offerts, pour un potentiel de 8 programmes en cours. Nous suggérons de débiter par quatre programmes préparatoires (régulier et délinquant sexuel, distribution selon le bassin de candidats potentiels) et deux programmes modérés en délinquance sexuelle (pour

les détenus en attente d'un transfert à la Macaza ou CFF). D'autres programmes préparatoires pourront débuter graduellement en fonction des candidats potentiels et de la disponibilité des locaux.

Afin de diminuer les risques de propagation éventuelle du virus, nous composerons les groupes avec des individus résidant dans la même rangée, ou le même pavillon, afin de demeurer cohérent avec les mouvements de détenus et la routine opérationnelle en cours.

Des mesures de prévention de base sont suggérées :

- Respect du 2 mètres en tout temps
- Le nombre de chaises est limité à celles requises par la capacité d'accueil identifiée.
- Les zones de déplacements sont indiquées par des lignes au sol.
- Port du masque obligatoire pour les détenus.
- Si le détenu refuse le port du masque, il sera exclu du programme (sans impact au PC et la paye).
- Port du masque pour l'agent de programme.
- Nettoyant antiseptique à l'entrée et à la sortie de chaque personne dans la salle, et ce, un à la fois.
- Les classes devront être nettoyées par le nettoyeur des programmes à la fin de chaque séance (sous la supervision de l'APC) afin qu'elles soient prêtes en tout temps en cas de besoin. Cet emploi spécifique sera donc converti de temps partiel à temps plein.

Il est attendu que la durée des séances de programme soit raccourcie du fait des groupes réduits. Ainsi, aucune sortie pendant le programme ne sera autorisée.

Des mesures additionnelles seront aussi appliquées dans le cadre de la gestion du matériel :

- Un duo-tang sera préparé pour chaque détenu en début de programme afin de ne pas partager de matériel entre l'intervenant et les détenus pendant la séance. Les photocopies ne seront effectuées qu'à la fin du programme. Il sera permis aux APCs qui le désirent d'utiliser des gants lors de la manipulation du cahier ou d'assurer une mise en quarantaine de 72h avant la manipulation/correction du matériel.
- Deux crayons à mine et une efface sera remis à chaque détenus afin d'éviter les échanges. Une enveloppe identifiée sera prévue par détenu afin de ranger l'efface et le crayon entre les séances, à même la salle de programme. Si le délinquant le désire, il pourra également ranger son duo tang. Il faudra à cet effet prévoir des classeurs dans chaque salle de programme.

- L'APC est responsable de planifier l'utilisation de tableaux à feuilles amovibles au lieu du tableau blanc selon la configuration des salles pour respecter la distanciation.

En ce qui concerne le contenu des programmes et le mode de prestation, ceux-ci seront respectés quasi intégralement mis à part dans ces situations :

- Les travaux à 2 ou en équipe devront être faits en plénière
- Les jeux de rôles seront faits à partir de leur place, sans déplacement
- Les entrevues individuelles devront être effectuées dans la salle de «testing» ou les 2 bureaux vacants adjacents, puisque les bureaux des APC ne permettant pas la distanciation sociale

Afin de limiter la présence des APCs en établissement, ceux-ci pourraient être présents qu'une demi-journée par jour lors de la prestation du programme et le télétravail pourrait être autorisé pour les heures restantes. Deux APCs sont actuellement visés par un bureau partagé ne permettant pas la distanciation de deux mètres. Ceux-ci seront donc relocalisés dans le secteur gestion de cas.

Ces mesures de prévention s'appliquent également pour la conseillère en orientation dispensant des formations professionnelles en fonction des locaux disponibles. Les séances de prévention du suicide et cours des nouveaux dispensés par les APS seront prévues en pavillon pour ne pas nuire à l'offre de prestation des programmes. Quant à l'enseignant, la priorité sera donnée aux détenus de l'USD, à l'école de ce même secteur ou en individuel pour les détenus du CRR.

Le plan présenté pourrait être mis en application dès le 22 juin.

Soumis tel que requis.


Josée Campeau
/vb

Laporte Melanie (QUE)

A/c 7070-1

De: Campeau Josée (QUE)
Envoyé: 8 juin 2020 13:33
À: 343-Usagers
Objet: Consignes de prévention

Bonjour,

Voir nouveaux ajouts en [vert](#).

Merci


Josée Campeau

Directrice | Warden
Centre régional de réception | Regional Reception Center
Service correctionnel du Canada | Correctional Service of Canada
246, montée Gagnon, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0
☎ : 450-478-5977 # 7100
☎ : 450-478-7661

De : Campeau Josée (QUE) <Josee.Campeau@CSC-SCC.GC.CA>
Envoyé : 29 mai 2020 12:40
À : 343-Usagers <343-Usagers@csc-scc.gc.ca>
Objet : TR: Consignes de prévention

De : Campeau Josée (QUE)
Envoyé : 28 mai 2020 09:31
À : 343-Usagers
Objet : Consignes de prévention

De : Campeau Josée (QUE)
Envoyé : 8 mai 2020 11:34
À : 343-Usagers
Objet : Consignes de prévention

De : Campeau Josée (QUE) <Josee.Campeau@CSC-SCC.GC.CA>
Envoyé : 30 avril 2020 09:58
À : 343-Usagers <343-Usagers@csc-scc.gc.ca>
Objet : Consignes de prévention

De : Campeau Josée (QUE) <Josee.Campeau@CSC-SCC.GC.CA>
Envoyé : 24 avril 2020 14:06
À : 343-Usagers <343-Usagers@csc-scc.gc.ca>
Objet : TR: Consignes de prévention

De : Campeau Josée (QUE)
Envoyé : 20 avril 2020 14:32

À : 343-Usagers

Objet : Consignes de prévention

De : Campeau Josée (QUE)

Envoyé : 16 avril 2020 23:08

À : 343-Usagers

Objet : Consignes de prévention

Bonjour,

La présente vise à vous rappeler les consignes de sécurité en prévention de la propagation de la COVID-19.

Distanciation sociale :

- Toute personne doit, lorsque possible et non requis par ses fonctions, respecter la distanciation sociale établie à 2 mètres par santé publique. Cette consigne est valide même si les deux individus portent un masque.
- Cette consigne est également valide lors des briefings, des repas et de toute autre rencontre.
- Afin de respecter cette distanciation sociale, il importe de respecter les heures et durées de repas prescrites, de même que de respecter les périodes de repas prescrites par votre convention collective. Si vous êtes trop d'individus dans un même local simultanément, nous vous encourageons à en profiter pour accomplir des rondes de sécurité additionnelles ou des fouilles dans d'autres endroits. Plusieurs tâches diverses sont toujours à effectuer afin d'accroître la sécurité.
- Advenant des postes où il est impossible de respecter la distanciation sociale, vous êtes invités à discuter avec votre gestionnaire afin d'évaluer les options (modification des heures de repas, présence dynamique accrue sur le plancher afin d'éviter des rassemblements dans les contrôles, etc.).
- Tel que mentionné dans le courriel du 2020-03-23, j'invite tous les non CX à prendre rendez-vous avant de vous rendre en pavillon. J'invite les CX à ne pas dépasser le ratio établi selon les normes de déploiement dans les contrôles/cuisinettes. Ceci permettra que le moins de personnes possible soient présentes simultanément dans un même lieu.
- Nous avons peint des repères (marques) au sol, afin d'aider à respecter la distanciation sociale avant d'entrer à la poterne. D'autres repères seront installés en établissement à cette fin. Il importe de les respecter afin de respecter les consignes de santé publique. Voir les photos jointes (2020-04-29), en guise de référence.
- Afin de respecter la distanciation sociale et d'éviter une accumulation d'employés dans la pièce avant l'entrée au point de fouilles à la poterne, et dans le but de limiter l'accès à des objets communs, l'accès aux casiers disponibles à cet endroit ne sera plus possible, jusqu'à avis contraire. Les employés devront conséquemment laisser leur cellulaire dans leur voiture. Puisque les grands froids sont cessés et que les grandes chaleurs n'ont pas débuté, ceci permettra d'accroître les mesures de prévention temporairement.
- La pièce d'entrée en établissement, située avant le point de fouille, sert de premier point de désinfection des mains à l'entrée de l'établissement. Il servira dorénavant également de zone désignée, lors des entrées massives, pour répondre aux questions requises avant l'entrée en établissement, ainsi qu'à la distribution des masques, avant l'entrée au point de fouilles. À l'extérieur des heures d'entrée massive, l'agent à la poterne continuera de poser les questions d'usage et distribuera les masques.
- Suite au message du 2020-03-17 concernant la distanciation sociale et du 2020-04-06, confirmant que le gymnase sert dorénavant de lieu de briefing pour les agents de correction, celui-ci servira également désormais de lieu de briefing pour les membres de la gestion.
- Dans le gymnase, des « X » ont été apposés sur les bancs des gradins, de façon à bien indiquer aux gens la distanciation sociale à respecter. Vous devez donc respecter ces places assignées. Des tables ont également été disposées pour les briefings. SVP ne pas les déplacer, ou les replacer ensuite, puisqu'elles contribuent également à faire respecter la distanciation sociale.

Questionnaire:

- Vous devez continuer de répondre quotidiennement au questionnaire affiché à la poterne, avant votre entrée en établissement.
- Les membres du personnel aideront avant votre entrée à la poterne, et suite à votre entrée en établissement, afin de vous guider au niveau des mesures de prévention, tel qu'indiqué dans le courriel du 2020-05-01.

Température :

- À compter du 2020-05-29, toute personne entrant en établissement devra se soumettre à une prise de température.
- Si les valeurs de votre température sont plus hautes que les normales prévues, vous devrez vous asseoir durant environ 10-15 minutes, sur les chaises de la salle d'attente des visiteurs (près des casiers à l'entrée et le plus éloigné possible de l'APC à la poterne), afin que votre corps prenne la température de l'intérieur de l'établissement. Une nouvelle prise de température sera ensuite effectuée.
- Advenant que les valeurs d'une seconde prise de température soient plus élevées que la normale, le GC puis le DA concerné (ou l'agent en dispo à l'extérieur des heures ouvrables) seront contacté et il est fort probable que vous soyez retournés à la maison avec les consignes appropriées.

Symptômes :

- Si vous présentez des symptômes de la COVID-19, vous ne devez pas entrer en établissement. Vous devez contacter immédiatement votre gestionnaire et téléphoner au 1-877-644-4545.
- Vous devez informer votre gestionnaire dès que possible, des conclusions de votre appel avec la santé publique.
- Vous êtes invités à prendre votre température avant votre départ de votre domicile préalablement à votre entrée en établissement. Ceci constitue une façon additionnelle de déceler des symptômes potentiels.

Lavage des main :

- Le lavage des mains avec du désinfectant est obligatoire avant l'entrée au point de fouille de l'établissement. Ceci est également obligatoire à toute entrée et sortie de l'établissement au cours d'une même journée.
- Vous êtes invités à vous laver les mains avec de l'eau et du savons après être passé au point de fouille de la poterne, dans la salle de bain normalement réservée aux visiteurs, tel que mentionné dans le courriel du 2020-03-24. À noter que les salles de bain situées à côté de la visite, près du contrôle B, sont également disponibles pour les employés.
- Tout au long de la journée, suite à vos rencontres avec les détenus, avant de manger ou après toute action impliquant un contact avec des surfaces à usage commun, vous êtes encouragés à vous laver les mains avec de l'eau et du savon durant 20 secondes. Si eau et savon ne sont pas disponibles dans votre secteur, vous êtes encouragés à utiliser du savon sans eau ou du désinfectant pour les mains.
- Le lavage des mains est obligatoire lors de toute entrée de secteur et lors de toute sortie de secteur.

Masques :

- Le masque doit être porté en tout temps, excepté lorsque vous êtes seul dans un bureau fermé.
- Vous devez respecter les consignes relatives au port et au retrait du masque (se laver les mains avant manipulation, toucher seulement les élastiques, etc.), tel que mentionné dans les courriels du 2020-04-08 et du 2020-04-14.
- Puisque notre établissement n'est pas un site d'éclosion, vous pouvez généralement porter un masque en tissu personnel. Le cas échéant, je vous encourage à suivre les directives d'entretien, de nettoyage et de rangement. Ainsi, il est recommandé de le laver minimalement quotidiennement, à l'eau chaude savonneuse et de le ranger dans un endroit à l'écart de vos effets personnels, (par exemple dans un contenant ou une enveloppe, toujours dans le même sens (côté porté vers le visage toujours du même sens)). Les endroits où ces masques en tissus sont proscrits sont dans les zones 2 et 3 désignées en établissement.
- Les masques sont fournis quotidiennement par le SCC. Advenant qu'il soit souillé ou en cas de bris, vous pouvez vous présenter au bureau des opérations pour en obtenir un nouveau.

Vêtements :

- Vous êtes fortement encouragés à changer vos vêtements à votre arrivée en établissement et en quittant l'établissement, en mettant les vêtements utilisés dans un sac fermé, destiné au lavage, tel que mentionné dans le courriel du 2020-03-31.
- À cet effet, les salles de bain normalement réservées aux visiteurs sont disponibles pour les employés depuis le mois de mars.

Effets personnels :

- Vous êtes fortement encouragés à entrer et sortir le moins d'items personnels possibles de l'établissement.
- Aucun item personnel ne doit être prêté sans un lavage dudit objet avant le prêt et au retour. Le tout doit être précédé et suivi d'un lavage des mains.
- Porter une attention particulière au lavage des objets (crayons, clés, talkies, menottes, brocheuses, etc.).
- À votre arrivée en établissement, au poste de fouille de la poterne, vous devrez manipuler vos effets personnels pour une vérification visuelle par l'agent de correction à la poterne. Le AmScan ne sera plus utilisé jusqu'à avis contraire pour des raisons de prévention.

Objets communs :

- En plus de la fermeture du gymnase pour les employés et les détenus, excepté pour les briefings et le dîner, des objets communs ne seront temporairement plus accessibles, afin de limiter la propagation du virus, le cas échéant. Ainsi, l'armoire contenant notamment les livres du PAE, située dans la salle des officiers, ne sera dorénavant plus accessible.
- Par ailleurs, chaque employé est invité à se désinfecter les mains avant de prendre ses clés dans le « key watcher ». À cet effet, du désinfectant est disponible à droite des « key watchers » depuis plusieurs semaines déjà.
- De même, ils sont invités à se désinfecter les mains (et idéalement les laver avec de l'eau et du savon), avant et après avoir touché aux autres objets d'usage commun (par exemple les ordinateurs situés dans la salle des officiers et dans les contrôles).
- Le prêt d'objet (crayons, brocheuse, etc.) doit être évité dans la mesure du possible. Au besoin, bien se laver les mains, ainsi que l'objet avant et après le prêt.
- Dorénavant, les fontaines d'eau (abreuvoirs) ne seront plus accessibles, puisqu'elles constituent des sources de propagation potentielles. Vous êtes conséquemment invités à remplir vos bouteilles dans les lavabos des cuisinettes ou des salles de bain, ou à apporter des bouteilles d'eau pré-remplies.

Espace de travail :

- Vous devez nettoyer votre espace et vos outils de travail avant votre quart de travail, et fréquemment par la suite, notamment suite au passage de d'autres personnes dans votre lieu de travail.
- Vous devez également nettoyer votre espace de travail à la fin de votre quart de travail.
- Ceci est requis lors de toute entrée en poste (ou dans un bureau) et avant que vous ne quittiez un poste (ou un bureau). Ceci inclut les boutons de contrôle.
- Tenter de désencombrer les surfaces de travail, de façon à faciliter le nettoyage effectué par tous.
- Vous êtes invités à orienter et superviser les nettoyeurs de vos secteurs au sujet du nettoyage, conformément au courriel du 2020-04-28.

Traçage :

- Lorsqu'un membre de l'équipe de « traceur » de l'administration régionale tente d'entrer en contact avec vous, vous devez le rappeler dans les plus brefs délais possibles, afin de limiter la propagation potentielle du virus.

Enfin, vous devez respecter toute autre consigne recommandée par santé publique (tousser dans votre coude, éternuer dans un mouchoir, éviter de sortir de chez vous, etc.).

Merci de contribuer à la prévention de la COVID-19.



Josée Campeau

Directrice | Warden

Centre régional de réception | Regional Reception Center

Service correctionnel du Canada | Correctional Service of Canada

246, montée Gagnon, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0

☎: 450-478-5977 # 7100

☎: 450-478-7661

MEMORANDUM NOTE DE SERVICE

To / À : Sous-Commissaire Adjointe, Opérations
Administration régionale du Québec

From / De : Directrice
Centre Régional de Réception

Security Classification - Classification de sécurité

Our File - Notre référence

7070-1

Your File - Votre référence

Date

2020-06-05

Tel. No. - N° de tél.

Subject / Objet : **Plan en vue de la reprise des programmes correctionnels**

En vue de la reprise graduelle des programmes, des consultations ont eu lieu au cours des derniers jours avec la gestionnaire des programmes, les agents de programmes correctionnels, la présidente SEJS ainsi que la DAI afin d'établir un plan réaliste, sécuritaire et tenant compte des recommandations actuelles de Santé publique.

Seules les salles de programme dans le secteur des programmes seront considérées dans un premier temps pour la prestation de programme, puisque les salles de programmes en pavillon seront maintenues à l'usage des autres intervenants, les bureaux d'entrevues réguliers ne permettant pas la distanciation sociale.

Pour ce qui est de notre capacité des locaux attribués à la prestation des programmes correctionnels, nous avons 4 salles de programmes (possibilité de 8 programmes en simultané). Afin de respecter les critères de distanciation sociale, voici leur capacité :

- Salle #25 : 5 détenus
- Salle #32 : 4 détenus
- Salle #35-2 : 4 détenus
- Salle C : 3 détenus

La salle de programme au plancher C devra être utilisée en dernier recours, tout dépendant du bassin de candidats potentiels puisque celle-ci est utilisée à l'occasion pour le surplus des visio-comparutions ou d'entrevues avec les autres membres du personnel.

Des programmes par demi-journées seront offerts, pour un potentiel de 8 programmes en cours. Nous suggérons de débiter par quatre programmes préparatoires (régulier et délinquant sexuel, distribution selon le bassin de candidats potentiels) et deux programmes modérés en délinquance sexuelle (pour

les détenus en attente d'un transfert à la Macaza ou CFF). D'autres programmes préparatoires pourront débuter graduellement en fonction des candidats potentiels et de la disponibilité des locaux.

Afin de diminuer les risques de propagation éventuelle du virus, nous composerons les groupes avec des individus résidant dans la même rangée, ou le même pavillon, afin de demeurer cohérent avec les mouvements de détenus et la routine opérationnelle en cours.

Des mesures de prévention de base sont suggérées :

- Respect du 2 mètres en tout temps
- Le nombre de chaises sera limité à celles requises par la capacité d'accueil identifiée.
- Les zones de déplacements seront indiquées par des lignes au sol.
- Port du masque obligatoire pour les détenus.
- Si le détenu refuse le port du masque, il sera exclu du programme (sans impact au PC et la paye).
- Port du masque pour l'agent de programme.
- Nettoyant antiseptique à l'entrée et à la sortie de chaque personne dans la salle, et ce, un à la fois.
- Les classes devront être nettoyées par le nettoyeur des programmes à la fin de chaque séance (sous la supervision de l'APC) afin qu'elles soient prêtes en tout temps en cas de besoin. Cet emploi spécifique sera donc converti de temps partiel à temps plein.

Il est attendu que la durée des séances de programme soit raccourcie du fait des groupes réduits. Ainsi, aucune sortie pendant le programme ne sera autorisée.

Des mesures additionnelles seront aussi appliquées dans le cadre de la gestion du matériel :

- Un duo-tang sera préparé pour chaque détenu en début de programme afin de ne pas partager de matériel entre l'intervenant et les détenus pendant la séance. Les photocopies ne seront effectuées qu'à la fin du programme. Il sera permis aux APCs qui le désirent d'utiliser des gants lors de la manipulation du cahier ou d'assurer une mise en quarantaine de 72h avant la manipulation/correction du matériel.
- Deux crayons à mine et une efface sera remis à chaque détenus afin d'éviter les échanges. Une enveloppe identifiée sera prévue par détenu afin de ranger l'efface et le crayon entre les séances, à même la salle de programme. Si le délinquant le désire, il pourra également ranger son duo tang. Il faudra à cet effet prévoir des classeurs dans chaque salle de programme.

- L'APC est responsable de planifier l'utilisation de tableaux à feuilles amovibles au lieu du tableau blanc selon la configuration des salles pour respecter la distanciation.

En ce qui concerne le contenu des programmes et le mode de prestation, ceux-ci seront respectés quasi intégralement mis à part dans ces situations :

- Les travaux à 2 ou en équipe devront être faits en plénière
- Les jeux de rôles seront faits à partir de leur place, sans déplacement
- Les entrevues individuelles devront être effectuées dans la salle de «testing» ou les 2 bureaux vacants adjacents, puisque les bureaux des APC ne permettant pas la distanciation sociale

Afin de limiter la présence des APCs en établissement, ceux-ci pourraient être présents qu'une demi-journée par jour lors de la prestation du programme et le télétravail sera autorisé pour les heures restantes. Deux APCs sont actuellement visés par un bureau partagé ne permettant pas la distanciation de deux mètres. Ceux-ci seront donc relocalisés dans le secteur gestion de cas.

Ces mesures de préventions s'appliquent également pour la conseillère en orientation dispensant des formations professionnelles en fonction des locaux disponibles. Les séances de prévention du suicide et cours des nouveaux dispensés par les APS seront prévues en pavillon pour ne pas nuire à l'offre de prestation des programmes. Quant à l'enseignant, la priorité sera donnée aux détenus de l'USD, à l'école de ce même secteur ou en individuel pour les détenus du CRR.

Soumis tel que requis.



Josée Campeau
/vb



Government
of Canada

Gouvernement
du Canada

MEMORANDUM

NOTE DE SERVICE

To
À

Sous-commissaire adjointe, Opérations correctionnelles
Administration régionale

From
De

Directrice,
Centre régional de réception

Security Classification - Classification de sécurité

Our file - Notre référence
7070-1

Your file - Votre référence

Date
2020-06-03

Subject
Objet

Mise à jour des procédures mises en place pour la population du CRR

Depuis le début de la situation en lien avec la covid-19, le CRR a mis en place plusieurs mesures afin de limiter la propagation. Le CRR ne déplore encore aucun cas de COVID-19 tant chez ses détenus que parmi le personnel. La présente met l'accent sur les mises à jour des mesures mises de l'avant localement auprès des détenus.

Augmentation des VC visite

Depuis le début de la crise, les vidéos-visite sont très sollicitées et favorisent le contact des détenus avec leur famille. Dès mars, nous avons eu 86 VC visite. En avril, il y a eu une augmentation de plus de 150 pour un total de 237 VC visites. Une très forte augmentation comparativement à nos données régulières de décembre (15), janvier (28) et février (24).

Réorganisation des tâches de nettoyage des salles communes à l'USD

Des mesures ont été prises afin de réorganiser les tâches du nettoyage des salles communes à l'USD.

Mise sur pied d'un système de correspondance entre les détenus et les conseillers spirituels/aumôniers

À la mi-avril, un système de correspondance entre les détenus et les conseillers spirituels et les aumôniers a été mis en place afin de favoriser les contacts malgré qu'ils sont hors établissement.

Masques

Suite à la livraison de masques reçue la semaine dernière, le 29 avril 2020, la distribution pour l'ensemble des détenus à débiter le 1^{er} mai. Les instructions sur le port et le retrait du masque ont été distribuées à toute la population la veille de l'implantation de cette mesure, soit le 30 avril 2020.

Ces mesures sont revues régulièrement et d'autres seront ajoutées selon notre évaluation et l'évolution de la situation localement.



Prêt des livres

Suite à la mise à jour de la semaine dernière datée du 7 mai, le seul ajout est le prêt des livres en établissement. La livraison est dorénavant effectuée aux deux semaines, au lieu d'hebdomadairement. Les livres sont donc en quarantaine durant une semaine avant d'être prêtés à nouveau.

Mises à jour hebdomadaire 21 mai 2020

Aucune nouvelle mesure n'a été implantée.


Mises à jour hebdomadaire 28 mai 2020

Aucune nouvelle mesure n'a été implantée.

Mises à jour hebdomadaire 3 juin 2020

Aucune nouvelle mesure n'a été implantée.

Soumis, tel que requis.



Josée Campeau

c.c. : SD
DASG



Government
of Canada

Gouvernement
du Canada

MEMORANDUM

NOTE DE SERVICE

To
À **Sous-commissaire adjointe, Opérations correctionnelles
Administration régionale**

From
De **Directrice,
Centre régional de réception**

Security Classification - Classification de sécurité
Our file - Notre référence 7070-1
Your file - Votre référence
Date 2020-05-28

Subject
Objet

Mise à jour des procédures mises en place pour la population du CRR

Depuis le début de la situation en lien avec la covid-19, le CRR a mis en place plusieurs mesures afin de limiter la propagation. Le CRR ne déplore encore aucun cas de COVID-19 tant chez ses détenus que parmi le personnel. La présente met l'accent sur les mises à jour des mesures mises de l'avant localement auprès des détenus.

Augmentation des VC visite

Depuis le début de la crise, les vidéos-visite sont très sollicitées et favorisent le contact des détenus avec leur famille. Dès mars, nous avons eu 86 VC visite. En avril, il y a eu une augmentation de plus de 150 pour un total de 237 VC visites. Une très forte augmentation comparativement à nos données régulières de décembre (15), janvier (28) et février (24).

Réorganisation des tâches de nettoyage des salles communes à l'USD

Des mesures ont été prises afin de réorganiser les tâches du nettoyage des salles communes à l'USD.

Mise sur pied d'un système de correspondance entre les détenus et les conseillers spirituels/aumôniers

À la mi-avril, un système de correspondance entre les détenus et les conseillers spirituels et les aumôniers a été mis en place afin de favoriser les contacts malgré qu'ils sont hors établissement.

Masques

Suite à la livraison de masques reçue la semaine dernière, le 29 avril 2020, la distribution pour l'ensemble des détenus à débiter le 1^{er} mai. Les instructions sur le port et le retrait du masque ont été distribuées à toute la population la veille de l'implantation de cette mesure, soit le 30 avril 2020.



Ces mesures sont revues régulièrement et d'autres seront ajoutées selon notre évaluation et l'évolution de la situation localement.

Prêt des livres

Suite à la mise à jour de la semaine dernière datée du 7 mai, le seul ajout est le prêt des livres en établissement. La livraison est dorénavant effectuée aux deux semaines, au lieu d'hebdomadairement. Les livres sont donc en quarantaine durant une semaine avant d'être prêtés à nouveau.

Mises à jour hebdomadaire 21 mai 2020

Aucune nouvelle mesure n'a été implantée.

Mises à jour hebdomadaire 28 mai 2020

Aucune nouvelle mesure n'a été implantée

Soumis, tel que requis.



Josée Campeau

c.c. : SD
DASG



Government
of Canada

Gouvernement
du Canada

MEMORANDUM

NOTE DE SERVICE

To
À
Sous-commissaire adjointe, Opérations correctionnelles
Administration régionale

From
De
Directrice,
Centre régional de réception

Security Classification - Classification de sécurité
Our file - Notre référence 7070-1
Your file - Votre référence
Date 2020-05-14

Subject
Objet

Mise à jour des procédures mises en place pour la population du CRR

Depuis le début de la situation en lien avec la covid-19, le CRR a mis en place plusieurs mesures afin de limiter la propagation. Le CRR ne déplore encore aucun cas de COVID-19 tant chez ses détenus que parmi le personnel. La présente met l'accent sur les mises à jour des mesures mises de l'avant localement auprès des détenus.

Augmentation des VC visite

Depuis le début de la crise, les vidéos-visite sont très sollicitées et favorisent le contact des détenus avec leur famille. Dès mars, nous avons eu 86 VC visite. En avril, il y a eu une augmentation de plus de 150 pour un total de 237 VC visites. Une très forte augmentation comparativement à nos données régulières de décembre (15), janvier (28) et février (24).

Réorganisation des tâches de nettoyage des salles communes à l'USD

Des mesures ont été prises afin de réorganiser les tâches du nettoyage des salles communes à l'USD.

Mise sur pied d'un système de correspondance entre les détenus et les conseillers spirituels/aumôniers

À la mi-avril, un système de correspondance entre les détenus et les conseillers spirituels et les aumôniers a été mis en place afin de favoriser les contacts malgré qu'ils sont hors établissement.

Masques

Suite à la livraison de masques reçue la semaine dernière, le 29 avril 2020, la distribution pour l'ensemble des détenus à débiter le 1^{er} mai. Les instructions sur le port et le retrait du masque ont été distribuées à toute la population la veille de l'implantation de cette mesure, soit le 30 avril 2020.

Ces mesures sont revues régulièrement et d'autres seront ajoutées selon notre évaluation et l'évolution de la situation localement.

Prêt des livres

Suite à la mise à jour de la semaine dernière datée du 7 mai, le seul ajout est le prêt des livres en établissement. La livraison est dorénavant effectuée aux deux semaines, au lieu d'hebdomadairement. Les livres sont donc en quarantaine durant une semaine avant d'être prêtés à nouveau.

Soumis, tel que requis.



Josée Campeau

c.c. : SD
DASG



Government
of Canada

Gouvernement
du Canada

MEMORANDUM

NOTE DE SERVICE

To
À
Sous-commissaire adjointe, Opérations correctionnelles
Administration régionale

From
De
Directrice intérimaire,
Centre régional de réception

Security Classification - Classification de sécurité
Our file - Notre référence 7070-1
Your file - Votre référence
Date 2020-05-21

Subject
Objet

Mise à jour des procédures mises en place pour la population du CRR

Depuis le début de la situation en lien avec la covid-19, le CRR a mis en place plusieurs mesures afin de limiter la propagation. Le CRR ne déplore encore aucun cas de COVID-19 tant chez ses détenus que parmi le personnel. La présente met l'accent sur les mises à jour des mesures mises de l'avant localement auprès des détenus.

Augmentation des VC visite

Depuis le début de la crise, les vidéos-visite sont très sollicitées et favorisent le contact des détenus avec leur famille. Dès mars, nous avons eu 86 VC visite. En avril, il y a eu une augmentation de plus de 150 pour un total de 237 VC visites. Une très forte augmentation comparativement à nos données régulières de décembre (15), janvier (28) et février (24).

Réorganisation des tâches de nettoyage des salles communes à l'USD

Des mesures ont été prises afin de réorganiser les tâches du nettoyage des salles communes à l'USD.

Mise sur pied d'un système de correspondance entre les détenus et les conseillers spirituels/aumôniers

À la mi-avril, un système de correspondance entre les détenus et les conseillers spirituels et les aumôniers a été mis en place afin de favoriser les contacts malgré qu'ils sont hors établissement.

Masques

Suite à la livraison de masques reçue la semaine dernière, le 29 avril 2020, la distribution pour l'ensemble des détenus à débiter le 1^{er} mai. Les instructions sur le port et le retrait du masque ont été distribuées à toute la population la veille de l'implantation de cette mesure, soit le 30 avril 2020.

Ces mesures sont revues régulièrement et d'autres seront ajoutées selon notre évaluation et l'évolution de la situation localement.

Prêt des livres

Suite à la mise à jour de la semaine dernière datée du 7 mai, le seul ajout est le prêt des livres en établissement. La livraison est dorénavant effectuée aux deux semaines, au lieu d'hebdomadairement. Les livres sont donc en quarantaine durant une semaine avant d'être prêtés à nouveau.

Mises à jour hebdomadaire 21 mai 2020

Aucune nouvelle mesure n'a été implantée.

Soumis, tel que requis.



Linda Giordano

c.c. : SD
DASG

Lapc **Melanie (QUE)**

7070-1

De: Campeau Josée (QUE)
Envoyé: 8 mai 2020 15:34
À: 343-Usagers
Objet: Consignes de prévention

Bonjour,

Voici un ajout au courriel de ce matin en **rose**.

Merci

De : Campeau Josée (QUE) <Josee.Campeau@CSC-SCC.GC.CA>
Envoyé : 8 mai 2020 11:34
À : 343-Usagers <343-Usagers@csc-scc.gc.ca>
Objet : Consignes de prévention

Bonjour,

Voici des précisions ou ajouts aux consignes en lien avec la prévention de la COVID-19. Les modifications ont été indiquées en rose.

Merci


Josée Campeau

Directrice | Warden
Centre régional de réception | Regional Reception Center
Service correctionnel du Canada | Correctional Service of Canada
246, montée Gagnon, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0
☎ : 450-478-5977 # 7100
✉ : 450-478-7661

De : Campeau Josée (QUE) <Josee.Campeau@CSC-SCC.GC.CA>
Envoyé : 30 avril 2020 09:58
À : 343-Usagers <343-Usagers@csc-scc.gc.ca>
Objet : Consignes de prévention

De : Campeau Josée (QUE) <Josee.Campeau@CSC-SCC.GC.CA>
Envoyé : 24 avril 2020 14:06
À : 343-Usagers <343-Usagers@csc-scc.gc.ca>
Objet : TR: Consignes de prévention

De : Campeau Josée (QUE)
Envoyé : 20 avril 2020 14:32
À : 343-Usagers
Objet : Consignes de prévention

De : Campeau Josée (QUE)
Envoyé : 16 avril 2020 23:08
À : 343-Usagers
Objet : Consignes de prévention

Bonjour,

La présente vise à vous rappeler les consignes de sécurité en prévention de la propagation de la COVID-19.

Distanciation sociale :

- Toute personne doit, lorsque possible et non requis par ses fonctions, respecter la distanciation sociale établie à 2 mètre par santé publique. Cette consigne est valide même si les deux individus portent un masque.
- Cette consigne est également valide lors des briefings, des repas et de toute autre rencontre.
- Advenant des postes où il est impossible de respecter la distanciation sociale, vous êtes invités à discuter avec votre gestionnaire afin d'évaluer les options (modification des heures de repas, présence dynamique accrue sur le plancher afin d'éviter des rassemblements dans les contrôles, etc.).
- Tel que mentionné dans le courriel du 2020-03-23, j'invite tous les non CX à prendre rendez-vous avant de vous rendre en pavillon. J'invite les CX à ne pas dépasser le ratio établi selon les normes de déploiement dans les contrôles/cuisinettes. Ceci permettra que le moins de personnes possible soient présentes simultanément dans un même lieu.
- Nous avons peint des repères (marques) au sol, afin d'aider à respecter la distanciation sociale avant d'entrer à la poterne. D'autres repères seront installés en établissement à cette fin. Il importe de les respecter afin de respecter les consignes de santé publique. Voir les photos jointes (2020-04-29), en guise de référence.
- Afin de respecter la distanciation sociale et d'éviter une accumulation d'employés dans la pièce avant l'entrée au point de fouilles à la poterne, et dans le but de limiter l'accès à des objets communs, l'accès aux casiers disponibles à cet endroit ne sera plus possible, jusqu'à avis contraire. Les employés devront conséquemment laisser leur cellulaire dans leur voiture. Puisque les grands froids sont cessés et que les grandes chaleurs n'ont pas débuté, ceci permettra d'accroître les mesures de prévention temporairement.
- La pièce d'entrée en établissement, située avant le point de fouille, sert de premier point de désinfection des mains à l'entrée de l'établissement. Il servira dorénavant également de zone désignée, lors des entrées massives, pour répondre aux questions requises avant l'entrée en établissement, ainsi qu'à la distribution des masques, avant l'entrée au point de fouilles. À l'extérieur des heures d'entrée massive, l'agent à la poterne continuera de poser les questions d'usage et distribuera les masques.

Questionnaire:

- Vous devez continuer de répondre quotidiennement au questionnaire affiché à la poterne, avant votre entrée en établissement.
- Des membres du personnel aideront avant votre entrée à la poterne, et suite à votre entrée en établissement, afin de vous guider au niveau des mesures de prévention, tel qu'indiqué dans le courriel du 2020-05-01.

Symptômes :

- Si vous présentez des symptômes de la COVID-19, vous ne devez pas entrer en établissement. Vous devez contacter immédiatement votre gestionnaire et téléphoner au 1-877-644-4545.
- Vous devez informer votre gestionnaire dès que possible, des conclusions de votre appel avec la santé publique.
- Vous êtes invités à prendre votre température avant votre départ de votre domicile préalablement à votre entrée en établissement. Ceci constitue une façon additionnelle de déceler des symptômes potentiels.

Lavage des main :

- Le lavage des mains avec du désinfectant est obligatoire avant l'entrée au point de fouille de l'établissement. Ceci est également obligatoire à toute entrée et sortie de l'établissement au cours d'une même journée.

- Vous êtes invités à vous laver les mains avec de l'eau et du savons après être passé au point de fouille de la poterne, de la salle de bain normalement réservée aux visiteurs, tel que mentionné dans le courriel du 2020-03-24. À noter que les salles de bain situées à côté de la visite, près du contrôle B, sont également disponibles pour les employés.
- Tout au long de la journée, suite à vos rencontres avec les détenus, avant de manger ou après toute action impliquant un contact avec des surfaces à usage commun, vous êtes encouragés à vous laver les mains avec de l'eau et du savon durant 20 secondes. Si eau et savon ne sont pas disponibles dans votre secteur, vous êtes encouragés à utiliser du savon sans eau ou du désinfectant pour les mains.
- Le lavage des mains est obligatoire lors de toute entrée de secteur et lors de toute sortie de secteur.

Masques :

- Tout employé qui se trouve à moins de 2 mètres d'une autre personnel doit porter un masque.
- Tout employé se trouvant dans un lieu fermé restreint durant plus de 2 autres, avec d'autres individus doit porter un masque.
- Les employés doivent porter un masque lors des périodes de briefing, lorsqu'ils circulent en établissement (y compris dans les corridors) et lors de tout contact avec une autre personne (employé ou détenu).
- Il est impératif de porter un masque en tout temps lorsque vous pouvez être en présence d'autres individus (considérant que la notion du 2 mètres n'est pas toujours respectée).
- Vous devez respecter les consignes relatives au port et au retrait du masque (se laver les mains avant manipulation, toucher seulement les élastiques, etc.), tel que mentionné dans les courriels du 2020-04-08 et du 2020-04-14.
- Puisque notre établissement n'est pas un site d'éclosion, vous pouvez généralement porter un masque en tissu personnel. Le cas échéant, je vous encourage à suivre les directives d'entretien, de nettoyage et de rangement. Ainsi, il est recommandé de le laver minimalement quotidiennement, à l'eau chaude savonneuse et de le ranger dans un endroit à l'écart de vos effets personnels, (par exemple dans un contenant ou une enveloppe, toujours dans le même sens (côté porté vers le visage toujours du même sens)). Les endroits où ces masques en tissus sont proscrits sont dans les zones 2 et 3 désignées en établissement.
- Les masques sont fournis quotidiennement par le SCC. Advenant qu'il soit souillé ou en cas de bris, vous pouvez vous présenter au bureau des opérations pour en obtenir un nouveau.

Vêtements :


- Vous êtes fortement encouragés à changer vos vêtements à votre arrivée en établissement et en quittant l'établissement, en mettant les vêtements utilisés dans un sac fermé, destiné au lavage, tel que mentionné dans le courriel du 2020-03-31.
- À cet effet, les salles de bain normalement réservées aux visiteurs sont disponibles pour les employés depuis le mois de mars.

Effets personnels :

- Vous êtes fortement encouragés à entrer et sortir le moins d'items personnels possibles de établissement.
- Aucun item personnel ne doit être prêté sans un lavage dudit objet avant le prêt et au retour. Le tout doit être précédé et suivi d'un lavage des mains.
- Porter une attention particulière au lavage des objets (crayons, clés, talkies, menottes, brocheuses, etc.).
- À votre arrivée en établissement, au poste de fouille de la poterne, vous devrez manipuler vos effets personnels pour une vérification visuelle par l'agent de correction à la poterne. Le AmScan ne sera plus utilisé jusqu'à avis contraire pour des raisons de prévention.

Objets communs :

- En plus de la fermeture du gymnase pour les employés et les détenus, excepté pour les briefings et le diner, des objets communs ne seront temporairement plus accessibles, afin de limiter la propagation du virus, le cas échéant. Ainsi, l'armoire contenant notamment les livres du PAE, située dans la salle des officiers, ne sera dorénavant plus accessible.
- Par ailleurs, chaque employé est invité à se désinfecter les mains avant de prendre ses clés dans le « key watcher ». À cet effet, du désinfectant est disponible à droite des « key watchers » depuis plusieurs semaines déjà.

- De même, ils sont invités à se désinfecter les mains (et idéalement les laver avec de l'eau et du savon), avant et après avoir touché aux autres objets d'usage commun (par exemple les ordinateurs situés dans la salle des  et dans les contrôles).

Espace de travail :

- Vous devez nettoyer votre espace et vos outils de travail avant votre quart de travail, et fréquemment suite au passage de d'autres personnes dans votre lieu de travail.
- Ceci est requis lors de toute entrée en poste (ou dans un bureau) et avant que vous ne quittiez un poste (ou un bureau). Ceci inclut les boutons de contrôle.
- Tenter de désencombrer les surfaces de travail, de façon à faciliter le nettoyage effectué par tous.
- Vous êtes invités à orienter et superviser les nettoyeurs de vos secteurs au sujet du nettoyage, conformément au courriel du 2020-04-28.

Enfin, vous devez respecter toute autre consigne recommandée par santé publique (toussez dans votre coude, éternuer dans un mouchoir, éviter de sortir de chez vous, etc.).

Merci de contribuer à la prévention de la COVID-19.



Josée Campeau

Directrice | Warden

Centre régional de réception | Regional Reception Center

Service correctionnel du Canada | Correctional Service of Canada

246, montée Gagnon, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0

☎: 450-478-5977 # 7100

☎: 450-478-7661

Laporte Melanie (QUE)

De: Laporte Melanie (QUE) de la part de Campeau Josée (QUE)
Envoyé: 2 juin 2020 09:04
À: 343-Usagers
Objet: Nouvelle procédure masque à l'USD
Pièces jointes: 2020_06_02_08_59_11.pdf

Bonjour,

s.v.p. prendre connaissance de la note de service ci-jointe qui sera remise aujourd'hui aux détenus de l'USD.

Merci et bonne journée,

*Mélanie Laporte pour / on behalf of
Josée Campeau, Directrice / Warden*

Centre régional de réception | Regional Reception Center
Service correctionnel du Canada | Correctionnal Service of Canada
246, montée Gagnon, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0
josee.campeau@csc-scc.gc.ca
Téléphone | Telephone 450-478-5977 # 7100 / Télécopieur | Facsimile 450-478-7661
Gouvernement du Canada | Government of Canada



Government of Canada

Gouvernement du Canada

MEMORANDUM

NOTE DE SERVICE

To
À

Détenus / Centre Régional de Réception
Inmates / Regional Reception Center

From
De

Directrice / Centre Régional de Réception
Warden / Regional Reception Center

Security Classification - Classification de sécurité
Our file - Notre référence 7070-1
Your file - Votre référence
Date 2020-06-02

Subject
Objet

Masques nouvelle procédure à l'USD

Masks new procedure at the SHU

Ce message est pour vous aviser qu'à partir de maintenant vous aurez 7 masques en tissu réutilisables en remplacement des masques jetables. Vous devrez les nettoyer dans la laveuse à l'eau chaude. De plus, le port du masque est obligatoire pour tous vos déplacements à l'extérieur de votre cellule.

Note that on 2020-06-01, the administration will provide seven masks to all inmates at the S.H.U. It will be your responsibility to wash them regularly. These masks are reusable and they can be clean safely in the washing machine with hot water. The mask is require in any movement outside of your cell.

Josée Campeau - Directrice / Warden's Signature